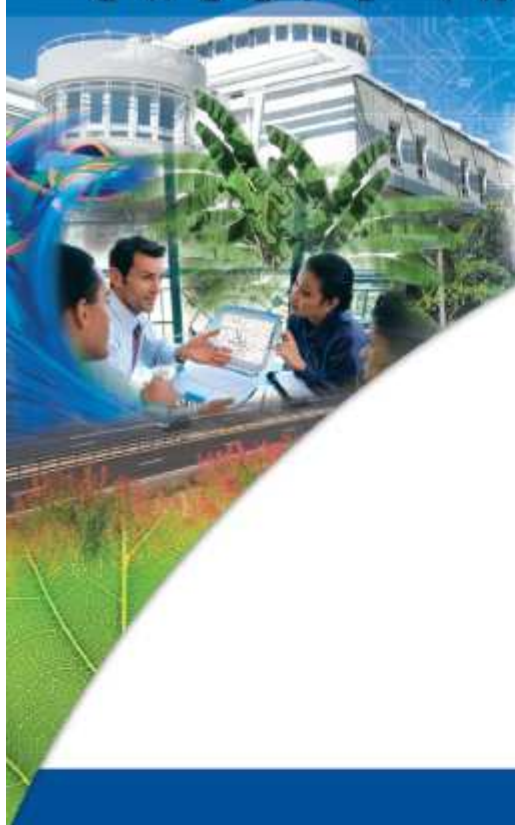


GROUPE INGÉNIERIE EUROPE



INGENIERIE EUROPE

GROUPE



Groupe GINGER



Document de référence
2007

Au cœur de la qualité de la vie

EXPERTISE - INGÉNIERIE - CLÉS EN MAIN - MAINTENANCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 04 juillet 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note visée à l'AMF.

SOMMAIRE

1.	GINGER EN 2007	4
1.1.	MESSAGE DU PRESIDENT	4
1.2.	CHIFFRES CLES	6
1.3.	BOURSE	8
1.3.1.	Classification de GINGER	8
1.3.2.	Calendrier de communication financière 2008	8
1.3.3.	Communication financière	9
2.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE ET SON ORGANISATION	10
2.1.	PRESENTATION GENERALE DU GROUPE	10
2.2.	LA LOGIQUE DE CONSTITUTION DU GROUPE	11
2.3.	LES ACTIVITES DU GROUPE	13
2.3.1.	La Branche Expertise	13
2.3.2.	La Branche Ingénierie	17
2.3.3.	Ingénierie de l'Environnement et des Infrastructures	19
2.3.4.	La Branche Clés en main / Maintenance	23
2.3.5.	Le Pôle Télécoms	25
3.	ORGANISATION DU GROUPE ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	27
3.1.	ORGANIGRAMME	27
3.1.1.	Les implantations du groupe	27
	Le réseau GINGER compte 145 implantations dont 112 en France, 18 dans les DOM TOM et 15 à l'international"	27
3.1.2.	L'organigramme du groupe au 31 mars 2008	27
3.2.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
3.2.1.	Composition et fonctionnement des organes de gestion et de contrôle	29
3.2.2.	Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	33
3.2.3.	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne	34
4.	RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE	47
4.1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	47
4.2.	EVOLUTION DE L'ACTIVITE EN 2007	50
4.3.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	53
4.4.	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX	56
4.5.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL	62
4.5.1.	Evolution du titre depuis l'introduction en bourse	62
4.5.2.	Délégation en cours de validité	67
4.5.3.	Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la société	67
4.5.4.	Programme de rachat d'actions	68
4.5.5.	Actionnariat salarié	70
4.6.	INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX	72
4.6.1.	Rémunérations versées aux mandataires sociaux	72
4.6.2.	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux	74
4.7.	DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX	80
4.7.1.	Nature de l'activité :	80
4.7.2.	Consommations et rejets	80
4.7.3.	Equilibres biologiques, milieux naturels, espèces.	81
4.7.4.	Démarches d'évaluations environnementales	81
4.7.5.	Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement, procédures pour faire face aux accidents de pollution, système de formation/sensibilisation	81
4.7.6.	Garanties et provisions pour risques environnementaux	81
4.7.7.	Indemnités et provisions sur contentieux environnementaux	81
4.7.8.	Objectifs environnementaux assignés aux filiales étrangères	81
4.8.	DONNEES SOCIALES	82
4.8.1.	Effectif	82
4.8.2.	Nombre d'embauches	83
4.8.3.	Temps partiel	83
4.8.4.	Réduction des effectifs	83
4.8.5.	Organisation du temps de travail	83
4.8.6.	Absentéisme	83
4.8.7.	Rémunérations et évolution	83
4.8.8.	Egalité professionnelle hommes/femmes	83
4.8.9.	Accords collectifs	83
4.8.10.	Conditions d'hygiène et de sécurité	83
4.8.11.	Formation	84

4.8.12.	Emploi et insertion des travailleurs handicapés	84
4.8.13.	Œuvres sociales	84
4.8.14.	Participation des salariés au capital	84
4.9.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	84
4.9.1.	Politique d'investissement	84
4.9.2.	Politique de recherche et de développement	85
4.10.	PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	88
4.11.	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	94
4.11.1.	Dividendes versés au titre des trois exercices précédents	94
4.11.2.	Affectation du résultat de l'exercice 2007	94
4.12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	95
5.	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	96
6.	SITUATION FINANCIERE PATRIMOINE ET RESULTATS	97
6.1.	ETAT FINANCIERS CONSOLIDES.....	97
6.1.1.	Entité présentant les états financiers	100
6.1.2.	Périmètre de consolidation	110
6.1.3.	Explications des postes du bilan et de leurs variations	111
6.1.4.	Explication des postes du compte de résultat et de leurs variations	121
6.1.5.	Autres informations	125
6.1.6.	Événements postérieurs à la clôture	125
6.1.7.	Engagements hors bilan	125
6.1.8.	Informations sectorielles	125
6.1.9.	Rémunérations et avantages en nature versés aux organes de Direction	126
6.1.10.	Parties liées	126
6.1.11.	Transactions avec les entités sous contrôle conjoint	126
6.1.12.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	127
6.2.	LES COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2007	130
6.2.1.	Bilan social	130
6.2.2.	Compte de résultat en euros	131
6.2.3.	Annexe des Comptes sociaux	132
6.2.4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	145
6.2.5.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	148
7.	RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE	152
7.1.	RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS.....	152
7.2.	ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN2008 – PROJETS DE RESOLUTIONS	160
7.3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS	169
8.	RENSEIGNEMENTS GENERAUX :	177
8.1.	RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE.....	177
8.1.1.	Dénomination sociale	177
8.1.2.	Siège social	177
8.1.3.	Forme juridique	177
8.1.4.	Durée	177
8.1.5.	Objet social (article 2 des statuts)	177
8.1.6.	Registre du commerce et des sociétés et code APE	177
8.1.7.	Consultation des documents juridiques	177
8.1.8.	Exercice social	177
8.1.9.	Affectation des résultats (article 35 des statuts)	177
8.1.10.	Mise en paiement des dividendes (article 36 des statuts)	178
8.1.11.	Assemblées Générales (articles 25 à 32 des statuts)	178
8.1.12.	Franchissement de seuils de participation (article 12 des statuts)	181
8.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL.....	182
8.2.1.	Modification du capital et des droits attachés aux actions	182
8.2.2.	Montant du capital social et nombre d'actions émises	182
8.2.3.	Pactes d'actionnaires	182
8.3.	AUTRES INFORMATIONS	182
8.3.1.	Responsable du document de référence	182
8.3.2.	Attestation du Responsable du document de référence	182
8.3.3.	Responsables du contrôle des comptes	183
8.3.4.	Responsables de l'information financière	183
8.3.5.	Informations et relations avec les actionnaires : Communication financière – Demandes d'informations	184
9.	TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE	185

1. GINGER EN 2007

1.1. MESSAGE DU PRESIDENT

Chers Actionnaires, Chers Collaborateurs, Chers Clients,

Dans la continuité de notre plan de progrès 2005 - 2007, **de nombreuses actions ont été menées tout au long de l'année 2007 afin d'améliorer encore l'organisation et le fonctionnement de GINGER.** Le Groupe a poursuivi la simplification de ses structures et réorganisé ses pôles non plus par secteur d'activité (construction, environnement et télécoms) mais par métier (expertise, ingénierie, clés en main / maintenance).

Cette réorganisation a permis une optimisation de la gestion opérationnelle ainsi qu'une meilleure lisibilité des activités.

- La branche Expertise regroupe les compétences scientifiques et techniques intervenant à toutes les étapes de l'acte de construire : études géotechniques des sols, études des matériaux, audits et certifications de produits, audits, diagnostics et recommandations en matière de fondations, de structures, de façades, de matériaux, de toitures, de terrasses... pour tous types de bâtiments, ouvrages d'art, ouvrages industriels, monuments historiques...
- La branche Ingénierie regroupe les activités d'étude de conception et d'exécution dans les domaines de l'infrastructure, de la construction et de l'environnement, tant en assistance à maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. Ce nouvel ensemble ainsi restructuré répond à l'évolution de la demande des maîtres d'ouvrage, tant pour le secteur public que privé, en proposant une offre globale intégrant la dimension de développement durable.
- La branche Clés en main / Maintenance regroupe les activités de construction clés en main, PPP, DSP, concessions... ainsi que le suivi et la maintenance des ouvrages. Cette troisième branche, en complément des deux premières, permet d'élargir l'offre de GINGER et constitue le domaine de récurrence des activités du Groupe.
- Le pôle Télécoms regroupe la chaîne d'activités : expertise, ingénierie, construction clés en main et maintenance des réseaux télécoms ou hertziens.

A travers cette nouvelle organisation, le Groupe a renforcé son potentiel d'intervention. Ceci lui a permis d'affirmer un positionnement plus fort dans le métier de l'ingénierie de projet, de fédérer ses équipes et ses compétences autour de clients communs, de proposer de nouvelles offres afin de pouvoir répondre plus globalement aux attentes de ses clients.

Cette reconnaissance du professionnalisme de GINGER par les grands donneurs d'ordres publics et privés s'est traduite par la signature d'importants contrats.

Parmi les nombreux contrats signés au cours de l'année 2007, citons quelques exemples significatifs : la mission de reconnaissance géotechnique en Algérie pour le compte d'un consortium japonais dans le cadre du projet autoroutier Ouest/Est, le marché de contrôle non destructif de soudure de l'usine métallurgique pour GORO NICKEL en Nouvelle Calédonie, les études géotechniques pour la LGV Rhin-Rhône, pour la Tour Phare de La Défense, les études de réhabilitation de l'université de Jussieu, la mise en œuvre du règlement de sécurité pour le réseau Gaz de France, les maîtrises d'œuvre de l'hôpital de Voiron, de l'Ecole de Chimie de Mulhouse, le schéma de maintenance des Voies Navigables de France, la livraison clés en main d'un laboratoire de recherche pour le Groupe agro-alimentaire Campbell ; ou encore, en matière de télécoms : le déploiement éclair à Bangui en RCA, le déploiement de sites autonomes photovoltaïques en Afrique et dans l'océan Indien, la maintenance des sites déployés pour plusieurs grands opérateurs à l'international.

Il est à souligner par ailleurs que cette nouvelle organisation a permis une plus grande transversalité et un renforcement des synergies internes, cœur du « business mode » de GINGER. Ainsi en 2007, la branche Ingénierie est devenue le premier client de la branche Expertise. Des liens tout aussi fructueux se sont développés avec la branche clés en main / maintenance. La réalisation du grand projet de maintenance pour les Voies Navigables de France est à ce titre très illustrative.

Les efforts accomplis ont porté leurs fruits. Les indicateurs économiques et financiers du groupe GINGER sont bien orientés fin 2007.

La **croissance de l'activité, l'amélioration de la productivité et la bonne maîtrise des coûts** ont permis de dégager un **résultat opérationnel courant** de 13,8 M€ contre 10,9 M€ en 2006, **en progression de + 27,5%**. La marge opérationnelle courante passe ainsi de 4,3% fin 2006 à 5,2% en 2007, en croissance de + 20,9%.

Le **résultat net part du groupe s'établit à 6,7 M€** contre 5,5 M€ en 2006, et ce, après prise en compte de charges non récurrentes de 1,1 M€.liées au déménagement du plus important site CEBTP SOLEN en Ile de France.

Au 31 décembre 2007, les **fonds propres du Groupe s'élèvent à 45,1 M€ confortés de 5,4 M€** par rapport à 2006. L'endettement financier net s'établit à 25,4 M€ à fin 2007 contre 26,8 M€ à fin 2006, permettant l'amélioration du **ratio Endettement net sur Capitaux propres à 56%** contre 67% à fin 2006.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 juin 2008 de distribuer un **dividende de 0,20€ par action** au titre de l'exercice 2007, soit une **progression de + 33 %** par rapport au versement de l'année précédente.

GINGER est maintenant bien armé pour poursuivre son développement sur ses bases solides.

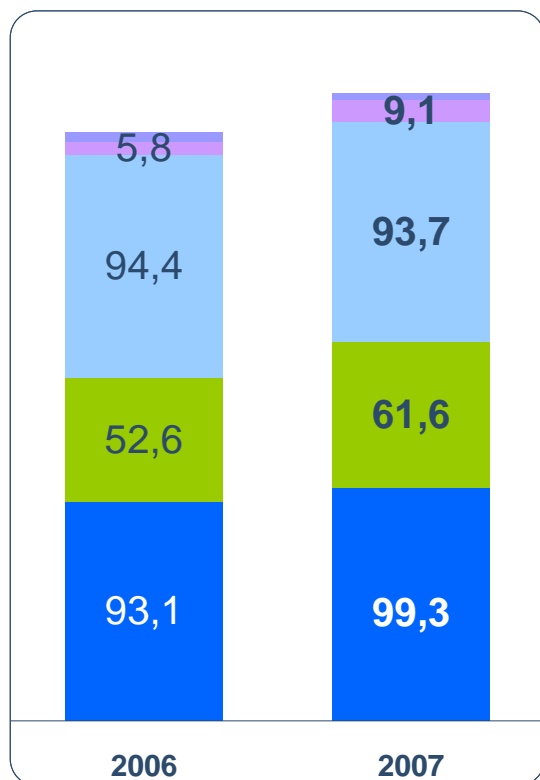
Forts de nos atouts et de la cohésion de nos équipes, nous démarrons l'année 2008 avec confiance, comme en témoignent les nouveaux succès commerciaux de ce début d'année. Dans la continuité du plan de progrès 2005-2007, nous visons pour 2008, **la poursuite de la croissance organique, l'amélioration de la rentabilité et de la structure bilancielle ainsi que la valorisation du capital humain.**

Je remercie l'ensemble des équipes pour leur engagement et leur professionnalisme. Je remercie nos actionnaires pour leur confiance renouvelée.

Jean-Luc SCHNOEBELEN
Président du Directoire

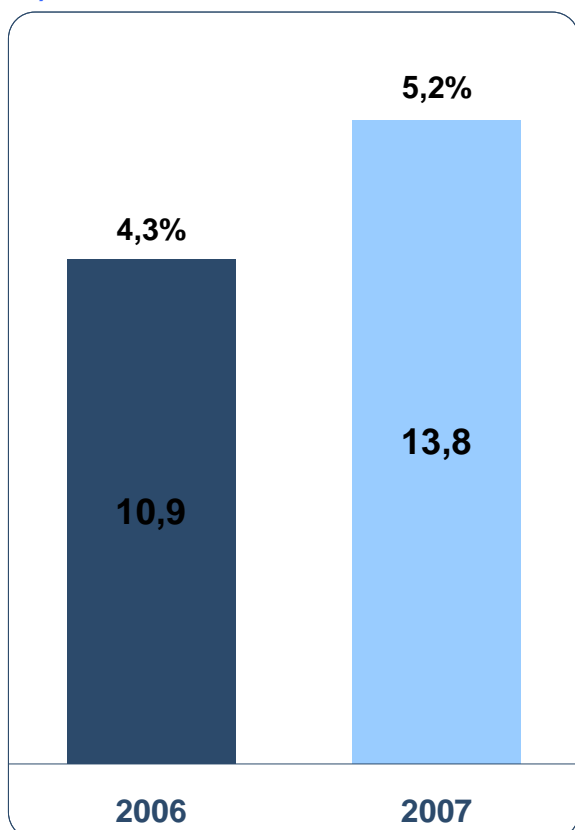
1.2. CHIFFRES CLES
en Millions d'Euros

Evolution du Chiffre d'Affaires par secteur d'activité

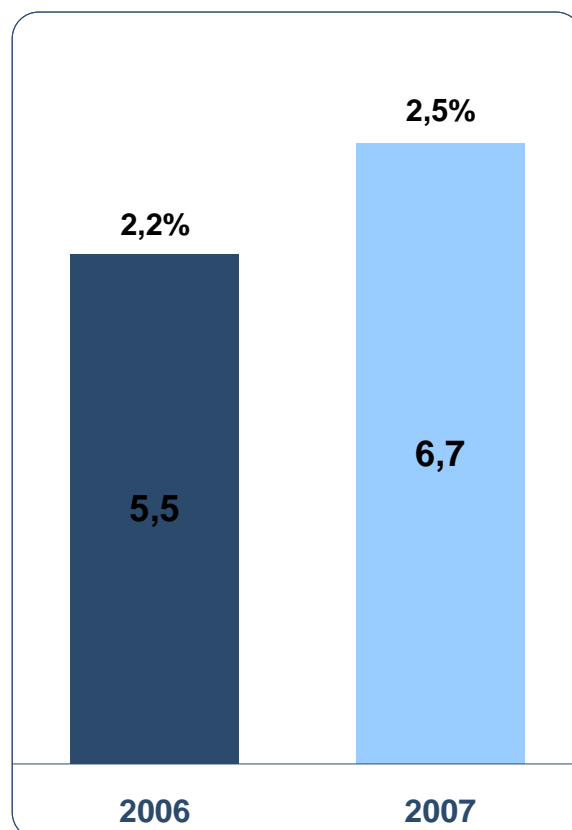


■ Expertise	+ 6,6%
■ Ingénierie	+ 17,1%
■ Télécoms	- 0,7%
■ Clés en Main	+ 56,9%
■ GIM / Holding	- 36,8%
GRUPE	+ 6,5%

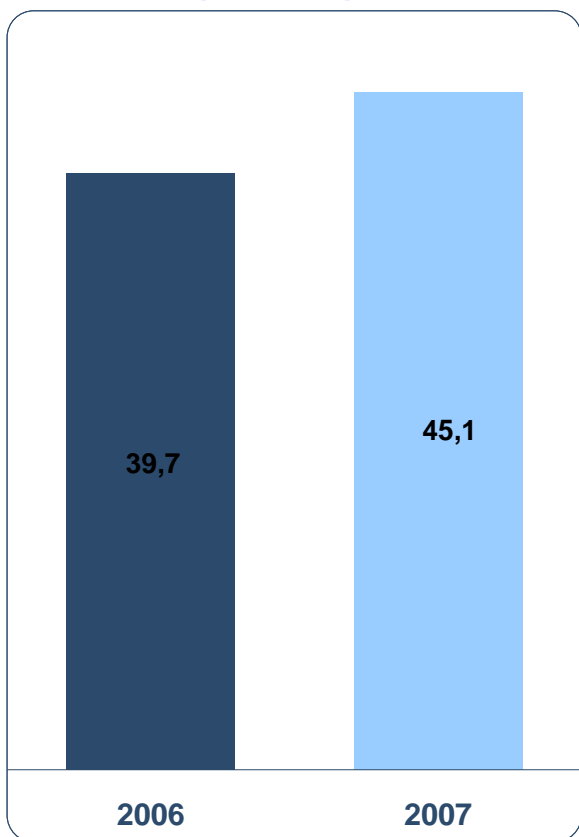
Evolution du Résultat Opérationnel Courant (ROC)



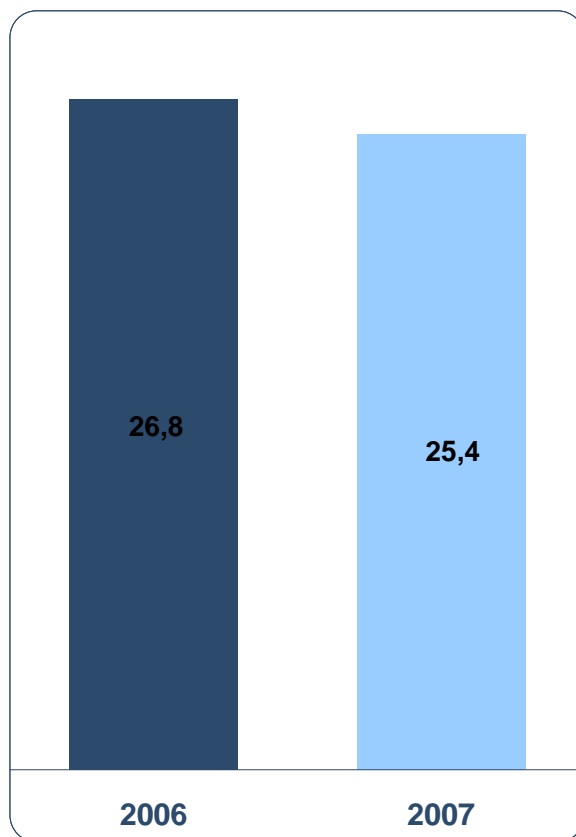
Evolution du Résultat Net



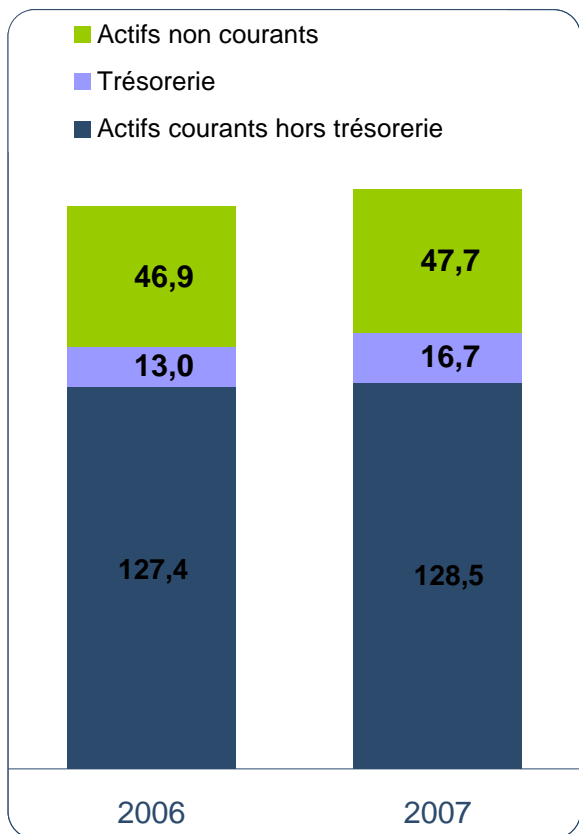
Evolution des Capitaux Propres



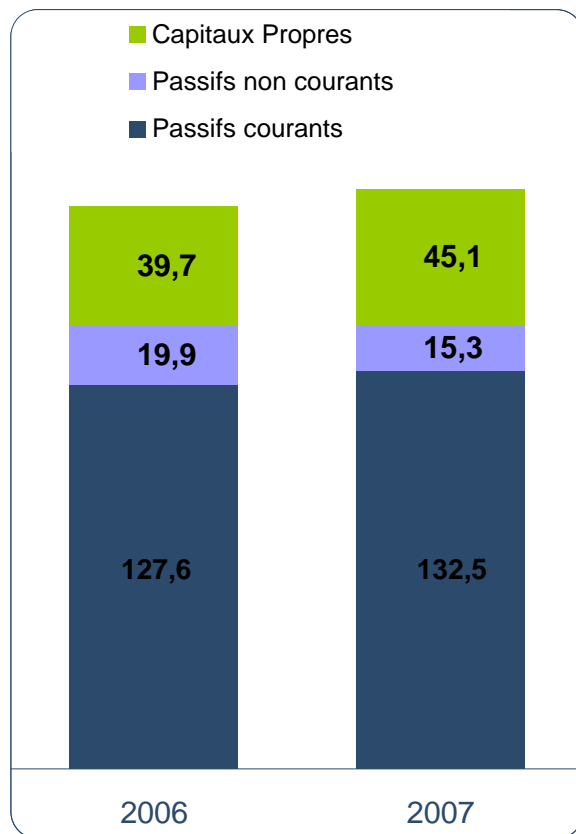
Evolution de l'endettement net



Actif



Passif et capitaux propres



1.3. BOURSE

1.3.1. Classification de GINGER

Code ISIN : FR0000045023 - CNG

Marché : Eurolist Compartiment C (Small caps)

Place de cotation : Euronext Paris (France)

ICB Classification Sectorielle :
Secteur 2790 : Services supports
Sous secteur : 2791 : Services d'appui professionnels

1.3.2. Calendrier de communication financière 2008

6 février

Publication du chiffre d'affaires 2007

17 avril

Réunion SFAF de présentation des résultats annuels 2007

6 mai

Publication du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2008

11 juin

Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

24 juillet

Publication du chiffre d'affaires du 2^e trimestre 2008

29 août

Publication des résultats semestriels 2008

23 octobre

Publication du chiffre d'affaires du 3^e trimestre 2008

1.3.3. Communication financière

GINGER attache une attention particulière à la qualité de l'information transmise au marché financier et accorde des moyens conséquents à la mise en œuvre de cette politique de transparence.

Depuis son introduction en bourse, GINGER a engagé un programme régulier de communication dans un souci d'information et de transparence vis-à-vis de ses actionnaires et de la communauté financière, à travers :

- un rapport annuel complet en français, enregistré comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et traduit en anglais ;
- des communiqués de presse et des avis financiers ;
- des réunions d'informations régulières avec les investisseurs, les analystes et les journalistes ;
- une assemblée générale annuelle ;
- des participations à des salons et des forums destinés aux actionnaires individuels (Midnext, Actionaria) ;
- un site internet (www.gingergroupe.com) en français et en anglais régulièrement mis à jour permettant d'accéder à une présentation générale du groupe et à l'essentiel de l'information financière ;
- la création d'un Club des Actionnaires permettant à ses membres de bénéficier d'un certain nombre de services : envoi direct des communiqués, de la plaquette de présentation du groupe, du document de référence, envoi d'un guide du néophyte de la Bourse, invitations à des visites de sites...
- la mise en place d'un numéro vert : **0800 10 19 20**.

Demandes d'informations

Toute demande d'informations ou d'inscription sur la liste de diffusion de l'ensemble des communiqués et documents émanant de la société peut être transmise aux coordonnées suivantes :

GINGER - 11, rue Paul Baudry - 75008 PARIS
Tél. : 01 56 69 19 40
Fax : 01 56 69 19 71
Email : contact@gingergroupe.com

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DU GROUPE ET SON ORGANISATION

2.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

75 ans d'expérience au service de l'aménagement du cadre de vie

GINGER est l'un des majors français de l'ingénierie de prescription dans le domaine de l'aménagement du cadre de vie. Il intervient sur l'ensemble de la chaîne de compétences nécessaires aux équipements et infrastructures tout au long de leur vie, tant en matière d'expertise et d'ingénierie que de clés en main et de maintenance.

GINGER s'est constitué autour d'un concept original : rassembler au sein du groupe un portefeuille sans équivalent de compétences techniques, scientifiques et en gestion de projets. Ainsi, avec plus de 2 460 personnes à fin décembre 2007, dont plus de 50% d'ingénieurs et techniciens, le groupe couvre l'ensemble des besoins de ses clients.

Ainsi, le Groupe intervient dans les domaines de **l'expertise de la Construction** (études géotechniques, diagnostics des pathologies des structures et des matériaux, audits et certification de produits de la construction), **l'ingénierie de la Construction** (études de conception et d'exécution, tant en maîtrise d'œuvre qu'en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), **l'ingénierie de l'Environnement** (diagnostics de pollution des sols, réhabilitation des sites, valorisation des déchets, eau, captage, eaux de surface, eau potable, eaux pluviales, plans de prévention des risques, infrastructures, aménagement du territoire, études d'impact, etc.), **du clés en main et de la maintenance** (réalisation de bâtiments clés en main, partenariats public-privé, délégation de service public, suivi et maintenance des ouvrages, et **des Télécommunications** (expertise, ingénierie, clés en main et maintenance de tous type de réseaux : hertziens, télécoms, boucles métropolitaines...))

Par ailleurs, depuis sa création GINGER a su développer toutes les compétences et savoir-faire lui permettant de devenir le partenaire naturel des entreprises et des collectivités soucieuses d'intégrer les principes de développement durable dans leurs projets : études d'impact environnementales, choix des procédés et produits de la construction, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, gestion des déchets, performance thermique, performance acoustique, gestion des chantiers «verts », Haute Qualité Environnementale, ...

Autant de thèmes et d'actions concrètes qui, menées de façon cohérente, apportent à nos clients toute la valeur ajoutée de la démarche développement durable.

Aujourd'hui les principaux concurrents que rencontre le groupe sur la plupart de ses métiers sont les grands ingénieristes internationaux ou leurs émanations françaises.

2.2. LA LOGIQUE DE CONSTITUTION DU GROUPE

1997

Le point de départ. En juin 1997, Jean-Luc SCHNOEBELEN, fondateur du groupe GINGER, rachète le CEBTP (Centre d'Expertise du Bâtiment et des Travaux Publics) à la Fédération Française du Bâtiment.

1999

Pour compléter l'offre du CEBTP dans le domaine de l'ingénierie du BTP, GINGER achète en novembre 1999 la société SECHAUD & BOSSUYT et ses filiales.

2000

La réflexion et l'analyse du marché conduites par les dirigeants de GINGER amènent en mars 2000 à la création de GINGER TELECOMS, initialement « Sechaud & Bossuyt Technologie », dans l'ingénierie des réseaux de télécommunications.

2001

Introduction sur le second marché d'Euronext Paris le 20 novembre 2001.

Avec cette levée de fonds réussie, GINGER entreprend en 2001 une importante politique d'acquisition externe, concrétisée par le rachat de :

- SIEE (Société d'Ingénierie pour l'Eau et l'Environnement), spécialiste de l'hydrologie et de l'expertise en environnement,
- LBTP (Laboratoire des Travaux Publics en Nouvelle Calédonie), intervenant sur les grands chantiers en matière de mécanique des sols et des roches, ainsi que dans l'étude et le contrôle de l'ensemble des constructions,
- PARERA, numéro 2 de la cartographie en France,
- CEISAM (Centre d'Expertise et d'Ingénierie Système Accès Multimédia), société d'expertise et de conseil dans les systèmes d'accès à large bande.

2002

Renforcement de ses 3 pôles Construction, Environnement et Télécoms par la poursuite d'une politique forte de développement externe. Acquisition des sociétés :

- LTPP (pour 47 %) - (Laboratoire des Travaux Publics de Polynésie), renforçant ainsi le positionnement du Groupe dans le Pacifique,
- CAMUSAT regroupant 12 sociétés implantées en France et à l'étranger, ayant pour activité l'installation d'infrastructures de télécommunication,
- CIDES, spécialisée dans la maintenance et l'exploitation de moyens de communication haut de gamme (interconnexion voix – données – images),
- SOPRONER, spécialisée dans les études hydrologiques en Nouvelle Calédonie,
- SPI INFRA, société d'ingénierie spécialisée dans les infrastructures routières et ferroviaires, l'aménagement urbain, l'hydraulique urbaine et fluviale, l'environnement et le génie civil,
- SOLEN, expert reconnu dans le domaine de l'ingénierie géotechnique, l'analyse et les essais des matériaux et des ouvrages, et des études environnementales,
- LEM, spécialisée dans les domaines de l'eau, de l'air, des sols et des matériaux,
- ATM, société d'expertise, de conseil et d'essais appliqués à l'enveloppe du bâtiment (façades, vitrages, acoustique, thermique...).

2003 / 2004

A la suite de ces acquisitions, le groupe a doublé de taille, devenant de fait l'un des tout premiers acteurs du marché de l'ingénierie des infrastructures et du cadre de vie.

Succédant à cette phase de croissance externe, l'année 2003 constitue le point départ de la structuration pour GINGER.

L'intégration opérationnelle de ces acquisitions a constitué le premier chantier d'importance, ainsi :

- la fusion opérationnelle des sociétés CEBTP et SOLEN a permis de créer le plus important pôle géotechnique en France, avec 11% de parts de marché,
- la simplification juridique de son organigramme

- les cessions d'actifs non stratégiques au sein du CEBTP, l'activité Contrôle et Sécurité a été cédée en 2004 et du LEM en 2005

2005

Animée par la volonté de se doter d'une gouvernance moderne, la société GINGER a décidé d'opter pour la dissociation de ses organes de Direction et de Contrôle et a adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance en juin 2005.

Sous l'impulsion du Directoire, suivant les recommandations du Conseil de surveillance, six priorités ont été fixées dans le cadre du programme de progrès 2005-2007 :

- Priorité à la croissance interne pour chacun des métiers des trois pôles : Construction, Environnement et Télécoms,
- Amélioration de la rentabilité opérationnelle,
- Revue stratégique des activités,
- Amélioration de la structure bilancielle,
- Développement et valorisation du Capital Humain,
- Meilleur pilotage opérationnel du groupe.

2006

L'année 2006 a marqué la concrétisation de la mise en œuvre du plan de progrès. Ainsi le groupe a poursuivi l'amélioration de sa croissance interne, la progression de la rentabilité opérationnelle et l'amélioration de la structure bilancielle. De nombreuses actions ont été menées afin de dynamiser et valoriser les ressources humaines du Groupe : Ecole GINGER, organisation de journées d'intégration, Olympiades, séminaires de réflexion dans le cadre du « Club des 120 »...Par ailleurs, le Groupe a également poursuivi ses efforts en matière d'harmonisation sociale : procédures groupe, convention collective unique et protection sociale.

En vue d'améliorer le pilotage opérationnel du Groupe, les Directeurs des 4 pôles du Groupe ont été intégrés au Directoire. En outre, un Comité Exécutif, composé des membres du Directoire, de la Directrice des Ressources Humaines et de la Directrice de la Communication assiste, par ses travaux préparatoires, le Directoire dans ses décisions et veille au développement des synergies dans le Groupe.

2007

Les événements 2007 sont relatés dans la partie « faits marquants » du rapport de gestion, paragraphe 4.1

2.3. LES ACTIVITES DU GROUPE

Conformément à la décision du Directoire, le Groupe a procédé à partir du 1er juin 2007 à une reconfiguration de son organisation. Orientée métiers, cette nouvelle organisation de GINGER permet d'en améliorer la lecture et de poursuivre l'optimisation de sa gestion opérationnelle.

- **La branche Expertise** regroupe les compétences scientifiques et techniques intervenant à toutes les étapes de l'acte de construire : études géotechniques des sols, études des matériaux, audits et certifications de produits ... De surcroît, les ouvrages sont soumis aux épreuves du temps et nécessitent tout au long de leur vie une attention particulière. GINGER réalise les audits, les diagnostics et recommandations en matière de fondations, de structures, de façades, de matériaux, de toitures, de terrasses... pour tous types de bâtiments, ouvrages d'art, ouvrages industriels, monuments historiques... Elle est composée de CEBTP SOLEN et de ses filiales.
- **La branche Ingénierie** regroupe les activités d'étude de conception et d'exécution dans les domaines de l'infrastructure, de la construction et de l'environnement, tant en assistance à maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre. Ce nouvel ensemble ainsi restructuré pourra anticiper, tant pour le secteur public que privé, l'évolution de la demande des maîtres d'ouvrage en proposant une offre globale intégrant la dimension de développement durable. Elle est composée de SECHAUD BOSSUYT et de ses filiales ainsi que de l'ensemble des entités GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES.
- **La branche Clés en main /Maintenance** regroupe les activités de construction clés en main, PPP, DSP, concessions... ainsi que le suivi et la maintenance des ouvrages. Cette troisième branche, en complément des deux premières permet d'élargir l'offre de GINGER et constitue le domaine de récurrence des activités du Groupe. Elle est composée des sociétés GINGER Expertise et Maintenance de Patrimoine (GEMP) et GINGER Bâtiment Conception et Construction (GBCC).
- **Le pôle Télécoms** regroupe la chaîne d'activités : expertise, ingénierie, construction clés en main et maintenance des réseaux télécoms ou hertziens. Le pôle TELECOMS est composé des sociétés CAMUSAT et GINGER TELECOMS.

2.3.1. La Branche Expertise

Par l'étendue de ses compétences, GINGER, via sa filiale CEBTP SOLEN, couvre l'ensemble des domaines d'intervention de l'expertise de la construction : études géotechniques, matériaux, certification, structures, pathologie, expérimentation, formation et assistance technique.

2.3.1.1. Études géotechniques, routes, grands chantiers

GINGER est l'un des majors de la géotechnique en France. Il maîtrise toutes les méthodes d'investigation et dispose d'un parc de plus d'une centaine d'ateliers mobiles lui permettant de répondre de manière adaptée dans les meilleurs délais.

GINGER procède à des études géotechniques pour tous types d'ouvrages : bâtiments, ouvrages complexes, fondations spéciales, ouvrages de soutènement, mais également ouvrages linéaires tels les tracés routiers et ferroviaires. Il effectue sur site des sondages, des essais et des prélèvements qui font ensuite l'objet d'essais approfondis en laboratoire. Puis il assure également le contrôle de la mise en œuvre des matériaux.

GINGER a une expérience historique en matière d'étude de sols et de contrôle des fondations.

2.3.1.2. Matériaux et certification

GINGER effectue depuis plus de 75 ans des études et recherches sur les matériaux de la construction et possède une expérience historique en matière de contrôle de leur mise en œuvre.

Sa compétence en matière de contrôle lui permet de préconiser des solutions rapides à des désordres rendus nombreux du fait de la réduction des délais d'exécution, et de la sous-estimation des conditions de l'environnement. Ceux-ci peuvent entraîner une recrudescence des désordres sur les chantiers et un vieillissement prématuré.

Par ailleurs, GINGER vérifie et certifie des matériels, équipements et produits manufacturés pour l'industrie du bâtiment et des travaux publics par rapport aux normes en vigueur aux fins de leur agrément avant commercialisation.

▪ **Pathologie des structures et des matériaux**

Dans le prolongement logique de son activité d'analyse et de contrôle des matériaux et de produits du bâtiment, GINGER développe une activité de diagnostic et de traitement des désordres ("pathologies") affectant les structures ou les matériaux de base la constituant. Les structures concernées peuvent être les structures gros œuvre et second œuvre du bâtiment ou les structures d'ouvrages d'art. Cette activité consiste, à la demande de propriétaires, entreprises du BTP, experts d'assurance et judiciaire, gestionnaires, acquéreurs ou vendeurs d'immeubles, à faire un diagnostic sur les défauts, affections, dégradations, maladies et désordres divers affectant les structures et les matériaux.

L'ensemble de ces désordres est désigné par le terme médical de "pathologies des matériaux".

Nos missions permettent d'améliorer la connaissance de l'ouvrage, particulièrement sur l'origine des désordres qui l'affectent ou qui sont en voie de l'affecter, ainsi que leur évolution.

Des diagnostics, sans désordre avéré, sont également réalisés par nos soins, afin de donner un avis sur l'état général du bâtiment, dans le cadre de politique de maintenance ou d'achat. Dans ce dernier cas, la finalité des missions permet d'estimer un coût global de l'ouvrage, durant sa durée de service et constitue donc une aide à la décision.

Enfin, lorsque les données techniques n'existent pas en terme de qualité et de sécurité sur un ouvrage, nous réalisons également des reconnaissances de structure avec évaluation de la capacité portante ce qui permet notamment de valider la destination pour une autre utilisation de tout ou partie de l'ouvrage. Le cas échéant, des solutions de confortation sont définies.

Nous mettons en œuvre rapidement un programme technique ciblé, efficace, minimal mais nécessaire afin de répondre dans les meilleurs délais et le plus efficacement aux besoins du client.

▪ **Expérimentation**

Les études à caractère de recherche ont pour objectifs de concevoir, mettre au point et vendre des innovations techniques ou technologiques, et d'apporter une contribution continue aux progrès de la construction.

GINGER établit des liens avec des partenaires très variés. Présent au niveau de la réglementation et de la normalisation, il peut orienter ses recherches sur les enjeux technico-économiques de l'évolution des textes réglementaires. Au niveau de la certification, il conduit des actions de recherche en relation étroite avec des partenaires industriels. Présent dans les projets nationaux et européens, son action a permis de faire entrer dans la pratique courante des développements issus du milieu universitaire.

▪ **Formation**

Dans le secteur de la construction en France, GINGER est un acteur majeur de la formation continue depuis plus de 30 ans. Chaque année, le Groupe organise 200 sessions de formation et accueille plus de 2 000 stagiaires : experts, ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'œuvre, des entreprises du BTP, des bureaux d'études, des services maintenance et travaux neufs de l'industrie et du tertiaire.

Les formations dispensées en inter ou en intra (sur mesures) s'appuient sur les savoirs et savoir-faire développés en interne par les ingénieurs du Groupe dans les domaines de l'ingénierie, de l'expertise technique et de la réglementation.

▪ **Assistance technique et documentation**

Dans le prolongement de ses compétences fondamentales, GINGER, via sa filiale CATED, assure auprès des professionnels une assistance technique sur site ou à distance (téléphone, télécopie, internet).

Il assure en outre une veille documentaire et la publication d'une centaine de titres traitant des techniques, de la réglementation et des fournisseurs de produits, dans tous les domaines de la construction.

En 2007, le CATED a obtenu le COFRAC pour la certification des diagnostiqueurs immobiliers dans les spécialités suivantes : amiante, termites, diagnostics performances énergétiques, plomb et gaz.

Cette certification comme organisme certificateur des diagnostiqueurs du bâtiment lui a permis de se développer en offrant un nouveau service très demandé par le marché.

▪ Démolition et déconstruction des bâtiments

GINGER possède une compétence technique unique dans le domaine de l'ingénierie de la démolition et de la déconstruction des immeubles bâtis ouvrages d'art ou industriels, permettant de garantir des conditions de sécurité et de fiabilité maximales, tout en respectant les exigences de coût et de délai.

Techniquement, la démolition peut être réalisée par méthode mécanique (écrêtage par mini-engins, grignotage à la pelle mécanique à grand bras équipée d'outils spécifiques : pinces à béton, cisailles...) ou par foudroyage ou basculement à l'aide d'explosifs. Cette dernière technique est particulièrement intéressante d'un point de vue économique et sécurité du chantier pour les bâtiments et ouvrages de grande hauteur ou lorsque des contraintes de délais existent (coupure d'autoroutes pour démolition d'ouvrages d'art...).

GINGER, par sa filiale CEBTP DEMOLITION assure des missions qui vont de la prise en charge complète d'une opération de démolition (Etudes et travaux « clés en main »), à la Maîtrise d'œuvre ou à la réalisation des études d'exécution.

Ses missions intègrent l'étude de la structure porteuse du bâtiment à démolir, l'analyse de son environnement (contraintes spécifiques de voisinage), la définition du processus de démolition, la sélection des techniques et outils appropriés, et, dans le cas de démolitions à l'explosif, l'établissement des plans d'affaiblissement préalable des structures, des plans de tirs (calcul, positionnement et chronologie de l'amorçage des charges explosives), des plans et mesures de protection pour assurer la mise en sécurité du voisinage et des riverains.

Elle fait appel à des techniques extrêmement pointues de calcul et simulation pour assurer une cinématique de chute conforme aux prévisions. Les compétences et références de ses spécialistes sont uniques en Europe.

Cette activité s'inscrit dans une démarche de Développement Durable : désamiantage, dépollution des sols et équipements, déconstruction sélective avec tri des déchets pour assurer leur valorisation maximale, recherche de solutions techniques innovantes pour minimiser les nuisances sonores et les poussières.

En 2007, à titre d'exemples, nous avons réalisé :

- L'étude de démolition à l'explosif d'un viaduc en Sicile
- La Maîtrise d'œuvre de la démolition mécanique des bâtiments SNCF du site des Batignolles à Paris
- La Maîtrise d'œuvre de la démolition de 8 tours à Aulnay sous Bois (Logement Français)
- La Maîtrise d'œuvre et les études d'exécution pour la démolition par foudroyage de 3 tours à la Seyne sur Mer, 475 logements à Béziers (2 barres), une barre à Meaux...
- Les études d'exécution de l'abattage à l'explosif de la tranche 3 de la Centrale Thermique EDF de Pont sur Sambre.

2.3.1.3. Activité en 2007

La branche Expertise assure son développement dans le secteur de la Construction en réalisant la mise en sécurité des sols dans de nombreuses communes, des études de voies linéaires de types autoroutiers, ferroviaires et fluviales.... Par ailleurs, elle poursuit son maillage national et son développement à l'international, fait évoluer ses offres selon les nouvelles normes et réglementations françaises et européennes, se développe dans l'innovation avec des partenaires publics et privés.

Dans un marché de la construction qui reste dynamique, CEBTP SOLEN, principale société de la branche, bénéficie d'un contexte porteur. Par ailleurs, elle développe ses activités de sondage géotechnique en s'appuyant sur un parc renouvelé de 96 machines de sondage qui représente le plus important potentiel de moyens utilisables en Europe dans le domaine des études de sols.

Avec 39 agences nationales, 5 internationales, sa direction des grands projets, et forte de ses 800 collaborateurs, CEBTP SOLEN est capable de répondre aux besoins de ses nombreux clients grâce à des compétences expertes dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. Pour les grands comptes, la direction des grands projets permet de positionner CEBTP SOLEN sur ces projets à forte

valeur d'expertise. Les synergies entre agences ainsi que le fonctionnement en réseau permettent de développer sa base clients dans un marché qui reste encore largement à conquérir.

Dans les métiers de l'expertise et de la pathologie des bâtiments, comme dans ceux de l'expertise du patrimoine routier, de grandes possibilités de développement s'ouvrent au groupe.

Dans les métiers de la certification et de l'expertise sur les produits de l'enveloppe du bâtiment, CEBTP SOLEN a bénéficié d'une activité récurrente et soutenue, qui profite de surcroît d'une conjoncture favorable liée aux évolutions des normes et réglementations européennes.

En plus de la certification COFRAQ des laboratoires, une démarche ISO 9001 a permis à plusieurs agences d'obtenir leur certification en 2007 ; cette démarche sera poursuivie sur 2008 jusqu'à l'obtention pour toutes nos activités de la certification ISO 9001.

Nous développons progressivement une capacité et une compétence sur l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les projets d'infrastructures, à partir de notre compétence en géotechnique. Cette activité nous permet de nous positionner à l'international et dans les DOM TOM notamment sur des grands projets d'infrastructures.

L'activité soutenue sur les DOM TOM se confirme en 2007. Nos activités sur les Caraïbes sont porteuses de bonnes potentialités et nous bénéficions du regain d'activité en Nouvelle Calédonie consécutifs à l'afflux d'investisseurs internationaux dans l'exploitation minière.

Quelques exemples de missions réalisées par la branche Expertise en 2007

Campagne de forages géotechniques pour la tour Phare de la Défense

Cette mission, d'une durée de 5 mois, est intervenue dans le cadre d'un projet de construction de plusieurs tours, dont l'une des plus hautes (300 mètres) est la Tour Phare. Différents types de sondages à grandes profondeurs (100 mètres) ont été réalisés : des sondages permettant de mesurer la résistance mécanique du sol, des sondages carottés pour extraction d'un cylindre de roches qui permet de caractériser les terrains géologiques en présence.

Ces essais servent aux calculs du dimensionnement des fondations de la future tour et préciseront les contraintes géotechniques de ce chantier pendant la phase travaux.

Contrôle d'étanchéité de la façade du nouvel immeuble CITROEN Champs Elysées à Paris

La façade du nouveau bâtiment est constituée de huit plateaux circulaires pivotants représentant une immense sculpture de voitures. Reprenant le dessin de la façade de verre d'origine des années 1930, cette façade, d'abord orthogonale et plane, se transforme progressivement en un plissé fait de triangles et de losanges en volumes pour former un grand "origami" de verre.

Etudes géotechniques pour le projet TRAM TRAIN sur l'île de la Réunion

Plus proche d'un train que d'un tramway, le Tram-train sera composé d'une rame de 40 mètres pouvant transporter jusqu'à 250 passagers et constituera, avec ses 38 kilomètres, le premier moyen de transport ferroviaire disponible dans l'île. Les voies spécifiques du Tram-train de la Réunion doivent être construites à compter de 2008.

LGV Rhin-Rhône : Contrôle extérieur des terrassements et ouvrages d'art du tronçon B- Contrôle extérieur des ouvrages d'art pour le tronçon C

La branche Est de la LGV Rhin-Rhône permettra de relier Dijon à Mulhouse, et ainsi la LGV Méditerranée au réseau ferroviaire de l'Est de l'Europe par 190 km de ligne nouvelle. Les prestations de contrôle extérieur se poursuivront jusqu'à fin 2009. Les travaux s'étaleront jusqu'à mi 2010 pour une mise en service prévue en 2011. Des bureaux pour les ingénieurs et techniciens ainsi qu'un laboratoire d'analyse et d'essais ont été installés sur le site.

Sondages géotechniques en Algérie

GINGER, via sa filiale CEBTP SOLEN, effectue une mission d'études géotechniques dans le cadre de la réalisation de l'Autoroute Est-Ouest algérienne reliant la Tunisie au Maroc dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par l'Agence Nationale des Autoroutes Algériennes (ANA). Cette mission porte sur une première section de 80 km entre Constantine et Annaba et comprend la réalisation de plusieurs sondages profonds (carottés, pressiométriques,...) dans des zones de failles particulièrement délicates, constituées de schistes décomposés et en présence de nappes souterraines. Là où d'autres avaient échoué, les équipes de CEBTP SOLEN ont prouvé leur savoir-faire en sondant à plus de 150 m de profondeur. D'une durée de 6 mois, cette mission devrait se poursuivre par des contrôles des fondations des ouvrages d'art.

2.3.2. La Branche Ingénierie

2.3.2.1. Ingénierie de la Construction

GINGER fournit des prestations intellectuelles de maîtrise d'œuvre "Tous Corps d'Etat" pour la construction de bâtiments, de voiries et ouvrages d'art. Il intervient :

- Comme bureau d'études techniques en groupement avec des architectes
- Sur des missions de maîtrise d'œuvre spécialisée (mise en sécurité, audit et diagnostics sur les ouvrages bâtis et équipements techniques)
- En tant que Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

2.3.2.2. La maîtrise d'œuvre

Maîtrise d'œuvre complète

C'est la mission que le maître d'ouvrage (le client) confie au maître d'œuvre (groupement bureau d'études et architecte) pour la conception et la construction d'un bâtiment ou la conception et la réalisation de travaux d'infrastructure. Exemples : construction d'un nouvel hôpital, transformation d'une ancienne école en bureaux, ou réalisation de la voirie d'une zone d'activités commerciales.

Le maître d'œuvre propose au maître d'ouvrage des solutions techniques qui permettront de satisfaire ses besoins, préalablement décrits dans le programme.

La mission comprend d'abord une phase d'étude, qui consiste à définir l'ouvrage de manière de plus en plus précise (Avant Projet Sommaire, Avant Projet Définitif puis Projet) et à préparer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) en vue de la sélection des entreprises.

Le maître d'œuvre assure ensuite la direction des travaux, avec un degré d'implication variant selon les instructions du maître d'ouvrage. Comme maître d'œuvre, GINGER ne réalise pas les travaux de construction du bâtiment, mais seulement, la supervision des entreprises qui exécutent le marché de travaux.

Maîtrise d'œuvre spécialisée

GINGER réalise aussi, pour des clients des secteurs tant privés que publics, des prestations de maîtrise d'œuvre spécialisée qui ne font intervenir que certains corps d'état. Exemples : remplacement d'une chaufferie, climatisation d'un immeuble.

Dans ce cas, la procédure des marchés publics est plus simple : consultations sur références au lieu de concours. Les contrats, de montants plus réduits que les grandes maîtrises d'œuvre, sont négociés, conclus et exécutés plus rapidement.

Ces contrats portent par exemple sur la mise en sécurité d'ouvrages et leur remise aux normes nouvelles, ou sur des missions d'audit d'état des lieux, de stabilité des bâtiments et de diagnostic. Ces missions recouvrent, outre l'état des lieux, l'étude des causes des désordres sur les bâtiments et la préconisation des mesures correctives.

GINGER développe également des activités d'études et de recherche en matière de consommation et de performance énergétique des bâtiments. Il conseille et accompagne ses clients tant publics que privés dans leurs projets intégrant les principes de développement durable : choix des procédés et des produits de la construction, Haute Qualité Environnementale, gestion de l'eau, de l'énergie, performances thermiques, acoustiques ...

2.3.2.3. Les domaines d'intervention

GINGER possède de nombreuses références dans les domaines :

- des bâtiments de tout type : bureaux, habitation, locaux d'activité, équipements scolaires, bâtiments administratifs, bâtiments industriels, hôpitaux, centres commerciaux, équipements touristiques, équipements culturels, ...
- des équipements sportifs,
- des voiries et réseaux divers, aménagement de ZAC,
- des routes, tramways, voies ferrées,
- des parkings,
- des ports de plaisance et de commerce
- ...

Quelques exemples de missions réalisées en 2007 dans la branche Ingénierie Construction

Mission de maîtrise d'œuvre structure pour le futur Stade « Nungesser 2" à Valenciennes (2)

D'une capacité de 25 000 places, le futur stade disposera de 2 niveaux de tribunes. Il sera recouvert d'une toiture en écailles de différentes couleurs qui jouera avec la lumière.

(2) Cabinets d'architectes SCAU et Fermaux

Accompagnement du groupe VVF dans son programme de redéploiement de clubs de vacances

VVF Vacances, numéro un des clubs de vacances en France, a confié à GINGER à travers sa filiale EDI Ingénierie, la maîtrise d'ouvrage déléguée de quatre de ses sites. VVF possède plus de cinquante sites touristiques répartis sur tout le territoire. Depuis 2005, le Groupe s'est lancé dans un vaste programme de réhabilitation de ses actifs afin de proposer à ses clients de nouveaux standards de confort et de services. Sur les sites de La Grande Motte, Balaruc-les-Bains, Le Pradet et Trégastel, GINGER procède à l'ensemble des études de faisabilité, de rentabilité et assiste VVF depuis les études de conception jusqu'au suivi des travaux. Le dernier site réhabilité sera livré en mai 2010.

GINGER, lauréat du concours «European Parking Award 2007» pour la rénovation du Parking du Capitole à Toulouse

GINGER, en tant que Maître d'œuvre Mandataire, assurant la Maîtrise d'œuvre complète (études architecturales et techniques, Direction de Travaux) et d'OPC (Ordonnancement-Pilotage-Coordination), a participé à la rénovation et la modernisation du parking du Capitole à Toulouse. Construit en 1972, ce parking souterrain de 4 niveaux et d'une capacité d'accueil de 930 véhicules est situé sous la place historique du Capitole à Toulouse.

C'est dans ce cadre que le Maître d'ouvrage et GINGER, via sa filiale BEFS ont été récompensés lors du concours «European Parking Award 2007 » dans la catégorie « Rénovation de parking ». L'équipe de Maîtrise d'œuvre s'est en effet démarquée des autres compétiteurs en présentant ce qui a été jugé comme l'une des plus belles modernisations et rénovations de parking en Europe.

GINGER, lauréat d'un projet de conception Haute Qualité Environnementale à Nantes (44)

GINGER via sa filiale ETCO, a remporté en partenariat avec le cabinet BRENAC ET GONZALEZ ARCHITECTES le concours portant sur la construction d'un immeuble de bureaux dans le quartier «Ile de Nantes». Cette opération, qui représente 13 000m² de surface utile de bureaux, dans un bâtiment de 7 étages avec un niveau de parking, est destinée au Conseil Général de Loire Atlantique.

Ce projet est réalisé en Haute Qualité Environnementale (HQE). Il s'agit, au sens de la loi MOP, d'une mission intégrant les études des lots techniques ainsi que l'Economie du projet.

Est également confiée à l'équipe lauréate la mission géotechnique qui sera réalisée par CEBTP SOLEN.

2.3.3. Ingénierie de l'Environnement et des Infrastructures

En matière d'environnement, GINGER recherche et propose des solutions intégrant toutes les données liées à l'environnement du cadre de vie, s'agissant tant du traitement des nuisances des ouvrages existants que de la préservation de l'environnement pour les ouvrages à construire.

Par ailleurs, la compréhension des interactions de l'activité humaine avec l'environnement impose de collecter, échanger, croiser et analyser des quantités de données toujours plus importantes et plus hétérogènes. La synthèse de ces informations est une étape fondamentale à la prise de décision. GINGER possède une filiale spécialisée dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) pour aider ses clients à parfaitement identifier leurs besoins et concevoir pour eux les réponses techniques optimales.

Les missions prises en charge concernent :

2.3.3.1. Les dossiers réglementaires et l'environnement

Les contraintes réglementaires au titre de la protection de l'environnement se sont considérablement alourdies au cours des dernières décennies. Leur parfaite maîtrise pour l'élaboration de dossiers souvent complexes est une condition indispensable à la réussite d'un projet.

En mettant ses compétences au service des maîtres d'ouvrage, GINGER leur apporte une assistance indispensable à la préparation, l'instruction, et la présentation de leur dossier, les assurant de la totale conformité de leurs projets avec les exigences réglementaires en vigueur.

2.3.3.2. La gestion des eaux et des milieux naturels

L'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Ce besoin fondamental impose d'organiser une gestion maîtrisée entre les différents usages ainsi qu'une préservation des ressources. GINGER Environnement et Infrastructures apporte une expertise technique et scientifique tant au niveau de la définition ou de l'évaluation des politiques publiques que dans la mise en œuvre d'actions ou d'aménagements permettant une gestion équilibrée et durable des écosystèmes, des ressources aquatiques et des ressources en eau.

2.3.3.3. Les eaux souterraines et l'hydrogéologie

L'identification, la préservation et l'exploitation des ressources en eaux souterraines figurent dans les priorités des collectivités. Les spécialistes de GINGER Environnement et Infrastructures interviennent dans ces domaines tant en matière de prospection géologique que d'études d'impact, de risques de contamination ou pour aider les industriels et agriculteurs dans la mise en place de dispositions permettant de limiter l'impact de leurs activités sur la qualité des eaux souterraines.

2.3.3.4. L'assainissement et l'eau potable

L'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées des collectivités et des établissements industriels constituent des problématiques essentielles en matière de santé publique, de développement économique et de préservation des ressources et des milieux naturels. La maîtrise des techniques liées à la collecte, au stockage, au transport et au traitement des eaux usées et de l'eau potable permet au Groupe d'apporter une réponse globale et adaptée à toute problématique dans ces domaines : études préalables, diagnostics, schémas directeurs, conception et dimensionnement, suivi de leur réalisation.

2.3.3.5. Les eaux pluviales et la gestion du risque inondation

L'assainissement des eaux pluviales et la gestion du risque inondation sont devenus des préoccupations majeures pour l'aménagement du territoire. Les équipes pluridisciplinaires de GINGER ont développé des approches globales et complètes dans le traitement et la gestion des phénomènes d'inondation. Ses équipes sont intervenues sur la plupart du territoire national et notamment, les grands bassins versants (Loire, Rhône, Seine, Gardons d'Alès, Aude, Fleuve Var, ...). Elles ont donc acquis une forte expérience et technicité dans les domaines tels que la statistique, l'hydrologie, l'hydraulique, la géomorphologie et l'hydro informatique.

2.3.3.6. L'hydraulique fluviale

La mutation des Services d'Annonce de Crue (SAC) en Services de Prévisions de Crues (SPC) implique une volonté des services de l'Etat pour améliorer et développer de nouveaux outils concernant la prévision en temps réel des inondations, et accroître la connaissance des crues pour leur prévention. Dans le contexte de prévision en temps réel, les hydrauliciens de GINGER développent des outils opérationnels, ou adaptent des outils de recherche au mode opérationnel afin de répondre aux besoins des prévisionnistes et permettre l'alerte aux populations à temps.

Concernant les objectifs de prévention, fort de son expérience dans les outils classiques (modélisation monodimensionnelle, à casier) qui permettent d'accéder à des résultats précieux mais parfois inadaptés dans des configurations particulières, GINGER se positionne sur les modélisations distribuées (tant hydrologiques qu'hydrauliques) qui permettent l'intégration de données distribuées, l'accès à des résultats spatialisés indispensables dans certains cas complexes (plaine d'inondation, cône de déjection, ...) et finalement d'affiner la compréhension des phénomènes naturels afin de proposer des mesures pour mieux les maîtriser.

2.3.3.7. La dynamique fluviale et la gestion de la ressource

La directive cadre implique l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau pour 2027, ainsi GINGER aide les structures porteuses d'une part, à caractériser l'adéquation besoin-ressource des cours d'eau et définir une gestion concertée des étiages afin de préserver le milieu naturel tout en respectant les usages, d'autre part, à quantifier et qualifier la dynamique de transport solide afin de proposer une gestion cohérente des atterrissements, de protéger les périmètres soumis au phénomène érosif et de prévoir les divagations probables des cours d'eau à l'étude.

2.3.3.8. Les sites et sols pollués

L'évolution des contraintes réglementaires en termes de sites et sols pollués impose d'intégrer le risque du passif environnemental dans la gestion des actifs des entreprises. L'association au sein de GINGER d'experts en pollution et chimie des sols, d'hydrogéologues, d'écotoxicologues et de spécialistes en risques sanitaires et installations classées permet de proposer des prestations de haut niveau technique.

2.3.3.9. L'aménagement du territoire

Les études et bilans socio-économiques, urbanistiques, les études des flux conduites par nos équipes permettent de proposer des aménagements les plus adaptés facilitant une gestion harmonieuse des territoires et respectueuse des patrimoines environnementaux locaux. Le groupe effectue ces études dans le domaine du transport, de l'urbanisme et des espaces naturels. Celles-ci requièrent une expertise dans le domaine réglementaire français et européen, dans l'organisation et la gestion des reconnaissances de terrain et des campagnes de mesure, dans l'analyse des résultats et la formulation de bilans - diagnostics, mais aussi dans l'ingénierie des ouvrages structurants intégrant une démarche Haute Qualité Environnementale.

2.3.3.10. L'environnement et les infrastructures de transport

Le désengagement des services de l'Etat de la maîtrise d'œuvre a conduit GINGER à se développer dans l'ingénierie des transports en profitant de son expérience et de ses relations avec les collectivités territoriales. GINGER possède une compétence reconnue dans les projets d'infrastructures linéaires (routes, réseaux, voies ferrées, ouvrages d'art). L'association des équipes de conception et des spécialistes en environnement des milieux naturels et humains permet une approche globale et cohérente des projets.

2.3.3.11. Le management environnemental des entreprises industrielles

La bonne gestion environnementale de toute activité industrielle est un gage de pérennité, aussi bien par les économies qu'elle peut engendrer, que par la contribution à l'image citoyenne de l'Entreprise. GINGER Environnement et Infrastructures offre à ses clients tous les services leur permettant d'anticiper les contraintes réglementaires pour faire de la gestion de l'environnement un atout de développement durable. Leurs compétences s'exercent à la fois : dans l'évaluation et l'application des exigences législatives et administratives ; dans la recherche d'améliorations technologiques en vue de la réduction des impacts ainsi que dans les systèmes de gestion de l'environnement et de la sécurité.

2.3.3.12. Les aménagements en milieu littoral et marin

La frange littorale représente un domaine limité, fragile, mais très convoité dans le monde entier. La direction spécialisée environnement et ingénierie maritime de GINGER Environnement et Infrastructures répond à l'ensemble des études relatives aux projets d'aménagement et d'environnement en milieu littoral et portuaire :

- Etudes d'environnement, dossiers réglementaires,
- Planification,
- Etudes d'aménagements et ouvrages (remblais littoraux, dragage, extraction de matériaux, ouvrage de protection du littoral, ouvrages portuaires, marinas, complexes touristiques, aménagements de plages, aires de baignade),
- Gestion des pollutions et dégradations (rejets d'eaux usées et pluviales émissaires en mer, macro-déchets),
- Restauration de littoraux et fonds marins dégradés (restaurations physiques et biologiques).
- Les équipes GINGER interviennent sur tout le littoral métropolitain et des départements et territoires d'Outre-mer, mais aussi à l'international. Elles possèdent notamment une grande expérience sur les milieux littoraux et marins de la zone inter-tropicale.

2.3.3.13. Activité en 2007

L'ingénierie a poursuivi une croissance à deux chiffres en 2007, +17,1% de CA et +15,6% de ROC.

Le carnet de commandes a connu une croissance moins forte de 5,5 % du 1er janvier au 31 décembre 2007, la partie bâtiment passant de 49,9 M€ à 57 M€, tandis que l'ingénierie de l'environnement – beaucoup plus dépendante de la demande publique – a vu les prises de commandes ralentir pendant le dernier trimestre 2007 (la perspective des élections municipales et cantonales ayant entraîné l'arrêt ou la suspension de nombreux projets) et passer de 29 M€ à 26,8 M€.

Le niveau de commande de l'environnement s'est redressé au 1er trimestre 2008 pour atteindre 31 M€ à fin mars.

L'organisation de la branche Ingénierie

Créée au 2ème trimestre 2007, la branche ingénierie s'est réorganisée en 6 régions rassemblant les activités bâtiments en environnement.

Par ailleurs, un certain nombre de directions spécialisées ont été créées dans des domaines porteurs :

- les sites et sols pollués
- les déchets
- l'environnement et ingénierie maritime
- les risques naturels
- les risques industriels

Ces directions spécialisées se développent très rapidement avec une rentabilité de très bon niveau (entre 10 et 17 % de ROC).

Enfin les opérations de fusion des sociétés de l'ancien pôle environnement (GINGER Environnement, SPI-INFRA, ATT, CAREX, SIEE, SIEE Sud-Ouest, CONCERTO) se sont achevées le 30 mai 2007.

Un comité d'entreprise nouveau a été élu et la fusion sociale (harmonisation de la situation des personnels provenant des différentes entités) est en cours de négociation.

Le développement des synergies avec les branches Expertise et Clés en main / maintenance

Pendant l'année 2007, la branche ingénierie est devenue le premier client de la branche expertise.

Ce résultat souligne le développement accéléré des synergies inter branches qui est le cœur du "business model" de GINGER.

Que ce soit pour des projets de constructions neuves, de réhabilitation, de VRD, d'infrastructures, de réhabilitations d'ouvrages, de traitement de sols pollués, de déchets ou d'études d'impacts, etc... la branche ingénierie fait appel à la branche expertise permettant d'offrir une prestation complète, de plus en plus demandée par nos clients.

Des liens tout aussi fructueux se développent avec la branche " Clés en main / Maintenance".

Le démarrage du grand projet du schéma directeur de Maintenance et voies navigables est à ce titre très illustratif.

Préparé conjointement par l'ingénierie et la maintenance, ce projet, une fois gagné, a mobilisé sous l'égide du GEMP de nombreux collaborateurs du CEBTP-SOLEN et de GINGER Environnement et Infrastructures.

D'autres opérations associent l'ingénierie (bâtiment et/ou environnement) avec GINGER Bâtiments Conception et Construction pour le Clés en main – comme le projet d'usine de traitement de déchets de Romainville – dont le démarrage en 2008 permettra à toutes les branches de GINGER de travailler ensemble.

Quelques exemples de missions réalisées en 2007 dans la branche Ingénierie Environnement

Mission de contrôle Haute Qualité Environnementale pour la ZAC Seguin – Rives de Seine à Boulogne Billancourt

Dans le cadre de la politique « Chantier Vert » de la SEM Val de Seine, cette opération concerne une zone de 74 hectares sur la commune de Boulogne Billancourt où étaient situés les anciens terrains Renault. Elle comprend l'aménagement de l'île Seguin, le quartier du Pont de Sèvres et les anciens terrains dits « Le Trapèze » sur la rive droite de la Seine. Seront construits : un pont, des espaces verts, un parking sous terrain, un théâtre, des bâtiments tertiaires et d'habitation.

Mission environnementale pour le Tunnel de la Joliette à Marseille

Ce projet dont le maître d'ouvrage est la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole consiste en la démolition d'un autopont supportant l'autoroute A55 sur une distance d'environ 1,4 km et le remplacement de cet ouvrage par un tunnel. D'une hauteur de 3,65 m et d'une largeur de 2 voies de 3 m chacune, ce tunnel permettra une circulation de 4 000 véhicules heure, soit 40 000 véhicules par jour.

Analyse d'environnement pour mise en œuvre réglementaire sécurité du réseau GRT Gaz

Dans le cadre de la nouvelle réglementation en matière d'analyse d'environnement et de sécurité autour des ouvrages de transports de matières explosives (fluides sous pression), PARERA Ingénierie s'est vu confier par GRTGaz (filiale de Gaz de France) une importante mission de diagnostic. Il s'agit, d'ici septembre 2009, de réaliser une analyse d'environnement autour des conduites de gaz enterrées dans deux des quatre régions que compte GRT gaz, pour un linéaire de 9.000 km environ (région Nord Est et région Centre Atlantique). Ce contrat de grande envergure fait appel à de nombreuses compétences de PARERA Ingénierie, à savoir : opérations de recensement sur le terrain, numérisation, intégration, Dessin Assisté par Ordinateur (DAO), Système d'Information Géographique (SIG) et bases de données, avec une dimension environnementale omniprésente.

Mission de suivi des effets sur l'environnement des dragages et de réalisation de quais supplémentaires à FOS-SUR-MER.

Le projet FOS 2XL sur les bassins ouest du Port Autonome de Marseille, consiste en la création de deux nouveaux terminaux à conteneurs gérés par des opérateurs privés.

Ce projet permettra au Port Autonome de Marseille de tripler ainsi sa capacité de traitement des trafics conteneurs de Fos.

Fos 2XL représente 1100 mètres linéaires de quais supplémentaires, 90 hectares de surface, un tirant d'eau admissible de 14,5 mètres pour les grands porte-conteneurs, qui pourra être porté à 16 mètres à l'horizon 2012. L'entrée en exploitation est prévue en 2009 pour les deux terminaux.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la déviation de Saint-Joseph à l'île de La Réunion

Cette nouvelle voie de 5,4km dont le tracé se développe au-dessus de l'agglomération de Saint-Joseph sert à améliorer le trafic de transit et favoriser la desserte urbaine des quartiers hauts de la ville. Cette réalisation va nécessiter la construction de 10 carrefours giratoires, 14 ouvrages d'art, de nombreux ouvrages hydrauliques et d'écrans antibruit. La fin des travaux est prévue pour 2010.

Diagnostic de sensibilité écologique aux Seychelles

GINGER Environnement & Infrastructures (GEI), partenaire du bureau d'études ArupSIGMA (Ile Maurice), a réalisé pour la société Emirates une étude de l'état initial de l'environnement naturel en vue du projet hôtelier de Cap Ternay. Situé sur le littoral Nord-ouest de l'île de Mahé aux Seychelles, ce complexe d'une superficie de 30 ha se doit de répondre à des contraintes environnementales telles que la reconnaissance des groupements biologiques, des conditions hydro-sédimentaires et enfin des usages des milieux terrestre, littoral et marin. L'étude a permis de faire une série de recommandations pour l'élaboration du projet d'aménagement en phase de conception, de réalisation et d'opération.

2.3.4. La Branche Clés en main / Maintenance

2.3.4.1. Le clés en main en France

GINGER, via sa filiale GINGER BATIMENT Conception et Construction, se positionne comme l'interlocuteur de maîtres d'ouvrages et d'investisseurs privés dans les domaines tels que l'industrie, la logistique, le tertiaire, le commerce ou la santé afin de les accompagner depuis la genèse de leur projet immobilier. En particulier, il offre à ses clients la possibilité de concevoir et de construire des bâtiments clés en main en apportant une garantie contractuelle sur les trois critères principaux d'une opération immobilière que sont le prix global, le délai de réalisation, les performances attendues, et cela en participant à l'élaboration des plans du permis de construire.

Son organisation, basée sur des chefs de projets ayant une vision transversale des opérations immobilières, permet de proposer un interlocuteur unique qui se charge de réunir les compétences spécifiques au projet en synergie avec les nombreux experts internes du Groupe.

Fort de ses compétences internes, GINGER est également à même d'accompagner des investisseurs dans le cadre de mission d'assistance lors de projets de construction ou d'acquisition de bâtiments existants.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est une mission d'interface et de supervision de tous les intervenants du projet (investisseurs, organismes publics, maître d'œuvre, architecte, entreprises, etc...). GINGER exerce cette activité auprès de grands comptes (par exemple SCNF ou EDF) et auprès de clients publics et privés qui ont peu de ressources internes et qui doivent réaliser un gros investissement immobilier.

2.3.4.2. Le clés en main à l'international

GINGER exerce cette activité notamment, via sa filiale GINGER Investment Management qui couvre aussi les activités de montage et direction de projets à l'international. Elle intervient très en amont des projets ou elle assiste ses clients dans leur processus de décision stratégique, notamment dans les pays où les collaborateurs de GINGER travaillent depuis de nombreuses années et sont à même de conseiller au mieux leurs clients sur tous les aspects d'un investissement foncier, analyse de marché, partenariat, juridique et fiscal, conception et réalisation de projets, financement. Elle peut ensuite prendre en main la conception et la réalisation desdits projets, sur la base d'objectifs de coûts et de délais, coordonnant et supervisant les interventions des concepteurs et des entreprises.

En tant que conseiller et manager, GINGER est capable de gérer des projets de toute complexité en utilisant une approche intégrée combinant les compétences techniques, juridiques, administratives et financières, visant l'optimisation des projets.

On citera les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de ville nouvelle (2,7 millions de m²) à Moscou et pour un projet de centre hôtelier et de loisirs à Djeddah, les missions de pilotage et coordination des travaux de construction d'une tour de bureaux à Doha, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les projets de bureaux des sociétés françaises à Moscou, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet d'une tour de bureaux à Djeddah, la maintenance d'un compound de 170 logements à Doha ...

2.3.4.3. La maintenance

GINGER prolonge ses activités d'expertise et d'ingénierie en fournissant à ses clients un service de gestion de la maintenance, dans lequel il recherche la récurrence de la prestation et de la relation contractuelle.

Il offre aux gestionnaires de patrimoines immobiliers, aux collectivités publiques, aux industriels et constructeurs et aux établissements hospitaliers une prestation d'ingénierie du "facility management" :

- Prise en compte de la maintenance en conception,
- Audit technique et organisationnel,
- Rédaction de Dossier de Consultation des Entreprises (DCE),
- Pilotage et suivi de contrats d'exploitation et de maintenance,
- Choix et mise en place de progiciels informatiques (GMAO, Gestion du patrimoine, supervision, ... conduite du changement,
- Elaboration de documentation technique d'exploitation et de maintenance (plans de maintenance, ...).

2.3.4.4. Activité en 2007

La Branche Clés en main / Maintenance a connu une très forte croissance, s'établissant à 9,1 M€ en 2007, en progression de 54,6% par rapport à 2006.

Exemples de missions réalisées au cours de l'année 2007 par la branche Clés en main /Maintenance

Mission d'audit et de maintenance de patrimoine : Voies Navigables de France

VNF a confié en 2007 au groupement GINGER-DORSCH la réalisation du schéma directeur de maintenance des voies navigables qui devra être achevé dans le courant du 2^{ème} semestre 2008.

VNF est un établissement public français chargé de gérer le réseau des voies navigables de France. Ce réseau est réparti en plusieurs bassins : Seine, Nord (Escaut), Moselle, Rhin, Rhône, Garonne... reliés entre eux par des canaux à petit gabarit. Le territoire desservi est situé principalement dans le Nord-Est et représente environ un quart de la superficie du pays. Le patrimoine géré comprend 6700 km de voies navigables (dont 3 800 km de canaux et 2 900 km de fleuves), 419 barrages, 1602 écluses, ainsi qu'un domaine foncier de 800 km².

Dans cette mission, il s'agit de procéder à l'inventaire exhaustif de l'ensemble des ouvrages et de réaliser une étude visant à optimiser l'organisation de leur système de maintenance. L'objectif est de rendre celui-ci opérationnel auprès de l'ensemble des acteurs et des services de navigation impliqués au quotidien.

VNF a choisi le groupement GINGER-DORSCH à l'issue d'une procédure de sélection très rigoureuse, dans le cadre d'un marché sur dialogue compétitif lancé au niveau européen.

Le délai de réalisation, le soin particulier apporté au management du changement, le large spectre de compétences mobilisées ont été décisifs dans le choix GINGER-DORSCH.

Conception - construction d'un Centre de Recherche international pour la société CAMPBELL'S

Sur le site de l'usine Liebig du Pontet (84), le centre de recherche international du groupe américain CAMPBELL est composé d'un bloc pilote pour réaliser les essais usines sur la technologie aseptique, comprenant un équipement de production de froid industriel, et d'un espace bureaux mitoyen à ce laboratoire afin d'accueillir 25 chercheurs. Le bâtiment, d'une surface totale de 1200m², a été conçu pour s'intégrer au paysage du domaine classé voisin tout en bénéficiant des utilités de l'usine. La conception et la construction clés en main ont été assurées par GINGER. La livraison a été effectuée en septembre 2007.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de 160 000 m² en Arabie Saoudite

GINGER Investment Management, filiale internationale du groupe GINGER, a réalisé une importante mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour un projet de 160 000 m² de bureaux et de commerces. Située sur la corniche de Djedda en Arabie Saoudite et conçue par le cabinet d'architectes Batley Partners, cette tour de 52 niveaux s'élève au-dessus d'un podium de parkings et de commerces.

2.3.5. Le Pôle Télécoms

Spécialiste des réseaux de télécommunications, le pôle Télécoms de GINGER, par sa maîtrise de l'ingénierie, de la maîtrise d'œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la maintenance de réseaux, participe au développement de la téléphonie mobile, de la téléphonie fixe, de l'internet hauts débits, de la radio-diffusion et télévision, en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée ou la maîtrise d'œuvre des projets portés par les collectivités locales, les opérateurs télécoms, les industriels, les Etats, les Administrations civiles et militaires..

Le pôle Télécoms de GINGER répond à des offres très larges de la conception à la maintenance, en passant par les déploiements de réseaux :

- Recherche, identification et négociation pour l'acquisition des sites,
- Conception technique des sites,
- Coordination des travaux,
- Logistique des approvisionnements,
- Construction des sites clé en main,
- IMES des équipements actifs,
- Recette des sites,
- Audit technique des sites,
- Maintenance.

Grâce à leur parfaite complémentarité et aux synergies déployées, les entités de la branche télécom de GINGER couvrent l'intégralité de la chaîne de valeurs des télécoms :

- Expertise, conseil et déploiement de réseaux en France et à l'étranger,
- Ingénierie des réseaux câblés et hertziens, mais également des boucles métropolitaines,
- Ingénierie de maintenance et gestion déléguée d'exploitation de réseaux.

2.3.5.1. Expertise des réseaux

GINGER intervient auprès des opérateurs et des collectivités locales pour réaliser des audits, études d'architecture, mises à niveau, optimisations, mesures et contrôles de réseaux.

Expertise et conseil dans le domaine des systèmes d'accès à large bande pour les applications multimédia

La maîtrise de ces systèmes, dans leurs aspects technologiques, stratégiques, techniques et économiques, constitue un des enjeux principaux de la convergence des services de l'image, de la voix et des données, ainsi que de celle des télécommunications et de la télédistribution.

2.3.5.2. Ingénierie de déploiement

En qualité de maître d'ouvrage délégué et de maître d'œuvre, les équipes pluridisciplinaires de GINGER TÉLÉCOMS (ingénieurs radio, négociateurs, chefs de projets) effectuent la conception et la construction de réseaux câblés, optiques et hertziens. Cette offre est renforcée par un savoir faire historique dans la construction de sites radio-électriques et concerne tous les types de réseaux :

2.3.5.3. Les Réseaux hertziens

Porté par une volonté gouvernementale de couvrir au mieux le territoire, le pôle Télécoms de GINGER intervient sur tous les réseaux hertziens déployés pour la téléphonie mobile, les réseaux fixes, la fibre optique, la convergence fixe-mobile.

2.3.5.4. Les réseaux câblés dits HFC (hybride fibre/coaxial)

Ils permettent la fourniture de services à plus grand débit et à forte interactivité, tels que voix sur IP, les services vidéos, l'accès internet à haut débit ou la vidéo diffusée sous la norme MPEG. Les réseaux existants, issus généralement du « plan câble » (1982) et destinés à la seule télévision, doivent être rénovés, et leur couverture géographique élargie.

2.3.5.5. Les réseaux de fibre optique

Ces réseaux à très longue distance relient les grandes agglomérations. Ils permettent le transport de quantités considérables de données à très haut débit. Ils sont en cours d'installation par des opérateurs pour compte propre ou pour compte de tiers.

2.3.5.6. Les boucles métropolitaines

Elles sont installées à l'initiative des collectivités locales pour assurer à toute la population du territoire l'accès le plus large possible aux services de télécommunications et annexes. Elles sont incomplètes, et représentent aujourd'hui un marché important.

2.3.5.7. Réalisation de sites de télécommunication « clés en main »

Le pôle Télécoms de GINGER réalise pour le compte des opérateurs civils et militaires, des constructeurs, des groupes pétroliers, de l'armée et des administrations, des sites de télécommunications « clés en main » en France et dans plusieurs pays à l'international : téléphonie mobile, faisceaux hertziens, radiodiffusion, télévision, réseaux de sécurité civile, protection des frontières (PAF).

La société CAMUSAT, filiale de GINGER spécialisée dans l'activité : déploiement de réseaux clés en main, est certifiée selon la norme ISO 9001-2000 (voir www.camusat.com/dqa) depuis 2003 et reconduite pour 3 ans en mai 2006. CAMUSAT a également entrepris la démarche de certification selon la norme ISO 14001:2004 = Système de Management Environnemental.

Dans un contexte concurrentiel fort, CAMUSAT continue d'investir de manière significative sur la partie recherche et développement afin d'améliorer son offre et ses prestations :

- Stations autonomes en énergies renouvelables :
 - à Madagascar, sites solaires photovoltaïques backbone isolés (pour ORANGE Madagascar),
 - en France = sites GSM solaires + éoliens, ou solaires + groupes GPL : aussi bien pour les opérateurs que pour les Conseils Généraux,
- Nouveaux systèmes de fondations sans béton : brevetés
 - de type sommiers enterrés,
 - de type ancrages,
- L'implantation d'antennes en ville étant de plus en plus difficile, CAMUSAT a également breveté et développé différents systèmes d'intégration :
 - intégration paysagère pour améliorer l'aspect visuel des antennes télécoms installées sur les toits et terrasses d'immeubles.
 - Pylônes arbres,
 - Autres systèmes en cours d'études.

2.3.5.8. Maintenance des équipements et des réseaux

Les équipes du pôle Télécoms assurent également l'exploitation et la maintenance des réseaux de télécommunications métropolitains et locaux (MAN – LAN), et intègrent des solutions multimédias dans les entreprises (PABX – messagerie unifiée, ...). Elles ont lancé une offre spécifique d'immeubles intelligents intégrant les technologies sans fil de type WIFI.

2.3.5.9. Activité en 2007

Le pôle Télécoms a connu une année 2007 en légère baisse. En France, comme prévu, l'achèvement partiel de la couverture des zones blanches pour les Conseils généraux a entraîné un repli de l'activité qui reste cependant maintenue dans les régions Nord et PACA. Nous avons également observé cette année une montée en charge des travaux de France Télécom et Free pour les réseaux FTTH sur l'île de France.

Poré principalement par l'international et en particulier par la République Dominicaine, la zone Caraïbes, Madagascar, la zone Océan indien et les activités en Afrique qui ont enregistré une bonne progression. De nouvelles agences ont été ouvertes en Guinée Conakry ainsi qu'en République Centrafricaine. Pour faire face à cette évolution du marché, le pôle Télécoms a poursuivi sa stratégie de développement géographique et d'élargissement de ses compétences sur des métiers proches.

L'augmentation des matières premières (acier, cuivre, zinc, pétrole, etc.), ainsi que la forte concurrence des grands groupes ont occasionné pour cette année des résultats inférieurs à ceux des années précédentes.

3. ORGANISATION DU GROUPE ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

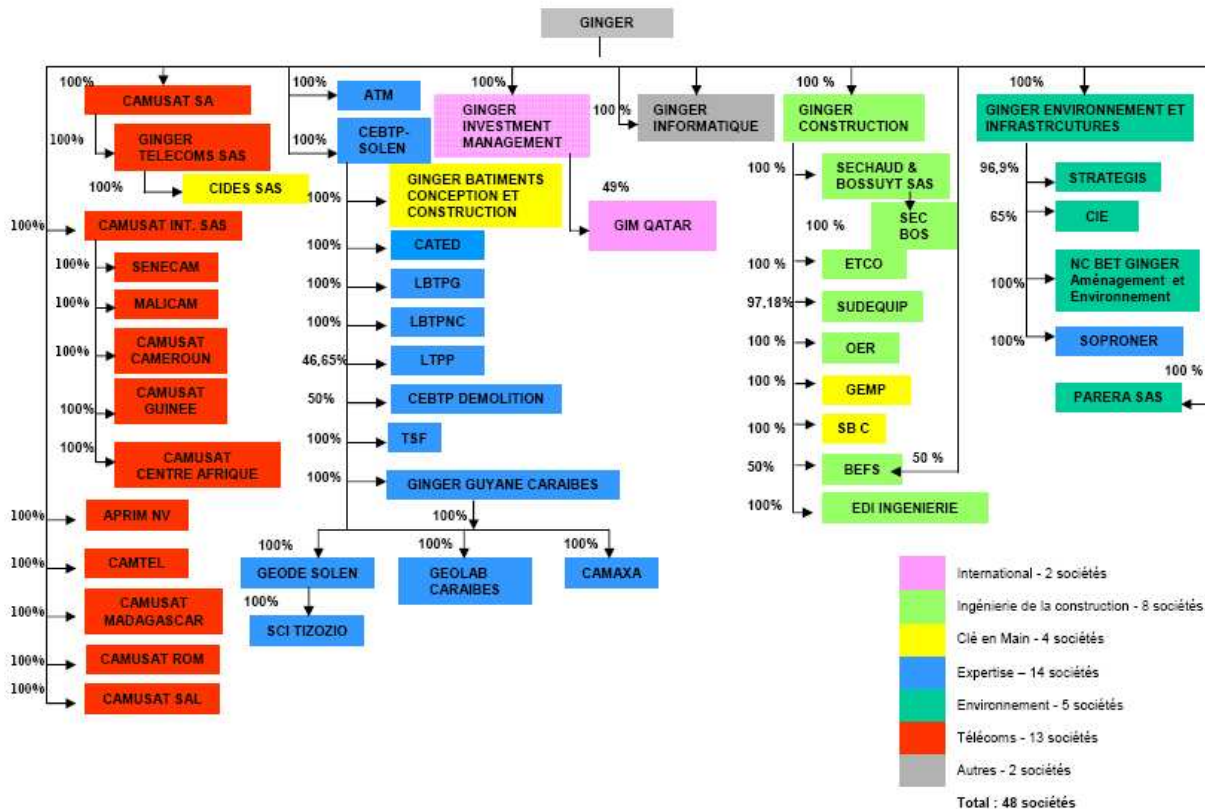
3.1. ORGANIGRAMME

3.1.1. Les implantations du groupe

Le réseau GINGER compte 145 implantations dont 112 en France, 18 dans les DOM TOM et 15 à l'international"



3.1.2. L'organigramme du groupe au 31 mars 2008



En 2007, le Groupe poursuit la simplification de ses structures juridiques et son programme de fusions de sociétés.

La société GINGER n'a pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont menées par ses filiales françaises et étrangères, elles-mêmes réparties au sein des pôles d'activités du groupe.

La société GINGER assure vis-à-vis de ses filiales une mission d'animation, de conduite et de coordination. Aux termes de conventions de management et d'assistance conclues avec ses filiales françaises, elle assure la gestion de services lui permettant notamment de définir la stratégie commerciale, de développement, de marketing et de communication.

La nature et le contenu de ces prestations fournies par GINGER à ses filiales recouvrent les domaines suivants :

Les prestations de management fournies par les dirigeants du groupe, salariés de GINGER. Ces prestations refacturées à l'euro près représentent un total d'environ 2,2 millions d'euros.

L'assistance des services fonctionnels spécialisés de GINGER en ce qui concerne notamment :

- la gestion du secrétariat des conseils et assemblées, la tenue des registres et des livres sociaux, l'accomplissement des formalités de publicité ;
- l'assistance pour la rédaction des contrats de toute nature ;
- la négociation et le suivi des contrats d'assurance ;
- les conseils et procédures juridiques en matière de contentieux commerciaux et techniques ;
- la sélection et le recrutement du personnel-clé ;
- la politique des ressources humaines ;
- le conseil en ce qui concerne la législation sociale et les problèmes généraux soulevés par les relations de l'entreprise et de son personnel ;
- l'établissement des déclarations fiscales, sociales et légales se rattachant à la paie ;
- la négociation et la gestion des contrats cadres nationaux ;
- l'assistance à l'établissement des comptes annuels et la préparation de toutes déclarations, notamment celles relatives aux administrations fiscales et sociales ;
- les rapports avec les banques et les institutions financières, l'assistance en gestion de trésorerie et de risques de marché ;
- le conseil en matière financière, comptable et de gestion, et notamment en matière de définition des normes et procédures comptables ;
- l'assistance fiscale ;
- le conseil et l'assistance en matière de communication, les relations avec la presse et les analystes financiers ;
- l'assistance commerciale dans la recherche de nouveaux marchés, l'élaboration des documents commerciaux et auprès de grands clients du groupe ;
- l'assistance et le conseil technique, l'étude et la recherche de nouveaux produits ainsi que leur mise en place.

Ces prestations représentent un montant total d'environ 5,4 millions d'euros, soit environ 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.2. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Afin de renforcer la séparation des organes de contrôle et de gestion et d'assurer l'application des meilleurs principes de gouvernement d'entreprise, GINGER a adopté en 2005 la forme de SA à Directoire et Conseil de Surveillance

La société se conforme aux réglementations françaises en matière de gouvernement d'entreprise auxquels elle est soumise et veille à respecter les recommandations des rapports de place en la matière.

3.2.1. Composition et fonctionnement des organes de gestion et de contrôle

Composition du Conseil de surveillance

A la date de rédaction du présent document, le Conseil de surveillance est composé de neuf membres :

	Fonction	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Membre d'un Comité
Philippe MONTAGNER	Président du Conseil de surveillance	2005	2009	A
Bernard VAL	Vice - Président du Conseil de surveillance	2005	2009	B
Jean-Pierre BABEL	Membre	2007	2009	
Jean-Marie DESCARPENTRIES	Membre	2005	2009	A/B/C
Pierre DONNERSBERG	Membre	2005	2009	B
Jean GATTY	Membre	2007	2011	A
Henri RIEY	Membre	2006	2010	A
Jacques WEBER	Membre	2007	2011	
Marc ZENOU	Membre	2005	2009	B/C

A : Comité Audit et finances

B : Comité Hommes, Organisation et rémunérations

C : Comme Stratégique

Philippe MONTAGNER – Président du Conseil de surveillance (depuis le 21 mai 2008)

Philippe MONTAGNER est Président Directeur Général de Bouygues Télécoms. Il est également Censeur de Bouygues SA. Il est par ailleurs titulaire de mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés du groupe BOUYGUES (TF1, ETDE, Bouygues Immobilier).

Bernard VAL – Vice Président du Conseil de surveillance (depuis le 21 mai 2008)

Bernard VAL est Président de VINCI Concession, Vice-président de VINCI, Vice-président de la société des Autoroutes du Sud de la France (ASF) et administrateur de diverses sociétés (Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA), Etablissement Public d'Autoroutes de France (ADF)).

Jean-Pierre BABEL

Jean-Pierre BABEL est Directeur Général de la Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre et Président du Directoire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre. Il est par ailleurs administrateur de diverses sociétés au sein du Crédit Mutuel – CIC (notamment CMC Prestations, ACM-IARD, CMCIC LEASE).

Jean-Marie DESCARPENTRIES (Président jusqu'au 21 mai 2008)

Ancien Président Directeur Général de Carnaud MetalBox, Bull, Interbrew, Ingenico, Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES est actuellement Président de la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE) et de l'Association pour l'Actionnariat Salarié (FONDACT) ainsi que censeur ou membre du comité stratégique de plusieurs sociétés européennes (Ernst & Young France, British Telecom Services, Viel, Financière Tradition (Suisse), Banque de Vizille, Conseils et Assurances Saint Honoré, Bolloré, Uniross, etc,...)

Pierre DONNERSBERG

Pierre DONNERSBERG est Président des Assurances Saint Honoré (ASH) et Président du Directoire des Assurances et Conseils Saint Honoré (ACSH).

Jean GATTY

Jean GATTY est Président de JG Capital Management et de JG SAS. Il est par ailleurs membre du conseil de surveillance de la société IDI.

Henri RIEY

Henri Riey a réalisé l'essentiel de sa carrière dans le secteur bancaire où il a notamment occupé les fonctions de Directeur Général Adjoint puis Directeur Général Délégué de BARCLAYS ASSET MANAGEMENT FRANCE, entre 1999 et 2004. Il y est par ailleurs nommé Administrateur en 2003. Membre titulaire de la Commission de Surveillance des OPCVM de Monaco entre 2000 et 2004, Représentant de Haut Niveau de la Principauté de Monaco auprès du programme de recherche européen Eureka, Henri RIEY gère des actifs personnels et assure en parallèle des mandats d'Administrateur au sein de différentes sociétés, dont la société SPARTORIUS STEDIM BIOTECH.

Jacques WEBER

Jacques WEBER est Directeur du Théâtre National de Lyon et Nice, Metteur en Scène de théâtre, cinéma et télévision. Par ailleurs, il est Chevalier de la Légion d'Honneur de l'Ordre National du Mérite et des Arts et Lettres.

Marc ZENOU

Marc ZENOU est Président de MZ INVEST et SODACOM.

Censeur

Madame Viviane NEITER a été désignée en qualité de Censeur par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 2 juin 2005.

Viviane NEITER

Viviane NEITER est consultante-lobbyiste, spécialisée en gouvernance et en politique actionnariale. Administrateur et présidente du Comité d'audit de DOLPHIN INTEGRATION, elle a été membre du Conseil de Surveillance d'OPERA CONSTRUCTION et présidente de son comité de rémunérations jusqu'à son retrait de la cote en décembre 2007. Elle enseigne aussi dans plusieurs mastères d'analyse financière internationale et de communication financière.

Coprésidente de l'Association Pour l'Actionnariat Individuel, elle est aussi administrateur de l'Association des anciens de Reims Management School.

Rôle et Fonctionnement du Conseil de surveillance et des Comité spécialisés

Rôle et pouvoirs du Conseil de surveillance en application des dispositions légales et statutaires

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En application de la loi, le Conseil de surveillance est notamment investi des missions suivantes :

- Examen des rapports sociaux et consolidés et des rapports de gestion annuel et trimestriel établis par le Directoire,
- Nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération,
- Choix du Président du Directoire et, le cas échéant, du Directeur général,
- Cooptation des membres du conseil de surveillance,
- Autorisations des conventions passées en application des articles L 225-86 et suivants du code de commerce,
- Création des Comités du Conseil de surveillance, détermination de leurs attributions,
- Répartition des jetons de présence.

Conformément aux dispositions statutaires et aux décisions prises par le Conseil de surveillance dans sa séance du 2 juin 2005, celui ci doit autoriser les opérations suivantes préalablement à leur mise en œuvre :

- La caution, l'aval et la garantie de la société, pour un montant supérieur à 5 millions d'euros (à l'exception des cautions, avals et garanties accordés aux administrations fiscales et douanières),
- Toutes cessions d'immeuble par nature d'un montant supérieur à 5 millions d'euros,
- Toutes cessions, totales ou partielles de participations, d'un montant total annuel supérieur à 5 millions d'euros et/ou d'un montant supérieur à 3 millions d'euros par opération,
- Toute sûreté en garantie des engagements pris par la société d'un montant global annuel supérieur à 5 millions d'euros et/ou d'un montant supérieur à 3 millions d'euros par engagement.
- Tous engagements d'investissements ou de prises de participations d'un montant total annuel supérieur à 5 millions d'euros et/ou d'un montant supérieur à 3 millions d'euros par opération,
- La proposition à l'assemblée générale de toute modification statutaire,
- Toute opération pouvant conduire immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction de capital par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions,
- L'émission d'emprunts obligataires tels que prévus par l'article L 225-40 du Code de commerce ou non obligataire pour une durée supérieure à 5 ans ou un montant supérieurs à 5 millions d'euros,
- Toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat et de distribution de dividendes ou d'acomptes sur dividendes,
- Toute opération de fusion ou de scission ou de toute opération ayant un effet similaire à laquelle la société serait partie, à l'exception des opérations intragroupe,

- Toute proposition à l'assemblée générale d'un programme de rachat d'actions,
- Toute proposition à l'assemblée générale en vue du renouvellement ou de la nomination des Commissaires aux comptes.

Règlement intérieur du Conseil de surveillance – Charte des membres du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a adopté son règlement intérieur ayant pour objet de préciser les principes de fonctionnement du Conseil et de ses Comités, et de définir la charte applicable à chacun de ses membres. Ce règlement intérieur rappelle notamment les obligations incombant à chacun des membres en matière d'opérations sur les titres de la société pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Les travaux et modes de fonctionnement du Conseil de surveillance ainsi que des Comités spécialisés sont décrits dans le rapport de Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne.

Composition du Directoire

A la date de rédaction du présent document, le Directoire est composé de cinq membres :

	Fonction	Autres fonction exercée dans la société ou dans le groupe	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat
Jean-Luc SCHNOEBELEN	Président du Directoire		02/06/2005	2009
Françoise CHEVALIER	Membre du Directoire	Directrice du pôle Télécoms	15/12/2005	2009
Eric BLANCHARD	Membre du Directoire	Secrétaire général	03/05/2006	2009
Gilles LESERVOT	Membre du Directoire	Directeur de la branche Ingénierie	14/06/2006	2009
Gérard PAGET	Membre du Directoire	Directeur de la Direction Générale chargé des systèmes d'information	15/12/2005	2009

3.2.2. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Liens familiaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la société.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et/ou de sanction publique

A la connaissance de la société et au jour de la rédaction du présent document, aucun des membres du Directoire et du Conseil de surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts

Monsieur Pierre DONNERSBERG en sa qualité de Président de la société des Assurances Saint Honoré (ASH), courtier en assurances du groupe GINGER a signalé à ce titre un risque potentiel de conflits d'intérêts.

A la connaissance de la société et au jour de la rédaction du présent document, aucun autre conflit d'intérêt potentiel n'est identifié entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et leurs intérêts privés ou d'autres intérêts.

Absence d'arrangements ou d'accords avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs

A la connaissance de la société et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients ou les fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été sélectionné en cette qualité.

Absence de restriction à la cession de participation dans le capital

A la connaissance de la société et au jour de la rédaction du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

Conventions passées entre la société et l'un des administrateurs, membres du Conseil de surveillance ou du Directoire – Contrats de services

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2004 a, conformément à l'article L225-38 du Code de commerce, autorisé la signature d'une convention de prestation de services avec la société de courtage Assurances Saint Honoré – ASH dont Monsieur Pierre DONNERSBERG est Président.

Cette convention porte sur des prestations de placement et de gestion de différents contrats et contentieux d'assurance du groupe, moyennant une rémunération forfaitaire annuelle fixée à 140.000 € HT pour 2007.

Prêts et garanties aux membres du Conseil de surveillance

La société n'a accordé aucun prêt ni consenti aucune garantie en faveur des membres du Conseil de surveillance

3.2.3. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne

Conformément à l'article L 225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de Sécurité Financière du 1er août 2003, il est rendu compte dans ce rapport, d'une part des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration puis Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2007, d'autre part des procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe GINGER.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 9 membres extérieurs au groupe GINGER :

Jean-Pierre BABEL
Jean-Marie DESCARPENTRIES,
Pierre DONNERSBERG,
Philippe MONTAGNER,
Henri RIEY,
Bernard VAL,
Jacques WEBER,
Marc ZENOU,
JG Capital Management, représentée par Monsieur Jean GATTY,

Monsieur Philippe MONTAGNER en assume la Présidence et Monsieur Bernard VAL la Vice-présidence.

Madame Viviane NEITER assume la fonction de censeur.

En vertu des dispositions de l'article 18 des statuts, chaque membre doit être titulaire d'au moins 650 actions de la société.

La durée des fonctions des membres du Conseil de surveillance est de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Pouvoirs et attributions du Conseil de surveillance

Conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent à son avis pour examen.

Le Conseil de Surveillance nomme les membres du Directoire.

Le Directoire est composé de cinq membres, Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN est Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance peut révoquer tout membre du Directoire, détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

La rémunération et les avantages en nature versés au Président du Directoire ainsi qu'au Directeur Général de GINGER sont précisés dans le rapport de gestion du Directoire.

Les autres membres du Directoire sont titulaires de contrats de travail avec GINGER ou ses filiales et ont perçu des sommes dont le montant est précisé dans le rapport de gestion du Directoire.

La part variable correspond à des bonus versés semestriellement et comprenant un bonus collectif et un bonus individuel répartis entre les membres en fonction d'objectifs préalablement définis pour chacun d'eux.

Aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris par la société à l'égard des membres du Directoire.

Conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 2 juin 2004, le Conseil d'Administration du 19 janvier 2005 a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de salariés et dirigeants désignés (soit de GINGER, soit des sociétés du groupe) afin de les intéresser financièrement au développement du groupe au travers de la valorisation de son titre. Aucune action n'a été souscrite en 2007 au titre de ce plan.

Critères d'attribution des jetons de présence

Conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux frais généraux de la société.

Le Conseil de Surveillance répartit librement cette rémunération entre ses membres.

Au cours de l'exercice 2007, en sa séance du 26 avril 2007 le Conseil a décidé de répartir les jetons de présence pour l'exercice 2006 sur la base d'une part fixe et d'une part variable en fonction de leur participation aux séances du Conseil d'une part et des différents comités d'autre part.

Autorisations préalables du Conseil de surveillance et limitations apportées aux pouvoirs du Directoire :

Le Directoire doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour toutes les opérations suivantes :

- donner la caution, l'aval et la garantie de la société, pour un montant supérieur à 5 millions d'euros (à l'exception des cautions, avals et garanties accordés aux administrations fiscales et douanières),

- tous engagements d'investissements ou de prises de participations d'un montant total annuel supérieur à 5 millions d'euros et/ou d'un montant supérieur à 3 millions d'euros par opération,
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification statutaire,
- toute opération pouvant conduire immédiatement ou à terme, à une augmentation de capital ou réduction de capital par émission de valeurs mobilières ou annulation d'actions,
- l'émission d'emprunts obligataires tels que prévus par l'article L. 225-40 du Code de commerce ou non obligataire pour une durée supérieure à 5 ans ou un montant supérieurs à 5 millions d'euros,
- toute proposition à l'assemblée générale d'affectation du résultat et de distribution de dividendes ou d'acomptes sur dividendes,
- toute opération de fusion ou de scission ou de toute opération ayant un effet similaire à laquelle la société serait partie, à l'exception des opérations intragroupe,
- toute proposition à l'assemblée générale d'un programme de rachat d'actions,
- toute proposition à l'assemblée générale en vue du renouvellement ou de la nomination des Commissaires aux comptes.

Compte rendu de l'activité du Conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à 5 reprises en 2007.

Le taux moyen de participation a été de 74 %.

Les principaux éléments de l'ordre du jour de ces réunions ont été les suivants :

Réunion du 2 Février 2007 :

- Constatation de la démission d'un membre du Conseil de surveillance,
- Modification du Directoire – Révocation du Directeur Général,
- Fixation de la rémunération du Président du Directoire pour 2007,
- Proposition de fixation de bonus alloués aux membres du Comité Exécutif au titre du second semestre 2006,
- Fixation du calendrier des réunions pour 2007.

Réunion du 3 avril 2007 :

- Analyse des résultats économiques 2006,
- Messages principaux pour la réunion SFAF du 5 avril 2007,
- Point sur les résultats de janvier 2007 et février 2007,
- Compte rendu du Comité Audit et Finances du 16 mars 2007,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- Nomination d'un nouveau membre du Directoire et d'un Directeur Général,
- Proposition de nomination de nouveaux membres du Conseil de surveillance,
- Questions diverses.

Réunion du 26 avril 2007 :

- Projet de réorganisation opérationnelle du GROUPE GINGER,
- Répartition des bonus du Directoire et membres du comité exécutif pour le second semestre 2006,
- Examen du rapport trimestriel du Directoire,
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007,
- Point sur l'actionnariat interne,
- Autorisation à donner au Directoire d'émettre des cautions, avals et garanties,
- Questions diverses.

Réunion du 31 août 2007 :

- Démission d'un membre du Directoire,
- Examen du rapport trimestriel du Directoire T2,
- Présentation des résultats semestriels S1 2007,
- Examen du Budget du 2^{ème} trimestre 2007,
- Compte rendu du Comité Audit et Finances du 27 août 2007,
- Proposition de mise à jour du règlement intérieur du Conseil de surveillance,
- Questions diverses.

Réunion du 23 octobre 2007 :

- Organigrammes,
- Examen du rapport du Directoire (T3) et tableau de bord de progrès économique,
- Examen des comptes de gestion prévisionnels du 2^{ème} semestre,
- Démission d'un membre du Conseil de surveillance,
- Compte rendu des Comités spécialisés :
 - Comité d'Audit et de Financement du 17 octobre 2007,
 - Comité Hommes et Organisations,
 - Comité stratégique,
- Questions diverses.

Les membres du Conseil sont convoqués par écrit ou par voie électronique.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions relatives à l'examen des comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels.

Un dossier comportant tous les documents et informations relatifs à chacun des points figurant à l'ordre du jour est adressé avant la réunion à chacun des membres du Conseil.

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au siège social. À leur entrée en séance, les membres du Conseil signent le registre de présence

LES COMITES

Le Comité Audit et Finances

Le Comité Audit et Finances est composé de Messieurs Philippe MONTAGNER, Henri RIEY et depuis le 12 juin 2007, de JG CAPITAL MANAGEMENT, représentée par Monsieur Jean GATTY. Monsieur Philippe MONTAGNER en assume la présidence.

Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES participe aux séances de ce comité.

Le Comité Audit et Finances a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance en ce qui concerne principalement :

- L'approbation des comptes au 30/06 et au 31/12 en accord avec les Commissaires aux comptes, et des projets de communiqués correspondants,
- la trésorerie et le plan de financement,
- le contrôle interne et les missions d'audit interne,
- les tests de valeur des principaux actifs,
- les principaux risques et opportunités,
- l'organisation de la « Fonction Finances » (Groupe et décentralisée dans les pôles),
- l'adaptation du tableau de bord mensuel de progrès économique.

Le Comité Audit et Finances a la faculté de rencontrer les personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle : direction financière, Commissaires aux comptes, Auditeurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent lui poser problème et appeler une décision, facilitant ainsi ses travaux.

En 2007, le Comité Audit et Finances s'est réuni à 5 reprises, les 16 mars, 24 avril, 27 août, 17 octobre et 30 novembre 2007.

Le Comité Hommes, Rémunérations et Organisation

Le Comité Hommes, Rémunérations et Organisation est composé de Madame Viviane NEITER, Censeur, qui en assume la Présidence, et de Messieurs Pierre DONNERSBERG, Bernard VAL ainsi que de Messieurs Jacques WEBER et Jean-Pierre BABEL qui ont rejoint le comité en cours d'année.

Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES participe aux séances de ce comité.

Le Comité Hommes, Rémunérations et Organisation a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance en ce qui concerne principalement :

- Les nominations au Conseil de surveillance, au Directoire et au Comité exécutif,
- l'organisation au 1^{er} niveau,
- les rémunérations du 1^{er} niveau,
- l'information au 2^{ème} niveau et plus généralement au personnel,
- les bonnes pratiques de gouvernance,
- l'actionnariat salarié,
- l'attribution des stocks-options ou actions gratuites,
- l'adaptation du tableau de bord mensuel de progrès humain.

En 2007, le Comité Hommes et Organisation s'est réuni à 2 reprises, les 9 octobre et 27 décembre 2007.

Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est composé de Monsieur Marc ZENOU qui en assume la Présidence.

Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES participe aux séances de ce comité.

Le Comité Stratégique, a pour mission d'émettre des recommandations au Conseil de surveillance et/ou au Comité Exécutif en ce qui concerne principalement :

- Les orientations à long terme proposées par le Directoire et d'en faire l'analyse assortie de ses commentaires,
- l'élaboration de toute étude sur la stratégie du Groupe,
- l'analyse des dossiers de cessions, acquisitions ou rapprochement d'entreprises significatifs soumis au Conseil de Surveillance par le Directoire.

En 2007, le Comité Stratégique ne s'est pas réuni.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne en place chez GINGER est défini comme un processus mis en place par le Directoire et le personnel et supervisé par le Conseil de surveillance, en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace dont les objectifs sont de :

- s'assurer que les actes de gestion et la réalisation des opérations effectuées au sein du groupe contrôlé par GINGER SA s'inscrivent dans les orientations stratégiques arrêtées par le Directoire et validées par le Conseil de surveillance ;
- s'assurer de la maîtrise et de la sauvegarde des savoirs faire et des connaissances qui font la richesse des sociétés du groupe et protéger les actifs matériels et immatériels ;
- valider la conformité aux lois et à la réglementation en vigueur ;
- veiller à ce que les informations comptables, financières ou de gestion transmises par les filiales reflètent avec sincérité, exactitude et exhaustivité leur activité et leur situation ;
- prévenir les risques de fraudes et d'erreurs.

Suivant les recommandations du référentiel international « COSO » (Committee of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis), le contrôle interne du Groupe GINGER vise à donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs, mais ne peut toutefois garantir de manière absolue qu'ils seront atteints.

Description Synthétique des procédures de contrôle mises en place

Organisation générale du groupe

L'organisation générale du groupe s'organise autour de la société GINGER- Groupe Ingénierie Europe - (« la holding »), à laquelle est rattaché directement ou indirectement l'ensemble des sociétés exerçant les activités opérationnelles, en France et à l'étranger.

Ces sociétés, généralement détenues à plus de 99 %, antérieurement réparties entre 3 pôles (« Construction », « Environnement », « Télécoms ») sont désormais regroupées au sein de trois branches (« Expertises », « Ingénieries », « Clés en main – Maintenance ») et un pôle (« Télécoms »).

La branche Expertises est composée du CEBTP-SOLEN et de ses filiales.
La branche Ingénieries regroupe l'ingénierie de la construction et l'environnement
La branche Clés en Main – Maintenance, nouvellement créée organise notamment les réponses du groupe dans les domaines des PPP, DSP et concessions.

Le pôle Télécoms regroupe quant à lui CAMUSAT et GINGER TELECOMS.

La holding, en s'appuyant sur le Directoire, gère les fonctions suivantes :

- Stratégie d'ensemble du groupe, notamment croissance interne et externe,
- Tenue de la comptabilité consolidée et de ses documents annexes,
- Arrêté de la comptabilité des comptes sociaux et de ses annexes,
- Gestion du contrôle de gestion groupe et établissement des «reporting»s mensuels,
- Gestion de la politique financière du groupe et des moyens de paiement,
- Politique fiscale et sa mise en œuvre,
- Définition des politiques de rémunération,
- Gestion de la communication,
- Communication « corporate » vis-à-vis des investisseurs, analystes et actionnaires,
- Partage des ressources, par exemple regroupement des volumes et négociation des achats pour le groupe,
- Détermination de la politique en matière de systèmes d'information,
- Gestion et négociation des contrats d'assurances,
- Gestion et coordination des projets transversaux et notamment des appels d'offres faisant appel à des compétences réparties dans plusieurs pôles.

En 2007, GINGER s'est dotée de délégations régionales, créées au nombre de 6, chacune animée par un membre du Directoire ayant pour mission de structurer la coordination commerciale, rechercher la synergie des moyens, représenter et promouvoir l'image de GINGER auprès des institutions locales et régionales.

Domaines d'application et acteurs du contrôle interne

Les objectifs du contrôle interne définis ci-dessus concernent toutes les directions de GINGER :

- Directions opérationnelles des pôles,
- Direction commerciale,
- Direction financière,
- Direction juridique,
- Direction des ressources humaines,
- Direction de la communication,
- Service achats.

Les éléments internes

Les principaux risques opérationnels et financiers auxquels le groupe doit faire face sont décrits dans le rapport de gestion du Directoire.

Le Directoire regroupe au 31 décembre 2007 :

- le Président,
- le Directeur Général du groupe,
- le Directeur de la Branche Ingénieries,
- le Directeur délégué à la direction générale,
- la Directrice du pôle Télécoms,
- le Secrétaire Général du groupe.

Tous sont membres du Comité Exécutif qui comprend par ailleurs :

- le Directeur Général délégué en charge de la Branche Expertises
- le Directeur financier et du contrôle management du groupe
- la Directrice des Ressources Humaines du Groupe,
- la Directrice de la Communication du groupe,
- le Directeur des Affaires Internationales,

Ce Comité contribue pour le groupe, au développement des activités opérationnelles et au renforcement des fonctions administratives et financières, en charge notamment du contrôle interne. Il participe aux décisions et coordonne la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Directoire. Il en contrôle la réalisation et arrête les actions correctrices à entreprendre.

Il se réunit une fois par quinzaine.

Les éléments externes

Commissariat aux comptes

La société KPMG et le cabinet SECAG IN EXTENSO, membre de DELOITTE audient et certifient les comptes annuels de la Société GINGER ainsi que les comptes consolidés du Groupe GINGER.

Autres audits externes

Le groupe GINGER procède ponctuellement à des missions d'audit qui sont alors confiées, dans un souci d'indépendance, à des cabinets ou sociétés externes au groupe.

Organisation

Au cours du dernier trimestre de l'année 2007, le Secrétariat Général Groupe qui intégrait jusqu'alors les missions comptable et de «reporting» de gestion et financier a été réorganisé. Les missions du Secrétariat général ont été principalement recentrées autour de la communication financière, des relations avec les intermédiaires et investisseurs boursiers et du développement externe.

Par ailleurs une nouvelle Direction Financière et du Contrôle Management Groupe a été créée. Cette Direction est en charge notamment :

- du contrôle de la comptabilité de la holding et des principales sous holding ;
- de la consolidation des comptes ;
- de l'intégration fiscale ;
- de la trésorerie ;
- du contrôle de gestion et financier ;
- des «reportings» de gestion et financiers ;
- de l'organisation des outils d'information ;
- des achats.

Les Directions Informatique et Juridique du Groupe ont été rattachées à cette même Direction.

La Direction financière et du Contrôle management emploie actuellement vingt-cinq personnes. Elle s'appuie par ailleurs sur un intervenant extérieur (cabinet ACOREX) pour la consolidation des comptes du Groupe et sur les directeurs administratifs et financiers des différentes branches pour l'établissement des «reportings» et arrêtés des comptes sociaux des sociétés. Ceux-ci sont placés sous la responsabilité hiérarchique directe des chefs de branches et travaillent en concertation avec la direction financière et du Contrôle management Groupe, à laquelle ils sont fonctionnellement rattachés.

Ils ont notamment sous leur responsabilité directe :

- la tenue de la comptabilité des différentes filiales de leur branche ;
- le « reporting », tant en termes d'activité que de gestion financière ;
- le suivi de la trésorerie de leur branche (cash planning, mobilisation de créances...) ;
- le recouvrement de leurs créances ;
- l'amélioration de leur besoin en fonds de roulement.

Compte tenu de la jeunesse du groupe, de la politique de croissance externe et du nombre important de sociétés contrôlées directement ou indirectement suite à ces acquisitions, la direction générale du groupe continue à porter un effort tout particulier sur le renforcement du contrôle interne et du « reporting » financier, et plus généralement sur la structuration du groupe en matière administrative et financière.

Ainsi, les « reportings » de toutes les sociétés du groupe ont été harmonisés et systématisés, permettant de créer un historique et offrant des points de repère nécessaires à l'analyse et au suivi de la performance par chaque directeur de branche.

Ce « reporting » a été bâti de manière à assurer une large cohérence avec le processus de consolidation. Cette organisation destinée à agir à la manière d'une boucle de rétroaction assure tout à la fois :

- une meilleure fiabilité de l'établissement des comptes consolidés en facilitant les analyses des comptes et en mettant l'accent sur la formation du résultat, tout au long de l'exercice,
- une amélioration permanente de la qualité du « reporting » par des « recalages » et comparaisons avec la consolidation.

Outre le suivi du compte de résultat, des encours et du carnet de commandes, un « reporting » spécifique d'endettement a été mis en place. Il permet de mieux sensibiliser et faire participer les opérationnels à la gestion de la trésorerie du groupe, via la maîtrise du besoin en fonds de roulement et de l'investissement, au-delà de la seule rentabilité des affaires.

Un système de prévisions mensuelles de trésorerie a également été mis en œuvre, permettant d'optimiser les arbitrages de ressources et de réaliser une gestion plus efficace de la trésorerie au jour le jour.

Enfin, la position de trésorerie France du groupe est diffusée quotidiennement à tous les membres du Comité Exécutif.

Enfin, les éléments suivants viennent améliorer le contrôle interne :

Limitation des pouvoirs des mandataires sociaux des sociétés contrôlées:

Les dirigeants des différentes filiales du groupe, quand elles sont constituées sous la forme anonyme doivent recueillir l'autorisation préalable de leur conseil d'administration pour les opérations suivantes

- acquisition ou cession de fonds de commerce ou d'un élément de fonds de commerce ;
- prise en location gérance d'un fonds de commerce ;
- acquisition/cession de participations ;
- création de filiale, de branche ou d'établissement stable à l'étranger ;
- achats et ventes d'actifs d'une valeur supérieure à 10% de leur chiffre d'affaires ;
- investissements/désinvestissements excédant un montant égal à 10% de leur chiffre d'affaires, par opération ;
- tous marchés, contrats et engagements quelconques d'un montant supérieur à 10% de leur chiffre d'affaires et d'une manière générale tous engagements pour lesquels les procédures internes en vigueur à date desdits engagements nécessiteraient une autorisation préalable.

Procédures de contrôle financier

Les procédures de contrôle financier ont été revues pour l'ensemble des filiales et harmonisées en systématisant le principe d'une double signature tout en distinguant des signataires de catégorie A et B. Des seuils ont été fixés par entité, au-delà desquels une signature d'un mandataire de catégorie A est nécessaire.

Le comité Audit et Finances est responsable de la vérification du respect de l'ensemble de ces procédures.

Consolidation

L'élaboration des comptes sociaux et consolidés de GINGER SA est assurée par le service comptabilité et consolidation au sein de la Direction Financière et du contrôle management sous la responsabilité de son Directeur.

Les travaux comptables des sociétés françaises et étrangères sont centralisés au siège de GINGER sur un système informatique commun (logiciel AS CONSO) présent dans les filiales.

Afin de rendre le processus de consolidation plus fluide, une pré-consolidation est réalisée sur la base des comptes de novembre. Les travaux réalisés à cette occasion concernent les rapprochements « intercos », les rapprochements bancaires, les engagements hors bilan, les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Un calendrier de clôture est ensuite diffusé à toutes les sociétés du groupe et au cabinet ACOREX, afin d'assurer la meilleure coordination des travaux.

Le cabinet ACOREX, en liaison avec la holding s'assure alors de la correcte reprise des éléments des comptabilités sociales françaises et étrangères, justifie et analyse l'ensemble des retraitements de consolidation.

Budget

Le processus budgétaire est tout d'abord décliné au niveau de chacune des filiales du groupe, puis combiné au niveau de chacun des branches et pôle constituant le groupe GINGER. L'établissement de ces budgets est de la responsabilité de chacun des chefs de sous-groupes et dirigeant de branche ou pôle. La direction financière Groupe établit le budget des holdings et consolide l'ensemble du processus.

Ces différents projets de budget sont présentés et commentés par les dirigeants des branches ou pôle aux directions générale et financière avec lesquelles ils sont analysés, discutés et amendés. Une fois que l'ensemble des budgets des branches et pôle ainsi que celui de la holding ont été mis en cohérence et arrêtés de manière définitive, une consolidation est effectuée par la direction financière et du contrôle management groupe.

L'objectif que s'assigne le groupe est de parvenir au processus budgétaire suivant :

- novembre de chaque année : élaboration du budget annuel et cadencement (base mensuelle) ;
- octobre de chaque année : actualisation du budget de l'année en cours, cette actualisation servant de base à l'élaboration du budget de l'année à venir.

Perspectives

Dans la continuité de 2007 qui a connu la mise en harmonie des remontées d'informations, un effort particulier sera porté sur l'exercice 2008, sur la centralisation et l'uniformisation des bases de données contribuant aux «reporting»s du groupe, afin d'en améliorer le temps de traitement, de permettre une plus large accessibilité à l'information et consécutivement une plus grande interactivité.

Jean-Marie DESCARPENTRIES
Président du Conseil de surveillance

3.2.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne



KPMG Audit

159, avenue de la Marne - BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
E.P. 68
50350 Donville les Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11, rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : € 4 241 132.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Ginger S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ginger S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.



In Extenso

Secag

Ginger S.A.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Ginger S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

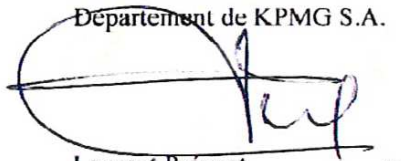
27 mai 2008

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

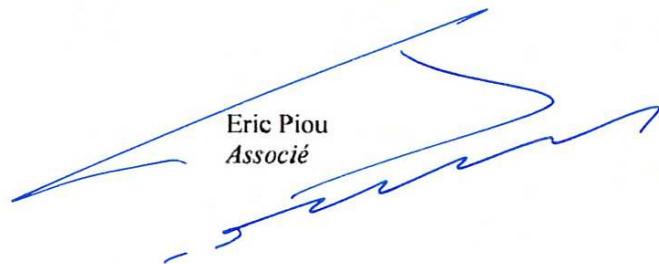
Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Prévost
Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO
Groupe Deloitte



Eric Piou
Associé

4. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

L'année 2007 a marqué une nouvelle étape dans la croissance du groupe, dynamisé par une réorganisation autour de ses métiers en trois branches (Expertise, Ingénierie, Clés en Main – Maintenance) et un pôle (Télécoms)

4.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Reconfiguration de l'organisation opérationnelle

Conformément à la décision du Directoire, le Groupe a procédé à partir du 1er juin 2007 à une reconfiguration de son organisation. Orientée métiers, cette nouvelle organisation de GINGER permet d'en améliorer la lecture et de poursuivre l'optimisation de sa gestion opérationnelle.

- **La branche Expertise** regroupe les compétences scientifiques et techniques intervenant à toutes les étapes de l'acte de construire : études géotechniques des sols, études des matériaux, audits et certifications de produits..., audits, diagnostics et recommandations en matière de fondations, de structures, de façades, de matériaux, de toitures, de terrasses... pour tous types de bâtiments, ouvrages d'art, ouvrages industriels, monuments historiques....
- **La branche Ingénierie** regroupe les activités d'étude de conception et d'exécution dans les domaines de l'infrastructure, de la construction et de l'environnement, tant en assistance à maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre.
- **La branche Clés en Main - Maintenance** regroupe les activités de construction clés en main, PPP, DSP, concessions... ainsi que le suivi et la maintenance des ouvrages. Cette troisième branche, en complément des deux premières, permet d'élargir l'offre de GINGER et constitue le domaine de récurrence des activités du Groupe.
- **Le pôle Télécoms** regroupe la chaîne d'activités : expertise, ingénierie, construction clés en main et maintenance des réseaux télécoms ou hertziens.

Développement des synergies

Le groupe a poursuivi et intensifié la réalisation de projets transversaux faisant intervenir de façon complémentaire plusieurs métiers du groupe en recourant conjointement à différentes sociétés de différentes branches.

Le plan de progrès 2005-2007

Animée par la volonté de se doter d'une gouvernance moderne, la société GINGER a décidé en juin 2005 d'opter pour la dissociation de ses organes de Direction et de Contrôle et avait adopté la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Sous l'impulsion du Directoire, suivant les recommandations du Conseil de surveillance, six priorités ont été fixées dans le cadre du plan de progrès 2005-2007 :

- Priorité à la croissance interne pour chacun des métiers des branches et pôle,
- Amélioration de la rentabilité opérationnelle,
- Revue stratégique des activités,
- Amélioration de la structure bilancielle,
- Développement et valorisation du Capital Humain,
- Meilleur pilotage opérationnel du groupe.

L'exercice 2007 a ainsi été marqué par les six points majeurs suivants :

1. Une poursuite de l'amélioration de la croissance interne.

Le groupe Ginger a connu une croissance de 6,5% par rapport l'exercice précédent. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 266,4 M€ contre 250,3 M€ en 2006.

A périmètre constant (c'est-à-dire en prenant à 100% l'activité de la société BEFS dont 50 % des titres étaient détenus avant juillet 2007 par des tiers), la croissance organique est de 6,1%.

La branche Expertise (+6,6%) connaît une activité soutenue dans un marché porteur. La dynamique commerciale est portée par l'harmonisation des métiers au sein de 8 régions et l'optimisation des prix sur les offres commerciales.

La branche Ingénierie (+13,9% à périmètre variable et +11,9 % à périmètre comparable), confirme la poursuite de son développement continu dans un marché dynamique et plus particulièrement dans le secteur privé. Le regroupement des activités de l'ingénierie de la Construction et celles de l'Environnement au sein d'une branche commune, ainsi que la poursuite des fusions de sociétés, ont permis l'optimisation des moyens et l'intensification du développement commercial. Cette dynamique commerciale est portée par la création de directions spécialisées, à technicité ciblée et à fortes marges.

La branche Clés en Main – Maintenance (+54,6%) confirme son fort développement dans la diversification de l'activité en terme sectoriel : industrie, logistique, agroalimentaire, santé, tertiaire, commerce..., avec une clientèle « grands comptes ».

Le pôle Télécoms (-0,7%) a connu un repli de l'activité en France métropolitaine avec l'achèvement de la couverture des zones blanches et une activité UMTS modérée. Par contre, à l'international, l'activité a bénéficié d'une dynamique soutenue avec une croissance significative en Afrique occidentale, à Madagascar et dans les Caraïbes. Deux nouvelles filiales ont été créées en Guinée Conakry et en République Centrafricaine.

Par ailleurs, le pôle s'est diversifié dans de nouveaux métiers : le solaire photovoltaïque, les énergies renouvelables pour les télécoms et pour la production d'énergie.

2. Une progression significative de la rentabilité opérationnelle

Le résultat opérationnel (ROC) de l'exercice 2007 affiche une progression significative de 27,5% par rapport à 2006 et une rentabilité de 5,2% par rapport au chiffre d'affaires.

L'analyse, par branche et pôle, de ces résultats, met en évidence :

- Une forte croissance de 24,2% de la branche Expertise qui continue de bénéficier d'un marché porteur, avec une rentabilité ROC/CA de 8,6%;
- Une croissance soutenue de 6,9% de la branche Ingénierie avec une rentabilité ROC/CA de 5% ;
- Le retour à une rentabilité positive et significative de la branche Clés en Main – Maintenance avec un ROC /CA de 10,5% ;
- Une baisse de la rentabilité du pôle Télécoms qui avait bénéficié d'une forte activité très rémunératrice au cours du 4ème trimestre 2006 ; le ROC/CA s'établit à 2,7%.

3. La revue stratégique des activités

La dernière opération de cession date de 2005.

4. Une poursuite de l'amélioration de la structure bilantielle

Le groupe a poursuivi son désengagement financier et ramené son ratio endettement financier net / fonds propres à 56% contre 67% à fin 2006 (et 92 % à fin 2005). Le besoin en fonds de roulement opérationnel représente 88 jours de chiffre d'affaires hors taxe contre 89 jours en 2006.

5. Développement et valorisation du capital humain

De nombreuses actions ont été poursuivies et menées au cours de l'exercice 2007 afin de dynamiser et valoriser les ressources humaines du groupe :

- La poursuite de l' « Ecole GINGER » à travers des sessions de formations animées par des intervenants internes et extérieurs sur des thèmes divers tels que le commercial et le management,
- L'organisation de journées nationale d'intégration,
- La poursuite de séminaires de réflexion et d'échanges destinés aux collaborateurs du « Club des 120 »,
- La poursuite des « Olympiades » sous forme de rencontres sportives et festives,
- La poursuite de l'harmonisation sociale destinée à favoriser les synergies internes : une convention collective unique, procédures groupe, mobilité et harmonisation du régime de protection sociale.

6. Un meilleur pilotage opérationnel du groupe

En vue d'associer les opérationnels à la gestion du groupe, le Directoire comprend des directeurs de branches et pôle du groupe.

En outre, un Comité Exécutif constitué des membres du Directoire, de l'ensemble des directeurs de branches et pôle ainsi que de la Directrice des Ressources Humaines, de la Directrice de la Communication assiste, par ses travaux préparatoires, le Directoire dans ses décisions, et veille au développement des synergies du Groupe au niveau régional, national et international.

4.2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE EN 2007

Le groupe GINGER a connu en 2007 une poursuite de la progression de son activité avec une croissance de 6.5%. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires a progressé de 6,1 % par rapport à l'exercice précédent.

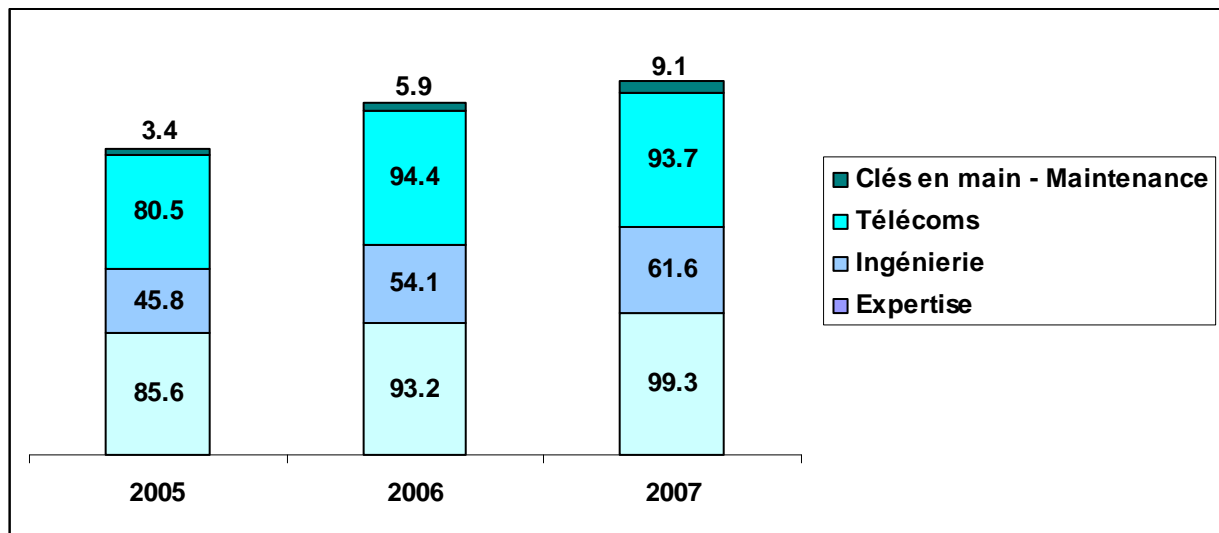
Cette évolution de l'activité a été enregistrée dans toutes les branches du groupe, hormis le pôle Télécoms qui est resté stable :

- + 6,6% pour la branche Expertise,
- + 13,9% pour la branche Ingénierie,
- + 54,6% pour la branche Clés en Main – Maintenance,
- - 0,7% pour le pôle Télécoms.

La rentabilité du groupe s'est de même fortement appréciée avec un résultat opérationnel courant de + 27,5 % par rapport à 2006.

Évolution par secteur d'activité

Chiffre d'affaires



NB : les chiffres d'affaires « Holding et Autres » ne sont pas compris dans le graphe ci-dessus

GINGER a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 266.4 M€ contre 250,3 M€ en 2006.

Le groupe a enregistré une évolution constante de son chiffre d'affaires avec cependant une stagnation du pôle Télécoms qui avait connu une très forte activité durant le second semestre 2006.

Contributions semestrielles au chiffre d'affaires consolidé				
En M€	S1-2006	S2-2006	S1-2007	S2-2007
Expertise	46 174	46 977	49 129	50 150
Ingénierie	27 030	27 063	29 686	31 941
Télécoms	39 702	54 710	43 068	50 676
Clés en Main - Maintenance	2 978	2 892	4 209	4 866
Holding & Autres	1 274	1 480	1 314	1 391
Total	117 158	133 122	127 406	139 024

Répartition par semestre du chiffre d'affaires annuel				
	S1-2006	S2-2006	S1-2007	S2-2007
Expertise	50%	50%	49%	51%
Ingénierie	50%	50%	48%	52%*
Télécoms	42%	58%	46%	54%
Clés en Main - Maintenance	51%	49%	46%	54%
Holding & Autres	46%	54%	49%	51%
Total	47%	53%	48%	52%

**L'augmentation de la branche Ingénierie dans la répartition du chiffre d'affaires à compter du second semestre est due pour 1 point à l'acquisition du solde des titres BEFS*

Par branche et pôle, la répartition du chiffre d'affaires des deux dernières années s'établit ainsi :

En M€	2006		2007	
Expertise	93.2	37.3%	99.3	37.3%
Ingénierie	54.1	21.6%	61.6	23.1%
Télécoms	94.4	37.7%	93.7	35.2%
Clés en Main - Maintenance	5.9	2.3%	9.1	3.4%
Holding & Autres	2.7	1.1%	2.7	1.0%
Total	250.3	100%	266.4	100%

■ **La branche Expertise** continue de connaître une activité soutenue et enregistre un chiffre d'affaires de 99,3 M€, contre 93,2 M€ en 2006, soit une croissance sur un an de 6,6%. Cette croissance est le résultat des efforts entrepris pour développer l'ensemble des savoir-faire (géotechnique, pathologie des constructions, grands chantiers d'infrastructure...) partout où le groupe est présent. Ainsi, le déménagement des activités Ile de France de Saint-Rémy les Chevreuse (78) vers des locaux plus fonctionnels à Elancourt (78), permet une meilleure synergie entre les divers domaines d'expertise. Celle-ci a été intensifiée grâce à une dynamique créée par l'important travail réalisé en matière d'amélioration de la qualité.

Parmi les 40 000 contrats signés au cours de l'année 2007, citons quelques exemples significatifs : la mission de reconnaissance géotechnique en Algérie pour le compte d'un consortium japonais dans le cadre du projet autoroutier Ouest/Est, le marché de contrôle non destructif de soudure de l'usine métallurgique pour GORO NICKEL en Nouvelle Calédonie, les études géotechniques et d'ingénierie pour la déviation de la ville de Saint Gervais (74), le diagnostic global de l'Hôtel Dieu à Marseille en vue de sa transformation en hôtel, les reconnaissances géotechniques de la Ligne Grande Vitesse Ouest pour RFF.

■ **La branche Ingénierie** enregistre un chiffre d'affaires de 61,6 M€ en progression de 13,9% par rapport à 2006 et à périmètre comparable (incidence corrigée de l'acquisition du solde des titres de BEFS), une croissance de 11,9%. A périmètre comparable, la Construction progresse de 14,3% et l'Environnement de 9,5%.

Les développements les plus rapides et les plus prometteurs concernent en particulier les directions spécialisées de l'environnement créées en 2007 : « Déchets », « Sites et sols pollués », « Prévention des risques naturels », ainsi que les activités portant sur les « Systèmes d'information géographique ». D'autres nouvelles directions seront créées en 2008.

La construction est, quant à elle, toujours portée par la forte croissance des marchés privés (immeubles de prestige) comme publics (hôpitaux, équipements sportifs...).

Parmi les missions les plus significatives obtenues en 2007, citons : la mise en œuvre du règlement de sécurité pour le réseau Gaz de France, les maîtrises d'œuvre de l'hôpital de Voiron, de l'Ecole de Chimie de Mulhouse, des bureaux et hôtel Espace 2 à Montreuil, des bureaux de Bordelongue à Toulouse, de la prison de Rodez, la réhabilitation de la station de pompage en Algérie, le « durcissement » des piles de ponts de la société d'autoroute ASF, l'étude bactériologique du bassin de l'Adour, la maîtrise d'œuvre de réhabilitation du siège de Ralph Lauren.

■ **La branche Clés en Main – Maintenance** a connu une très forte croissance, s'établissant à 9,1 M€ en 2007, en progression de 54,6% par rapport à 2006. Cette évolution conforte le potentiel de développement de cette branche au Besoin en Fonds de Roulement négatif et reposant sur la récurrence des marchés.

L'année a été marquée par la réalisation de chantiers pour des entreprises de toutes tailles (GE Real Estate, CAMPBELL'S, VNF, SNCF, HSBC..) mais aussi pour des PME régionales. Les chantiers en cours, la contractualisation avec de nouveaux clients, l'élargissement des secteurs d'activités aux domaines de l'industrie, de la santé, de la logistique et des centres commerciaux et le niveau du portefeuille commercial font clairement apparaître le caractère pérenne et porteur de cet axe de développement stratégique pour le Groupe.

Le poste Holding et Autres regroupe principalement la société holding (GINGER SA), et la société GINGER Investment Management pour lesquels le chiffre d'affaires global a diminué de 1,8% et ressort à 2,7 M€.

■ **Le pôle Télécoms** enregistre un chiffre d'affaires de 93,7 M€, en légère baisse de 0,7 % par rapport à 2006, et ceci du fait d'un quatrième trimestre moins probant qu'en 2006 où l'activité avait été particulièrement soutenue. La relative stabilité de l'activité en 2007, malgré une conjoncture très défavorable en France, est due à la pertinence du positionnement de ce pôle à l'international (République Dominicaine, Madagascar, Afrique occidentale).

Parmi les missions et faits importants de l'année 2007, citons : la création de deux nouvelles entités (Guinée Conakry et République Centrafricaine), le déploiement éclair à Bangui en RCA, le déploiement de sites autonomes photovoltaïques en Afrique et dans l'océan Indien, la maintenance des sites déployés pour plusieurs clients à l'international, la recherche et développement pour les futurs besoins de nos clients.

Résultat opérationnel courant

En M€	2006		2007	
Expertise	6.9	63%	8.5	62%
Ingénierie	2.9	27%	3.1	22%
Télécoms	3.9	36%	2.5	18%
Clés en Main - Maintenance	- 0.1	-1%	0.9	7%
Holding & Autres	-2.7	-25%	-1.2	-9%
TOTAL	10.9	100%	13.8	100%

Au 31/12/2007, le résultat opérationnel courant (ROC) du groupe GINGER a connu une croissance de 27,5% pour s'établir à 13,8 M€.

L'ensemble des secteurs dégage des résultats positifs, hormis :

- l'activité Environnement de la branche Ingénierie qui a connu un premier semestre difficile et qui clôture l'exercice avec un ROC légèrement négatif de 0,1 M€ ;
- le pôle Télécoms qui a connu une baisse sensible de sa rentabilité liée à la diminution du volume d'activité en France ; cette baisse de rentabilité n'a pu être compensée par l'activité réalisée à l'étranger, malgré le démarrage de nouveaux secteurs géographiques.

Évolution par zone géographique

En M€	2006 IFRS		2007 IFRS	
	CA	%	CA	%
France métropolitaine	196,3	78,4%	194,2	72,9%
Reste du monde	54,0	21,6%	72,2	27,1%
Total	250,3	100%	266,4	100%

En 2007, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe GINGER

- en France métropolitaine diminue de 1 %, due à une baisse de l'activité Télécoms
- hors de France progresse de 34 %.

On constate une baisse de l'activité Télécoms en métropole compensée par un développement de ce métier hors de France.

Par ailleurs il est à noter que le chiffre d'affaires « reste du monde » correspond au chiffre d'affaires réalisé par les sociétés étrangères ou localisées dans les DOM-TOM, ainsi que par les filiales métropolitaines réalisant 100% de leur activité à l'étranger : il ne tient pas compte des interventions de filiales françaises de GINGER hors de France métropolitaine et qui sont facturées directement en France.

4.3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE, EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Evénements postérieurs à la clôture

Depuis le 31 décembre 2007, aucun événement significatif susceptible d'avoir une influence sur les comptes n'est à signaler, le groupe ayant poursuivi ses activités dans le cadre normal de ses affaires.

Données prévisionnelles et perspectives 2008

Le groupe GINGER est confiant dans sa capacité à poursuivre un rythme de croissance organique dynamique. En effet, grâce aux progrès importants réalisés sur les objectifs du plan 2005-2007 (croissance interne dans chaque branche et pôle, amélioration de la rentabilité opérationnelle, revue stratégique des activités, amélioration de la structure bilantielle, développement et valorisation du capital humain, meilleur pilotage opérationnel du groupe), GINGER est bien armé pour poursuivre son développement sur ses bases solides.

Dans la continuité du plan de progrès 2005-2007, GINGER vise, outre la poursuite de la croissance organique, l'amélioration de la rentabilité et la poursuite de son désendettement.

Ainsi, le chiffre d'affaires de GINGER s'établit au premier trimestre 2008 à 60,7 M€, contre 57,5 M€ au premier trimestre 2007, soit une croissance de 5,7% (4,4% à périmètre comparable).

Par branche et pôle, le chiffre d'affaires du premier trimestre se répartit comme suit :

- Expertise : 23,8 M€ avec une croissance de + 0,4%
- Ingénierie : 16,0 M€ avec une croissance de + 12,5%
- Télécoms : 18,9 M€ avec une croissance de + 5,7%
- Clés en Main – Maintenance : 2,0 M€ avec une croissance de + 24,0%

La croissance du premier trimestre 2008 nous permet d'être confiants sur l'amélioration de notre résultat.

▪ La branche Expertise

La branche Expertise assure son développement dans le secteur de la construction en réalisant la mise en sécurité des sols dans de nombreuses communes, des études de voies linéaires de types autoroutiers, ferroviaires et fluviales....

Par ailleurs, la branche Expertise poursuit son maillage national et son développement à l'international, fait évoluer ses offres selon les nouvelles normes et réglementations françaises et européennes, se développe dans l'innovation avec des partenaires publics et privés.

Dans un marché de la construction qui reste dynamique, CEBTP-SOLEN, principale société de la branche, bénéficie d'un contexte porteur. Elle développe ses activités de sondage géotechnique en s'appuyant sur un parc renouvelé de 96 machines de sondage qui représente le plus important potentiel de moyens utilisables en Europe dans le domaine des études de sols.

Avec 39 agences nationales et sa direction des grands projets, forte de ses 807 collaborateurs, CEBTP-SOLEN est capable de répondre aux besoins de ses nombreux clients grâce à des compétences expertes dans le domaine du bâtiment et de travaux publics.

Pour les grands comptes, la direction des grands projets permet de positionner CEBTP-SOLEN sur des projets à forte valeur d'expertise. Les synergies entre agences ainsi que le fonctionnement en réseau permettent de développer sa base client dans un marché qui reste encore largement à conquérir.

Dans les métiers de l'expertise et de la pathologie des bâtiments, comme dans ceux de l'expertise du patrimoine routier, de grandes possibilités de développement s'ouvrent au groupe.

Dans les métiers de la certification et de l'expertise sur les produits de l'enveloppe du bâtiment, CEBTP-SOLEN bénéficie d'une activité récurrente et soutenue, qui bénéficie de surcroît d'une conjoncture favorable liée aux évolutions des normes et réglementations européennes.

En plus de la certification COFRAQ des laboratoires, une démarche ISO 9001 a permis à plusieurs agences d'obtenir leur certification en 2007 ; cette démarche sera poursuivie sur 2008 jusqu'à l'obtention pour toutes nos activités de la certification ISO 9001.

Nous développons progressivement une capacité et une compétence sur l'assistance à la maîtrise d'œuvre pour les projets d'infrastructures, à partir de notre compétence en géotechnique. Cette activité nous permet de nous positionner à l'international et dans les TOM notamment sur des grands projets d'infrastructures.

L'activité soutenue sur les DOM TOM se confirme en 2008. Nos activités dans les Caraïbes sont porteuses de bonnes potentialités et nous bénéficions du regain d'activité en Nouvelle Calédonie consécutifs à l'afflux d'investisseurs internationaux pour l'exploitation minière.

▪ La Branche Ingénierie

Malgré un ralentissement de la demande publique, constatée à la fin de l'année 2007 et au début 2008, ralentissement qui affecte plus particulièrement l'activité des collectivités locales, les perspectives de développement sont pour l'année 2008 :

- très bonnes pour le bâtiment
- très bonnes pour les spécialités d'environnement travaillant pour le secteur privé (site et sol pollués, déchets, risques industriels)
- moyennes pour l'ingénierie de proximité tournée vers le secteur public.

Globalement la croissance devrait se poursuivre à environ 7,5 % pour l'année.

▪ La branche Clés en Main et Maintenance

L'activité clés en main connaît un développement important sur la base d'opérations de tailles moyennes qui nous sont confiées, en gré à gré, par des industriels installés ou logisticiens. Cependant, et ce malgré la forte concurrence sur ce marché, notre démarche porte ses fruits et les perspectives commerciales sont très encourageantes pour 2008 et au-delà.

L'activité gestion de patrimoine a pris son essor en 2007 avec notamment la réalisation d'un projet majeur avec Voies Navigables de France mais également avec des contrats récurrents avec La Poste, Le Ministère des Finances, la SNCF. Ces projets nationaux bénéficient de l'appui humain et logistique de nos agences dans un marché qui semble très prometteur en ce début d'année 2008.

▪ Le pôle Télécoms

L'activité à l'international, qui a connu une forte croissance en 2007, devrait être équivalente en 2008. En France, les perspectives 2008 sont meilleures que celles de 2007. Les activités France devraient progresser sur la partie hertzienne (GSM, UMTS, etc.) et se poursuivre en matière de FTTH, plus particulièrement recentrées en maîtrise d'œuvre et AMO, activités à plus forte valeur ajoutée. De plus, les nouvelles technologies telles que WIMAX ou autres des nouveaux opérateurs alternatifs devraient être prochainement matures et permettre des déploiements significatifs.

Par ailleurs, le pôle Télécoms se positionne sur de nouveaux marchés et des marchés de niches pour développer et faire évoluer ses activités. Ainsi, nous continuons à nous intéresser aux énergies renouvelables, tant dans le domaine des télécommunications, que celui du raccordement de l'énergie solaire au réseau EDF.

4.4. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES ET SOCIAUX

Evolution des comptes consolidés

Situation financière

L'endettement net consolidé du Groupe s'élève au 31/12/2007 à 25,4 M€ contre 26,8 M€ en 2006. Il se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	
Dette Senior auprès des Etablissements de crédit	Variable	4 400	4 000		non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	Variable	783	1 660	62	
Crédits baux et location financement	Fixe	2 292	3 841	558	
Autres dettes financières diverses	Fixe	71	51	103	
Intérêts courus non échus	Fixe	17			
Concours bancaires courants	Variable	24 205			
Total dettes financières - courants		31 769			
Total dettes financières - non courants			9 552	723	
Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités	Variable	-16 682			
	Total	15 086	9 552	723	
	TOTAL		25 362		

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes compte tenu de la non compensation des soldes bancaires.

Les concours bancaires courants se montent au 31/12/2007 à 24,2 M€ (contre 17,5 M€ à fin 2006). A l'actif les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 16,7 M€. La trésorerie nette comptable s'établit donc à -7,5 M€ (contre -4,5 M€ à fin 2006).

La dette senior est constituée du crédit syndiqué mis en place en octobre 2002 pour restructurer les anciennes dettes et financer le programme de croissance externe. Sur les 42 M€ levés à l'origine, 33,6 M€ ont été remboursés. Par avenant à l'acte initial, la durée du crédit a été prolongée jusqu'au 12 novembre 2009.

Le crédit syndiqué est assorti d'un engagement de respect de ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du Groupe. Le respect de ces ratios financiers est apprécié deux fois par an sur une base annuelle pour les périodes closes au 30 juin et au 31 décembre. Le contrat de crédit initial a été aménagé afin qu'il soit adapté à la configuration actuelle du Groupe. Les principales modifications apportées par l'Avenant n°5 sont présentées au paragraphe 1-5-10 « risque de liquidité ».

Évolution des données financières consolidées

Évolution des résultats

en €	31/12/2007	31/12/2006
Chiffres d'affaires nets	266 429 861	250 280 105
Autres produits de l'activité	1 387 420	969 470
Produits des activités ordinaires	267 817 281	251 249 575
Achats consommés et sous-traitance	-85 652 091	-82 120 676
Variation de stocks de produits en cours/produits finis	-5 661	-65 508
Charges de personnel (yc interim, participation et PIDR)	-106 061 083	-101 074 551
Autres charges de l'activité	-49 102 009	-45 095 017
Impôts et taxes	-5 971 829	-5 517 541
Amortissements	-5 131 050	-5 184 480
Provisions	-43 098	-209 681
Autres charges	-2 510 764	-1 863 708
Autres produits	503 148	740 487
Résultat opérationnel courant avant opérations non récurrentes	13 842 844	10 858 900
Résultats sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes	-826 040	-204 279
Dépréciation de survaleurs	-300 000	
Résultats de opérations non récurrentes	-1 126 040	-204 279
RESULTAT OPERATIONNEL	12 716 804	10 654 621
Coût de l'endettement financier brut	-2 300 318	-2 231 046
Produits financiers	552 280	353 390
Coût de l'endettement financier net	-1 748 038	-1 877 656
Autres produits financiers	78 945	163 691
Autres charges financières	-766 084	-502 553
RESULTAT FINANCIER NET	-2 435 177	-2 216 518
RESULTAT AVANT IMPOT	10 281 627	8 438 103
Charges d'impôt	-3 571 258	-2 932 073
RESULTAT DE LA PERIODE	6 710 369	5 506 030
Attribuable aux Intérêts minoritaires	33 055	21 643
Porteurs des Capitaux Propres de la société	6 677 314	5 484 387
RESULTAT DE LA PERIODE	6 710 369	5 506 030
Résultat non dilué	1,574	1,298
Résultat dilué (1)	1,565	1,290

(1) compte tenu de l'attribution de 25 100 options d'achats ou de souscription d'actions exerçables à compter du 25/01/2009.

Le résultat opérationnel courant augmente de 27,5% par rapport à 2006, atteignant 13,8 M€ contre 10,8 M€ en 2006, soit une marge d'exploitation de 5,2% (4,3% pour l'exercice précédent).

Cette hausse est due à l'accroissement de l'activité, à une amélioration de la productivité, à la maîtrise des coûts salariaux inférieure à 40 % du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'établit à - 2,4 M€ et représente 0,9% du chiffre d'affaires, pourcentage identique à celui de l'an passé. Il conduit à un résultat avant impôts de 10,3 M€, représentant 3,9% du chiffre d'affaires, en hausse sensible par rapport à l'année précédente (8,4 M€, soit 3,4% du chiffre d'affaires). L'exercice 2007 se solde sur un résultat net part du groupe bénéficiaire de 6,7 M€, contre 5,5 M€ en 2006.

Évolution des grands postes du bilan

en €	31/12/2007	31/12/2006
I - TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	47 680 915	46 923 639
Goodwill	26 709 281	26 214 599
Autres immobilisations incorporelles	1 020 506	1 017 501
Immobilisations corporelles	17 085 288	16 303 388
Impôts différés Actif	965 095	1 387 013
Autres actifs financiers	1 900 745	2 001 138
II - TOTAL DES ACTIFS COURANTS	145 186 589	140 360 503
Stocks et travaux en cours	5 739 029	5 034 719
Créances clients et autres débiteurs	120 172 945	119 823 314
Autres actifs financiers	1 424 445	2 072 967
Créances d'impôts	1 167 875	448 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 682 294	12 981 373
TOTAL DE L'ACTIF	192 867 504	187 284 142
I - CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	45 052 861	39 723 098
Capital	4 241 132	4 225 240
Primes d'émission	12 243 540	11 912 510
Réserves consolidées	21 708 165	17 931 881
Résultat de l'exercice	6 677 314	5 484 387
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	44 870 151	39 554 018
Intérêts minoritaires	182 710	169 080
II - PASSIFS NON COURANTS	15 348 770	19 914 565
Emprunts et dettes financières	10 275 393	14 613 547
Avantage du personnel	1 436 738	2 115 473
Provisions	3 546 880	3 036 876
Passifs d'impôts différés	89 759	148 669
Autres passifs		
III - PASSIFS COURANTS	132 465 873	127 646 479
Dettes financières	31 768 505	25 175 834
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	99 257 537	99 172 663
Provisions	801 272	792 361
Dettes d'impôts	638 559	2 505 621
TOTAL DU PASSIF	192 867 504	187 284 142

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel « BFRo », regroupant les stocks, les créances clients, les dettes fournisseurs ainsi que les produits constatés d'avance est de 88 jours de chiffre d'affaires (ratio calculé sur le CA hors taxe annuel) contre 89 jours de chiffre d'affaires à fin 2006.

Les créances et dettes sociales et fiscales ainsi que les charges constatées d'avance constituent l'essentiel du Besoin en Fonds de Roulement non opérationnel qui est fortement négatif et représente un dégagement de 47 jours de chiffre d'affaires.

Aussi, le Besoin en Fonds de Roulement du groupe s'établit à 29,9 M€ en 2007 contre 25,3 M€ en 2006, soit une augmentation de 18%. Celle-ci s'explique en partie par une baisse sensible des produits constatés d'avance qui avaient été très importants à fin 2006.

En nombre de jours, le Besoin en Fonds de Roulement représente 41 jours de chiffre d'affaires (ratio calculé sur le CA hors taxe annuel) contre 37 jours à fin 2006. Cette détérioration s'explique, outre la baisse significative des produits constatés d'avance du pôle Télécoms, par une diminution des dettes non opérationnelles.

Évolution du tableau de flux de trésorerie

	en K€	31/12/2007	31/12/2006
RESULTAT NET		6 677	5 484
Amortissements des autres immobilisations incorporelles et corporelles		7 545	7 260
Intérêts des minoritaires		33	22
Reprise des provisions		-2 159	-2 514
Perte de valeur		300	0
Résultat de cession d'immobilisation		-142	155
Dérives de résultat		0	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		12	50
Impôts différés		317	-416
Marge brute d'autofinancement		12 583	10 041
Var. de stocks		-828	-645
Var. de produits constatés d'avance		-2 593	3 395
Var. des créances opérationnelles		-222	-12 515
Var. des dettes opérationnelles		333	9 576
Variation du besoin en fond de roulement opérationnel		-3 310	-189
Var. des charges constatées d'avance		335	403
Var. des créances non opérationnelles		68	967
Var. des dettes non opérationnelles		-1 650	1 325
Variation du besoin en fond de roulement non opérationnel		-1 247	2 696
Variation du besoin en fond de roulement		-4 557	2 506
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle		8 026	12 547
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 285	589
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		700	318
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de participations		-449	-125
Intérêts reçus		0	0
Dividendes reçus		0	0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-4 153	-3 642
Acquisitions d'actifs financiers		-616	-454
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		-3 233	-3 313
Augmentation de capital ou apports		-199	153
Dividendes versés aux minoritaires et aux associés de la mère		-656	-42
Variation des autres fonds propres		-123	48
Encaissements sur emprunts		1 687	295
Remboursement d'emprunts		-8 206	-7 280
Flux de trésorerie lié à l'activité de financement		-7 497	-6 826
VARIATION NETTE DE TRESORERIE		-2 704	2 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		-4 574	-6 923
Effet de la variation du taux de change et divers		-246	-60
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		-7 524	-4 574
Rapprochement avec états financiers :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		16 682	12 981
Concours bancaires courants		-24 205	-17 555
Trésorerie nette		-7 523	-4 574

Trésorerie nette générée par l'activité opérationnelle

Au 31/12/2007, les flux de trésorerie liés à l'exploitation se dégradent par rapport à 2006 et s'élèvent à 8 M€, malgré une marge brute d'autofinancement de 12,6 M€. Le besoin en fonds de roulement opérationnel augmente de 3,3 M€ et le non opérationnel de 1,2 M€, soit une contribution négative du besoin en fonds de roulement de - 4,5 M€.

Trésorerie nette liée à l'activité Investissements

Les flux nets des opérations liées aux investissements restent stables par rapport à 2006 et s'élèvent à – 3,2 M€. Ils sont principalement dus aux investissements techniques et à la prise de participation complémentaire de 50% dans la société BEFS.

Trésorerie nette liée à l'activité de Financements

Au cours de l'exercice 2007, le groupe a remboursé 8,2 M€ d'emprunts composés de 4,4 M€ de l'emprunt syndiqué, 3,1 M€ de crédits-bails et locations financières longue durée, et 0,7 M€ de crédits divers.

Évolution des comptes sociaux (GINGER SA)

Évolution des résultats :

En K€	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	6 742	9 150	11 339	10 487	13 904	18 170
Frais de personnel	4 701	6 964	6 887	5 544	6 244	5 811
Résultat d'exploitation	-995	-2 018	-2 488	-3 124	-2 405	-1 841
Résultat financier	1 291	-4 921	-418	-722	7 170	1 592
Résultat exceptionnel	-347	-1 622	-345	477	-489	-385
Résultat net	839	-5 168	247	51	5 826	905

Le chiffre d'affaires de GINGER SA est essentiellement composé de redevances d'assistance facturées à l'ensemble des filiales françaises du groupe pour 5,4 M€, de refacturations d'assurances et d'honoraires de courtier d'assurances pour 2,4 M€, des salaires et frais des managers et dirigeants pour 2,2 M€, des traitements des paies et charges salariales pour 0,5 M€, de refacturations de loyers pour 0,5 M€. A ces montants s'ajoutent 6,6 M€ de facturations hors groupe concernant des prestations réalisées en sous-traitance par des filiales du groupe, notamment CEBTP, SECHAUD & BOSSUYT, GINGER ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES, GINGER TELECOMS, GEMP, EDI et ETCO. Au global, le chiffre d'affaires au 31/12/2007 de GINGER SA s'établit à 18,2 M€ contre 13,9 M€ en 2006. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de l'activité générée par la croissance des contrats transversaux pour des clients hors groupe (+3,2 M€).

Le résultat d'exploitation ressort à -1,8 M€ contre -2,4 M€ l'année précédente. A noter :

- l'augmentation du poste « Autres achats et charges externes » de 3,9 M€ par rapport à 2006 provenant essentiellement de la variation de sous-traitance par les filiales (+ 3,2 M€)
- et la réduction des frais de personnel de 0,4 M€.

Le résultat financier s'établit à +1,6 M€. Il prend notamment en compte 6,7 M€ de dividendes versés par les filiales, des dépréciations financières pour 1,3 M€ et un abandon de créance au profit d'une filiale pour 2,7 M€.

Après un produit d'impôt société de 1,5 M€ résultant de l'intégration fiscale, le résultat net ressort positif à 0,9 M€ contre 5,8 M€ en 2006.

Évolution des grands postes du bilan :

Le total du bilan s'établit à 56,4 M€ contre 59,2 M€ en 2006. Cette variation s'explique principalement par :

A l'actif :

- une augmentation de 0,9 M€ du poste « participations » générée par l'acquisition de titres détenus antérieurement par des minoritaires pour 1,4 M€ et par une dépréciation de titres pour 0,5 M€ ;
- une réduction de l'actif circulant de 4,2 M€ principalement due à
 - une baisse des créances clients avec les filiales
 - un accroissement des créances en compte courant avec les filiales.

Au passif :

- le remboursement de 4,4 M€ de l'emprunt syndiqué et l'optimisation de la trésorerie groupe ont permis une réduction de l'endettement financier de 3,2 M€,
- une diminution du poste fournisseurs essentiellement avec les filiales du groupe,
- une baisse des dettes d'impôts (TVA et impôt sur les sociétés)
- le poste « autres dettes » constitué principalement des comptes courants des filiales du groupe a augmenté de 2,6 M€.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2007 12	31/12/2006 12	31/12/2005 12	31/12/2004 12	31/12/2003 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 241 132	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 241 132	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240
- à dividendes prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- Par conversion d'obligation					
- Par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 169 894	13 904 164	10 486 743	11 239 332	9 150 090
Résultat avant impôt, participation, dot. amort. & prov.	-7 201 004	4 024 453	1 764 834	-2 847 135	-3 087 454
Impôts sur les bénéfices	-1 539 266	-1 549 831	-3 420 567	-3 497 182	-3 392 693
Participation des salariés					
Dot. amortissements et provisions	-6 566 831	-251 219	5 134 050	403 478	5 472 780
Résultat net	905 093	5 825 503	51 351	246 569	-5 167 541
Résultat distribué	848 226	631 252			
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, particip., avant dot. amort., provisions	0	1	1	0	0
Résultat après impôt, participation, dot. amort. & prov.	0	1	0	0	-1
Dividende attribué	0,20	0,15			
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	41	36	37	47	47
Masse salariale	4 326 443	4 433 590	3 909 691	4 924 443	4 934 268
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 484 630	1 810 550	1 634 323	1 962 985	2 029 662

NB : en 2007, le résultat comprend une perte sur titres de 8.553.057 € qui étaient intégralement dépréciés et qui ont fait l'objet de reprise de provision sur l'exercice ; cela explique le montant significatif du résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements & provisions.

4.5. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

4.5.1. Evolution du titre depuis l'introduction en bourse

EN BREF :

Code ISIN : FR 45023

4 241 132 titres

59,91 % de flottant au 29 février 2008

8 032 titres / jour en moyenne

4.5.1.1. Principales données boursières aux 31 décembre 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007, en € (sauf indication contraire)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'actions au 31 décembre	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 225 240	4 241 132
Capitalisation boursière au 31 décembre en M€	69	95	75	63	49	72,8	89,0
Cours plus haut	17	22,49	23,05	18,73	19,46	17,23	24,90
Cours plus bas	15	21,06	12,62	11,9	10,35	11,28	17,00
Cours moyen annuel	16,2	21,79	18,71	14,68	14,7	14,45	21,72
Derniers cours	16,35	22,45	17,75	15	11,65	17,23	20,98
Volume moyen quotidien	12 680	7 958	6 436	7 117	14 875	10 607	7 967
BPA avant survaleur	1,24	1,78	0,49	1,08	2,08	3,14	3,48
BPA après survaleur	1,08	1,13	-0,24	0,31	0,24	1,30	1,57

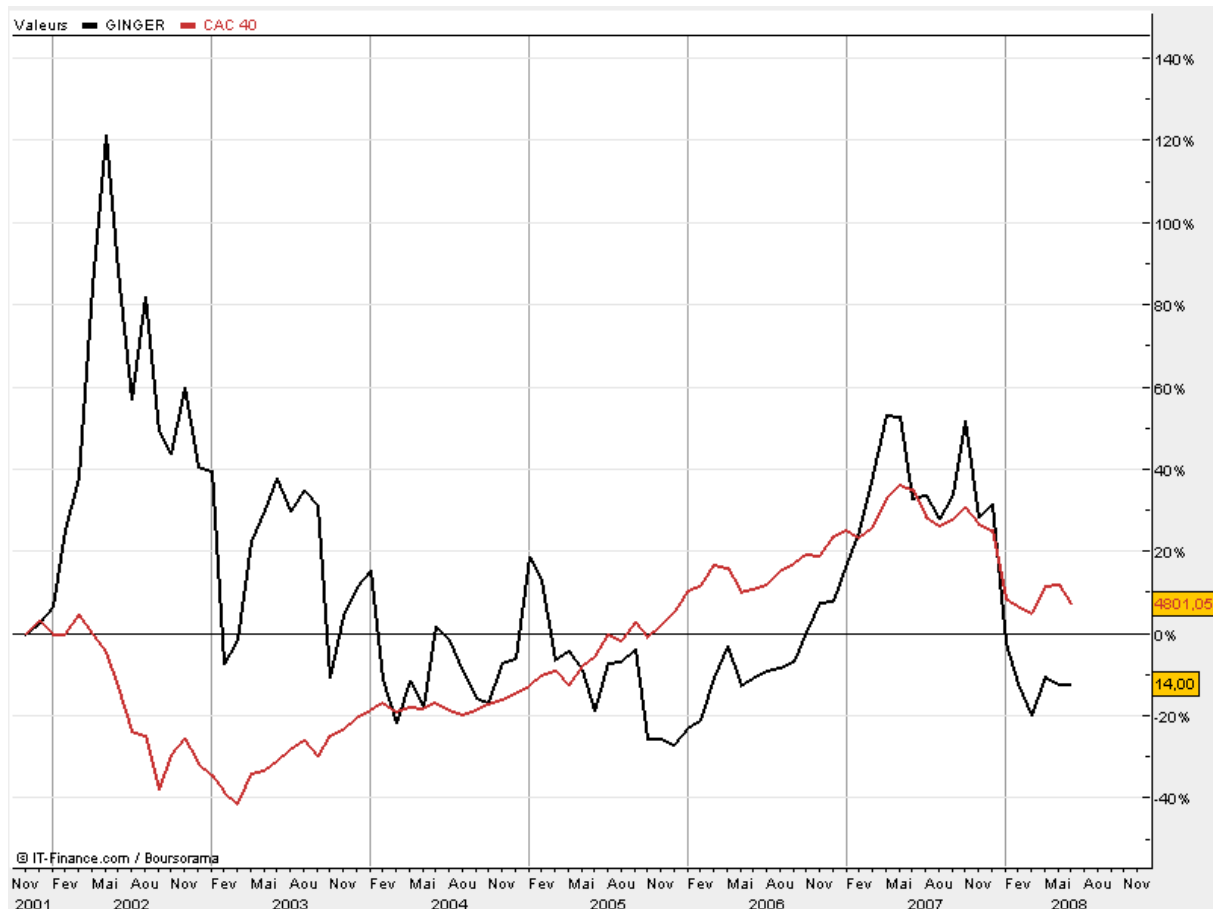
Tableau de synthèse

ANNÉE	MOIS	COURS COTÉS (en euros)			VOLUME DES TRANSACTIONS	
		Moyen	Plus haut	Plus bas	Total	Moyen quotidien
2001	Novembre	15,55	15,95	15,00	1 270 879	33 860
	Décembre	16,52	17,00	16,00	58 806	3 267
2002	Janvier	16,58	17,00	16,01	176 031	8 001
	Février	19,40	20,69	17,40	487 764	24 388
	Mars	20,60	22,00	20,00	192 437	9 622
	Avril	25,62	29,40	23,00	282 403	13 448
	Mai	32,41	36,20	29,00	312 121	14 187
	Juin	31,58	35,70	27,86	101 646	5 082
	Juillet	27,44	30,50	23,90	153 683	6 682
	Août	27,42	30,00	24,80	53 157	2 416
	Septembre	27,01	29,40	23,50	31 622	1 506
	Octobre	23,03	25,45	20,60	156 095	6 787
	Novembre	23,90	25,50	22,00	50 661	2 412
Décembre	23,13	25,30	22,00	31 748	1 587	
2003	Janvier	22,49	23,05	22,24	48 317	2 196
	Février	16,96	21,90	13,75	110 486	5 524
	Mars	15,46	17,00	14,20	37 864	1 803
	Avril	17,13	20,00	15,90	55 334	2 767
	Mai	20,94	22,40	20,00	72 603	3 529
	Juin	20,62	22,00	19,26	218 155	10 869
	Juillet	20,95	21,96	20,26	50 352	2 352
	Août	21,26	22,59	20,40	129 562	6 170
	Septembre	21,39	22,45	20,80	94 589	4 300
	Octobre	14,23	16,93	12,62	563 616	24 505
	Novembre	15,52	16,61	14,00	125 230	6 262
Décembre	17,19	17,75	16,70	135 144	6 435	
2004	Janvier	18,13	18,73	17,00	263 562	12 551
	Février	15,95	18,36	13,50	200 601	10 030
	Mars	12,84	13,99	12,00	209 598	9 113
	Avril	12,50	14,10	11,90	101 637	5 082
	Mai	13,41	14,09	12,87	55 385	2 637
	Juin	14,82	16,33	13,03	225 535	10 252
	Juillet	15,79	16,18	15,30	34 791	1 581
	Août	14,82	15,45	14,22	27 104	1 232
	Septembre	15,06	15,80	13,49	164 879	7 495
	Octobre	13,63	14,00	13,13	87 959	4 189
	Novembre	14,16	14,85	13,15	203 655	9 257
Décembre	15,05	15,34	14,70	275 697	11 987	
2005	Janvier	17,16	19,00	15,02	375 037	17 859
	Février	18,71	19,46	17,67	216 088	10 804
	Mars	16,68	18,27	14,79	348 150	16 579
	Avril	15,61	16,38	14,75	262 592	13 130
	Mai	14,87	15,30	14,54	124 101	5 641
	Juin	13,50	14,37	12,61	371 248	16 875
	Juillet	14,29	15,25	13,37	346 857	17 321
	Août	14,94	15,17	14,39	141 247	6 141
	Septembre	15,31	15,95	14,46	284 752	12 943
	Octobre	12,61	16,30	11,37	693 040	33 002
	Novembre	11,82	12,37	11,63	112 957	5 134
Décembre	10,87	11,65	10,35	484 477	23 070	
2006	Janvier	11,88	12,33	11,28	228 476	10 385
	Février	12,77	12,95	12,50	312 191	15 610
	Mars	12,40	14,20	11,83	314 208	13 661
	Avril	15,47	15,85	15,20	561 829	31 213
	Mai	14,92	16,05	13,75	273 230	12 420
	Juin	14,51	15,21	14,02	158 925	7 224
	Juillet	13,89	14,50	13,20	73 789	3 514
	Août	14,45	14,65	14,20	52 005	2 261
	Septembre	14,63	14,90	14,46	100 821	4 801
	Octobre	15,48	16,15	14,90	167 990	7 636
	Novembre	15,95	17,15	15,56	283 552	12 889
Décembre	17,09	17,23	17,00	107 929	5 680	
2007	Janvier	18,56	18,88	17,00	254 845	11 584
	Février	20,58	21,50	18,48	418 725	20 936
	Mars	20,21	22,20	18,50	118 934	5 406
	Avril	23,60	24,80	21,90	265 405	13 969
	Mai	24,38	24,65	23,00	131 621	5 983
	Juin	23,36	24,90	20,50	157 157	7 484
	Juillet	21,80	22,00	21,00	76 667	3 485
	Août	20,30	21,30	19,16	139 381	6 060
	Septembre	21,47	22,00	20,12	103 051	5 153
	Octobre	23,69	24,90	21,32	173 885	7 560
	Novembre	22,16	24,15	19,90	149 640	6 802
Décembre	20,65	21,00	20,10	58 853	3 098	

Source : GINGER sur la base de données Euronext Paris

4.5.1.2. Évolution du cours de bourse GINGER et du CAC 40, en €

Cours d'introduction le 20 novembre 2001	15.00 €	Cours au 31 décembre 2007	20.98 €
--	---------	---------------------------	---------



4.5.1.3. Évolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 20 novembre 2001

L'action GINGER (code ISIN FR0000045023) est cotée depuis le 20 novembre 2001, elle a été admise sur le segment Next Prime d'Euronext en mars 2002 et elle est cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris SA depuis janvier 2005.

En 2007, le cours de bourse a oscillé dans une fourchette comprise entre 17 € et 24,90 €. Les principaux mouvements sont intervenus lors des publications de résultats.

Au 31/12/2007, le titre a clôturé à 20,98 €. A cette date, la capitalisation boursière s'élevait à près de 89 M€.

En 2007, les échanges ont porté sur une moyenne de 8 032 titres par jour, soit un montant de transactions d'environ 175 K€ par jour. Les capitaux échangés se sont élevés à un total de 44,5 M€ sur l'année.

4.5.1.4. Contrat de Liquidité

Depuis son introduction en Bourse, le 20 novembre 2001, la société GINGER dispose d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire mandaté à l'effet d'intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions GINGER.

L'ancien contrat de liquidité contracté le 20 août 2006 avec la société NATEXIS BLEISCHRODER a pris fin le 18 août 2007. Un nouveau contrat de liquidité a été conclu le 16 août 2007 avec la société CM-CIC Securities.

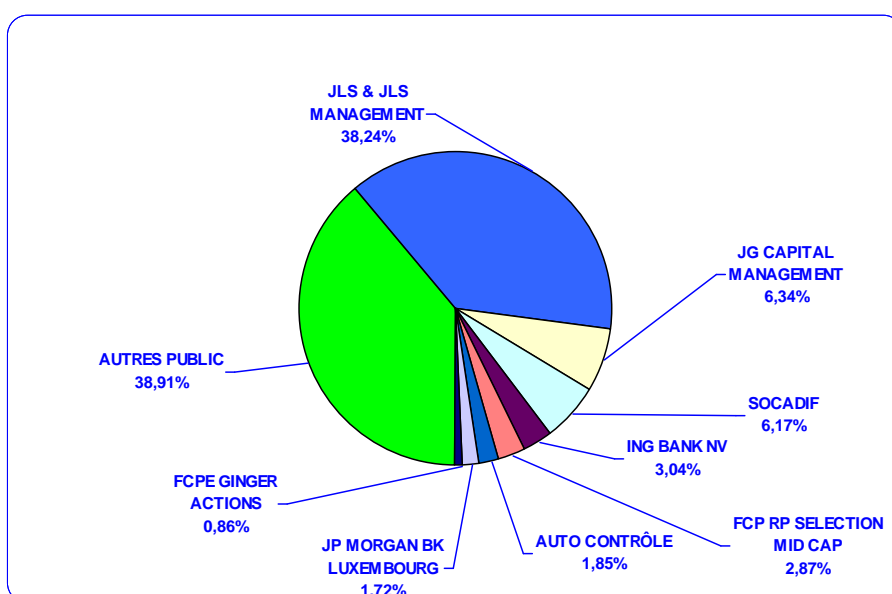
Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment aux dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Il est également conforme à la nouvelle Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005.

4.5.1.5. Répartition du capital et des droits de vote au 29 février 2008

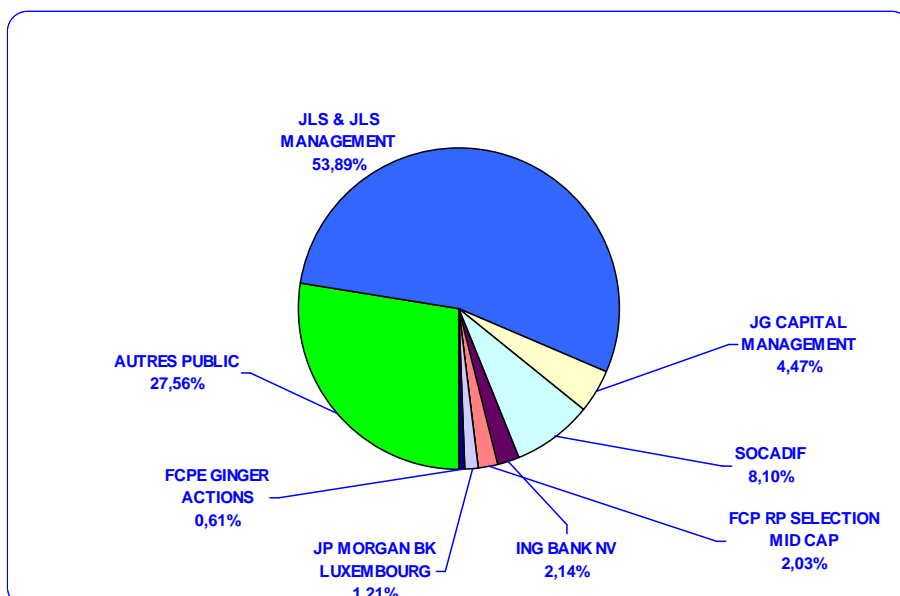
Capital au 29 février 2008

Nombre total d'actions :
4 241 132



Droits de vote au 29 février 2008

Nombre total des droits de vote : 6 123 099



JLS Management est la société holding détenue à hauteur de 99,6% de son capital par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen, qui a pour activité la gestion de participations et le conseil en management de crise.

Conjointement JLS Management et Monsieur Jean-Luc Schnoebelen détiennent 38,24 % du capital et 53,89 % des droits de vote au 29 février 2008.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'actionnaires représentant plus de 5% du capital et des droits de vote autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-après. Les actionnaires ne sont liés par aucun pacte ou action de concert. Aucun récent franchissement de seuil n'a été déclaré à la société.

Les franchissements des seuils suivants ont été déclarés à la société :

- Le 31 janvier 2007 la société JG CAPITAL MANAGEMENT a informé la société qu'elle détenait à cette date 222 360 actions représentant 5,26 % du capital social. Au 29 février 2008, elle en détient 268 739 actions représentant 4.47% des droits de vote.
- Le 13 avril 2007 la société JP Morgan Securities Ltd a informé la société qu'elle avait acquis à cette date 212.820 actions représentant 5,04% du capital social et 3,48% des droits de vote. Au 29 février 2008, elle ne détient plus que 72 976 actions représentant 1,72% des droits de vote.

SITUATION AU 29 février 2008

	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre de droits vote	%
AUTRES PUBLIC	1 650 164	38.91%	1 658 559	27.56%
JLS & JLS MANAGEMENT	1 621 619	38.24%	3 243 238	53.89%
JG CAPITAL MANAGEMENT	268 739	6.34%	268 739	4.47%
SOCADIF	261 794	6.17%	487 170	8.10%
ING BANK NV	128 737	3.04%	128 737	2.14%
FCP RP SELECTION MID CAP	121 920	2.87%	121 920	2.03%
AUTO CONTRÔLE	78 613	1.85%	0	0.00%
JP MORGAN BK LUXEMBOURG	72 976	1.72%	72 976	1.21%
FCPE GINGER ACTIONS	36 570	0.86%	36 570	0.61%
TOTAUX	4 241 132	100%	6 017 909	100%

4.5.2. Délégation en cours de validité

Le tableau ci-après fait apparaître les délégations en cours de validité au 31 décembre 2007, consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire.

Date de la décision	Nature de la décision	Montant maximum autorisé	Durée de la délégation	Expiration de la délégation	Utilisation faite
14/06/2006	Emission d'options de souscription et/ou d'achat d'actions	300 000 actions	38 mois	14/08/2009	Néant
12/06/2007	Emission d'actions réservées aux salariés du groupe en dehors d'un PEE	300 K€	18 mois	12/12/2008	Néant
12/06/2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
02/06/2005	Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières avec suppression du DPS	2M€	26 mois	02/08/2007	Néant
12/06/2007	Augmentation de capital par incorporation bénéfiques réserves ou primes	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Augmentation du plafond de l'émission	15% de l'émission initiale	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Emission d'actions ou de valeurs mobilières en cas d'OPE initiée par la société	2M€	26 mois	12/08/2009	Néant
02/06/2005	Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature	10% du capital	26 mois	02/08/2007	Néant
12/06/2007	Emission de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances	30M€	26 mois	12/08/2009	Néant
12/06/2007	Emission d'actions réservée aux salariés adhérents au PEG	300 K€	26 mois	12/08/2009	Néant
02/06/2005	Attribution d'actions gratuites	2% du capital soit 84.504 €	38 mois	02/08/2008	Néant
12/06/2007	Réduction de capital par annulation d'actions	10% du capital	18 mois	12/12/2008	Néant
12/06/2007	Emission d'OBSAAR	2M€	18 mois	12/12/2008	Néant

Au cours de l'exercice 2007 le Directoire n'a pas fait usage des délégations qui lui ont été consenties et n'a procédé à aucune émission d'actions ou de valeurs mobilières

4.5.3. Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la société

Aucune déclaration des mandataires sociaux relative à des opérations sur les titres de la société n'a été portée à la connaissance de cette dernière au cours de l'exercice.

4.5.4. Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2007, dans sa dixième résolution, a autorisé le Directoire, en remplacement du programme précédent, à racheter ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivantes du Code du Commerce, en vue, par ordre de priorité :

1. d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
2. de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code du Commerce,
3. d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
4. d'attribuer des actions gratuites aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code du Commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du Commerce ;
5. de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
6. de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
7. d'annuler éventuellement les actions.

Le Directoire est autorisé à acheter, en une ou plusieurs fois, par tous moyens ou à tout moment, des actions de la société dans la limite de 10% du capital social (soit 424 113 actions), au prix maximum d'achat de 37 euros.

Cette autorisation a été donnée au Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2007, soit jusqu'au 12 décembre 2008.

Bilan du précédent programme de rachat d'actions GINGER

En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2007, la société a procédé en 2007 aux opérations suivantes :

Dans le seul cadre de l'objectif 1 d'animation du marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF :

- à des achats au prix moyen de 21,408 euros par action, soit un montant total de 5 695 637 euros pour 266 051 actions représentant 6,27 % de son capital social ;
- à des ventes au prix moyen de 21,349 euros par action, soit un montant total de 5 126 632 euros pour 240 135 actions représentant 5.66 % de son capital social.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

% de capital détenu de manière directe ou indirecte :	0,99%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 1 ^{er} janvier 2007 :	16 330 actions auto détenues
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2007 :	42 246 actions auto détenues
Valeur comptable du portefeuille au 1 ^{er} janvier 2007:	276 940,73 euros
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2007 :	886 321,08 euros

La valorisation des flux cumulés se ventile ainsi :

	Achats	Ventes
Nombre de titres	266 051	240 135
Cours moyen de la transaction	21,408	21,349
Montants	5 695 637	5 126 632

Descriptif du programme

Une nouvelle autorisation, donnée pour une durée de dix-huit mois, est soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 11 juin 2008 devant remplacer l'autorisation donnée l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de cette autorisation ne pourra excéder la limite de 10 % du capital social ou de 5% du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de ce programme ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

En conséquence, le nombre d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette nouvelle autorisation ne pourra excéder 424.113 actions, correspondant à un montant maximum de 15.692.181 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action sera fixé à 37 €.

En cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La présente autorisation aura pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions dans le cadre des objectifs suivants correspondant aux dispositions du règlement n° 2273/2203 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 ou aux pratiques de marché admises par l'AMF:

a) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,

b) d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :

- de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe,
- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code du Commerce;

c) de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;

d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société;

e) d'annuler éventuellement les actions ; cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente Assemblée Générale statuant à titre Extraordinaire de la neuvième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation;

Cette nouvelle autorisation sera donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée, soit jusqu'au 11 décembre 2009.

4.5.5. Actionnariat salarié

Participation des salariés au capital de la société GINGER

Au 31 décembre 2007 les salariés du groupe GINGER détenaient 35 258 actions de la société GINGER, représentant 0,83 % du capital social, dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe.

Stocks Options

Le Conseil d'Administration du 19 janvier 2005, faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2004, a décidé de consentir 42.100 options de souscription d'actions à certains membres du personnel salarié de la société ou de sociétés qui lui sont liées, ainsi qu'aux mandataires sociaux définis à l'article L 225-18 du Code de commerce.

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci après :

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15.24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours du semestre	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	25 100

La dilution potentielle maximale qui pourrait découler de l'exercice de 100% des options de souscription attribuées à ce jour est donc de 0,59%

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'expiration
Options consenties en 2007 aux mandataires sociaux :	néant		
Options levées durant l'exercice	néant		

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées	Prix	Date d'expiration
Options consenties en 2007 aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre d'attribution des stocks options, dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé	néant		
Options levées durant l'exercice			

4.6. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

4.6.1. Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Rémunérations versées aux Membres du Directoire

La rémunération et les avantages en nature versés à Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN, Président du Directoire ainsi qu'à Monsieur Jean-Pierre RICHE, Directeur Général de GINGER jusqu'au 2 février 2007 et celle de Monsieur Eric MARIE de FICQUELMONT, Directeur Général à partir du 03 avril 2007, ont été les suivants

		Rémunération annuelle brute		Avantages en nature
		Fixe	Variable	
Jean-Luc	SCHNOEBELEN	460 000	0	21 724
Jean-Pierre	RICHE	27 649	0	430
Eric	MARIE DE FICQUELMONT	337 087	40 500	2 092

Les autres membres du Directoire sont titulaires de contrats de travail avec GINGER ou ses filiales et ont perçu les sommes suivantes au titre de l'exercice 2007 :

		Rémunération annuelle brute		Avantages en nature
		Fixe	Variable	
Françoise	CHEVALIER	173 479	0	0
Gilles	LESERVOT	220 000	13 555	19 195
Gérald	MILLE	160 375	11 000	2 314
Gérard	PAGET	190 000	12 000	4 417
Eric	BLANCHARD	147 500	11 000	4 229

La part variable correspond à des bonus versés semestriellement et comprenant un bonus collectif et un bonus individuel réparti entre les membres en fonction d'objectifs préalablement définis par chacun d'eux.

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 14 décembre 2006, a autorisé l'attribution à Monsieur Jean-Pierre RICHE, dans le cadre de son mandat de Directeur Général du groupe GINGER, d'une indemnité de rupture en cas de révocation ou de non-renouvellement de son mandat (sauf faute grave ou lourde) d'un montant de 175.000 €. Cette somme lui a été versée lors de son départ, le 02 février 2007.

Aucun autre engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci n'a été pris par la société à l'égard des membres du Directoire.

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance

Le montant global des jetons de présence versés en 2007 aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2006 s'est élevé à 85.000 € conformément à la décision votée par l'Assemblée Générale du 14 juin 2006.

Par sa séance du 26 avril 2007, le Conseil a décidé de répartir ces jetons de présence sur la base d'une part fixe de 2.000 €, et d'une part variable liée à l'assiduité, fixée à 1.000 € par participation aux séances du Conseil d'administration ou de surveillance, d'une part, et des différents Comités, d'autre part.

Conformément à ces principes, la part fixe s'est élevée à 15 427 € et la part variable à 69.573 €.

La répartition de ces jetons de présence, effectuée en 2007, entre les différents membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2006 est la suivante :

		Part Fixe	Part Variable
Léo	APOTHEKER	857	3 143
Jean-Pierre	BABEL	0	0
JG	CAPITAL	0	0
Jean-Marie	DESCARPENTRIES	2 000	11 000
Pierre	DONNERSBERG	1 428	6 072
Hervé	LORENZI	1 142	3 358
Philippe	MONTAGNER	2 000	10 000
Viviane	NEITER	2 000	10 000
Henri	RIEY	2 000	7 000
Bernard	VAL	2 000	8 000
Jacques	WEBER	0	0
Marc	ZENOU	2 000	11 000
		15 427	69 573

4.6.2. Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES, Président du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Administrateur de la société des Assurances et Conseils Saint Honoré,
- Administrateur de la Banque de Vizille,
- Administrateur de Viel,
- Censeur de la Financière Tradition (Suisse),
- Censeur de Cabasse,
- Censeur de Parsys.
- Président d'honneur de la FNEGE

Autres mandat et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Président du Conseil de surveillance de SIDEL,
- Président Directeur Général d'INGENICO.
- Censeur de Completel (Pays Bas),

Monsieur Philippe MONTAGNER, Vice-président du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Administrateur et Président de BOUYGUES TELECOMS SA,
- Administrateur de Télévision Française 1 (TF1),
- Administrateur de ETDE SA,
- Administrateur de BOUYGUES-IMMOBILIER,
- Censeur de BOUYGUES SA.

Autres mandat et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Président Directeur Général de INFOMOBILE SA,
- Administrateur de la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR) SA,
- Représentant permanent de la société BOUYGUES au Conseil de BDT SA,
- Président Directeur Général de BOUYGUES TELECOMS SA,
- Directeur Général Délégué Télécommunications – Administrateur de BOUYGUES SA.

Monsieur Pierre DONNERSBERG, Membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007

- Président des Assurances Saint Honoré (ASH),
- Président du Directoire des Assurances et Conseils Saint Honoré (ACSH),
- Administrateur de Mobility Saint Honoré,
- Membre du comité de direction des Assurances Saint Honoré Patrimoine,
- Membre du comité de direction de Continental Media Assurances,
- Représentant permanent de ASH au conseil d'administration de co-courtage nucléaire,

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices :

- Membre du comité de direction de I2F,
- Membre du comité de direction de Sécurité sans Frontière,
- Représentant permanent de ASH, administrateur au conseil de Saint Honoré Sécurité,
- Vice-Président du Conseil de surveillance de Novarisk,
- Administrateur de E-Rothschild Services,
- Membre du Conseil de surveillance de Discountis,
- Administrateur de CMA,
- Administrateur de EBA,
- Administrateur de EBC
- Représentant de CCSH, Président de Premium Saint Honoré,
- Représentant permanent de CCSH au Conseil de surveillance de Emertec Gestion,

Monsieur Jean-Hervé LORENZI, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Conseiller du Directoire à la Compagnie Edmond de Rothschild Banque,
- Membre du Conseil de surveillance de la Compagnie Financière Saint-Honoré.
- Président du Cercle des Economistes,
- Membre du Conseil d'Analyse Economique.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 derniers exercices : Néant

Monsieur Bernard VAL, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Vice-président de VINCI
- Président de VINCI CONCESSIONS
- Vice-président des Autoroutes du Sud de la France (ASF),
- Administrateur des Autoroutes Esterel, Côte d'Azur, Provence, Alpes (ESCOTA).
- Administrateur de PENAUILLE

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Administrateur de Egis Projects,
- Administrateur de C3D.
- Censeur du Conseil d'administration de SMTPC

Monsieur Henri RIEY, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Administrateur de STEDIM SA

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Administrateur de Centre Hospitalier Princesse Grace
- Directeur Général Délégué de Barclays Asset Management France
- Administrateur de diverses SICAV du groupe BARCLAYS
- Directeur Général de diverses SICAV du groupe BARCLAYS

Monsieur Marc ZENOU, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président de MZ Invest,
- Président de SODACOM.

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Gérant de SOTIMMO

Monsieur Jean-Pierre BABEL, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président du Directoire de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du Centre
- Directeur Général de la Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel
- Administrateur de CMC Prestations
- Administrateur de ACM-IARD
- Administrateur de CMCIC LEASE

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

JG CAPITAL représentée par Monsieur Jean GATTY, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

- Président de JG Capital Management
- Président de JG SAS
- Membre du Conseil de surveillance de la société IDI

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

Monsieur Jacques WEBER, membre du Conseil de surveillance :

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices : Néant

MEMBRES DU DIRECTOIRE

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2007 :

Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN

Dans le groupe :

- Président du Directoire de la société GINGER SA
- Président du Conseil d'Administration de la société CEBTP-SOLEN SAS,
- Président du Conseil d'Administration de la société CAMUSAT SA,
- Président du Conseil d'Administration de GINGER TELECOMS SAS
- Représentant permanent de GINGER SA, Président de la société ATM SAS.
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS au conseil d'Administration de la société CEBTP DEMOLITION,
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GBCC SAS
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GEMP SAS
- Représentant permanent de CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GINGER GUYANE CARAIBES SAS

Hors groupe :

- Administrateur de MZ INVEST

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président du Conseil d'Administration de la Clinique des Portes du Jura,
- Président du Conseil d'Administration de la Clinique de la Résidence du Parc,
- Administrateur de la Financière de Clinique.

Madame Françoise CHEVALIER

Dans le groupe :

- Directeur Général et Administrateur de CAMUSAT

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

Néant

Monsieur Eric BLANCHARD

Dans le groupe :

- Représentant permanent de GINGER SA au conseil d'Administration de la société CAMUSAT SA.

Hors groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président Financière Clichy Anatole France
- Président G7 Taxi services
- Administrateur Gérant GIE Rad'art appel
- Administrateur MGF Logistique
- Administrateur Homebox
- Administrateur Homebox Cannes
- Administrateur Allo Taxi
- Directeur Général Homebox

Monsieur Gilles LESERVOT

Dans le groupe :

- Président de la société GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS,
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de la société STRATEGIS SA,
- Président de la société GINGER CONSTRUCTION SAS,
- Président Directeur Général de la société ETCO SA,
- Représentant permanent de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS, Président de la société PARERA INGENIERIE SAS,
- Représentant permanent de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES SAS au Conseil d'administration de C.I.E. (SA),
- Représentant permanent de la société GINGER CONSTRUCTION, Président de la société OER SAS,
- Représentant permanent de la société GINGER CONSTRUCTION, Président de la société SECHAUD ET BOSSUYT SAS,
- Gérant de la société EDI. (SARL)

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Président Directeur Général d'EGIS
- Administrateur de SCETAUROUTE
- Administrateur de DORSCH CONSULT
- Administrateur de EGIS PROJETS
- Administrateur de EGIS CONSULTING AUSTRALIE
- Administrateur de EGIS PORTS
- Administrateur de BCEOM

Monsieur Gérald MILLE (a démissionné le 31 août 2007)

Dans le groupe :

- Président de CEBTP- SOLEN SAS
- Représentant permanent de la société GINGER GUYANE CARAIBES, Président de la société GEODE SOLEN,
- Représentant permanent de la société GINGER GUYANE CARAIBES, Président de la société GEOLAB CARAIBES
- Représentant permanent de la société CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GINGER BATIMENT CONCEPTION ET CONSTRUCTION
- Représentant permanent de la société CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société GINGER EXPERTISE ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE,
- Représentant permanent de la société CEBTP-SOLEN SAS, Président de la société SB CONSTRUCTEUR,
- Administrateur de CEBTP Démolition,

Hors du groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :

- Directeur Général Adjoint de Bouygues Bâtiment International pour l'Asie Pacifique, l'Afrique et l'Amérique du Sud.

Monsieur Gérard PAGET (mandats jusqu'au 22 juin 2007)

Dans le groupe :

- Président de GINGER CONSTRUCTION SAS,
- Co-Gérant de la société EDI SARL,
- Président Directeur Général de la société ETCO SA,
- Représentant permanent de GINGER CONSTRUCTION SAS, administrateur de la société BEFS,
- Représentant permanent de GINGER CONSTRUCTION SAS, Président de OER SAS,
- Représentant permanent de GINGER CONSTRUCTION SAS, Président de SB SAS,

Hors du groupe :

- Autres mandats et fonctions exercés hors du groupe au cours des 5 derniers exercices :
- Directeur Général puis Président d'ISIS SA,
- Directeur Ingénierie du groupe EGIS,
- Administrateur de Transroute,
- Président Directeur Général de EGIS Ingénierie SA,
- Administrateur de BCEOM,
- Administrateur de BDPA,
- Administrateur de JMI.

Monsieur Eric Marie de Ficquelmont

Dans le groupe : Néant

Hors du groupe : Néant

Il est rappelé que Monsieur Eric Marie de Ficquelmont a démissionné de ses fonctions le 15 février 2008.

4.7. DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Conformément au décret du 20 février 2002, les informations relatives aux « conséquences de l'activité de la société sur l'environnement, données en fonction de la nature de cette activité et de ses effets » sont présentées ci-dessous.

4.7.1. Nature de l'activité :

L'activité de GINGER s'exerce essentiellement dans le domaine des études, de l'ingénierie et de la maintenance/contrôle.

En ce qui concerne les différents métiers de GINGER, les activités peuvent être subdivisées en plusieurs domaines distincts :

- l'ingénierie, l'étude et la maîtrise d'œuvre qui sont, par essence, des activités tertiaires pures présentant un faible impact sur l'environnement ;
- les activités de maintenance qui n'interfèrent pas sur l'environnement et les milieux environnants ;
- les activités d'investigation in situ (sondages géotechniques par ex....) de contrôles et d'essais (laboratoires d'essais de matériaux et d'équipements.....) qui constituent une interface plus importante vis-à-vis de l'environnement, mais qui restent limités dans ses impacts.
- l'activité du pôle télécoms est une activité tertiaire pure sans impact direct sur l'environnement
- l'activité d'ingénierie, d'étude, et de conseil de type purement tertiaire à impact très limité sur l'environnement
- l'activité de laboratoire (CEBTP-SOLEN par exemple) susceptible de générer un impact via ses rejets par exemple.

4.7.2. Consommations et rejets

4.7.2.1. Consommations

Activité	Eau	Energie	Matières Premières
Ingénierie de la construction	Sans objet	Chauffage des locaux tertiaires souvent collectifs variable selon les implantations, pas d'unité importante de chaufferie gérée par le groupe. Pas de recours aux énergies renouvelables identifiable.	Papiers Pôle Consommables informatiques
Investigations	Consommation faible à très faible		
Ingénierie (Pôle Télécoms)		Fleur de Soufre, Perchloréthylène, en utilisation limitée et dispersée sur plusieurs sites. Engins mobiles : consommations hydrocarbures individuelles	
Ingénierie de l'environnement		Chauffage des locaux tertiaires souvent collectifs variables selon les implantations, pas d'unité importante de chaufferie gérée par le groupe. Pas de recours aux énergies renouvelables identifiable.	Papiers Consommables informatiques
Laboratoire			Produits réactifs, Consommables laboratoires, Papiers, Consommables informatiques,

4.7.2.2. Rejets

	Eau	Air	Bruit	Déchets
Ingénierie de la construction	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Papiers : double utilisation interne, collecte et tri par les structures collectives disponibles Consommables informatiques : collecte et tri par les structures collectives disponibles
Investigations	Rejets faibles à très faibles	Rejets gazeux diffus non quantifiables. Traitement des hôtes et Sorbonnes par filtres à charbons actifs.	Sans objet	Emballages : collecte et tri par les structures collectives disponibles Perchloréthylène : transports et élimination par sociétés agréées. Granulats et bétons testés : élimination par entreprise agréée, dans unités de revalorisation des déchets du bâtiment quand elles existent

4.7.3. Equilibres biologiques, milieux naturels, espèces.

Aucun impact potentiel n'est à signaler sur l'ensemble des activités spécifiques du groupe.

4.7.4. Démarches d'évaluations environnementales

Le caractère relativement jeune du groupe n'a pas permis la mise en place d'un système de management environnemental global.

Conformité réglementaire :

L'activité typiquement tertiaire ne relève pas de la réglementation des installations classées. Quelques sources radioactives mobiles d'appareils d'investigation in situ relèvent du régime déclaratif. L'ensemble dispose des récépissés de déclaration.

4.7.5. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement, procédures pour faire face aux accidents de pollution, système de formation/sensibilisation

En raison du type d'activité il n'y a pas lieu de créer un service spécifique. On relèvera que l'activité ingénierie études du pôle Environnement constitue, en soi, un réseau d'experts et de conseils dans le domaine.

4.7.6. Garanties et provisions pour risques environnementaux

Sans objet

4.7.7. Indemnités et provisions sur contentieux environnementaux

Sans objet

4.7.8. Objectifs environnementaux assignés aux filiales étrangères

Sans objet

4.8. DONNEES SOCIALES

4.8.1. Effectif

L'effectif total du Groupe GINGER en France au 31 décembre 2007 était de **1 865** collaborateurs, réparti en 1 374 hommes (74%) et 491 femmes (26%).

	Ouvriers	ETAM	Contrat en alternance	IAC	Total
GINGER S.A.	0	5	0	31	36
GINGER Informatique	0	1	1	16	18
Branche Expertise	1	570	15	356	942
Branche Ingénierie	0	286	8	362	656
Pôle Télécoms	50	72	1	55	178
Branche Clés en Main - Maintenance		19		16	35
TOTAL FRANCE	51	953	25	836	1 865

	Hommes	Femmes	Age moyen
GINGER S.A.	20	16	42
GINGER Informatique	15	3	33
Branche Expertise	709	232	37
Branche Ingénierie	448	209	40
Pôle Télécoms	152	26	37
Branche Clés en Main - Maintenance	30	5	38
TOTAL FRANCE	1 374	491	37,8

La moyenne d'âge des collaborateurs du Groupe GINGER en France au 31 décembre 2007 était de 37,8 ans. Le taux de rotation pour l'année 2007 est de 15% vs 13.54% en 2006.

L'effectif total du Groupe GINGER à International au 31 décembre 2007 s'élevait à **596** collaborateurs répartis en 520 hommes (87%) et 76 femmes (13%) :

	Ouvriers	ETAM	Contrat en alternance	IAC	Total
TOTAL INTERNATIONAL	345	216	0	35	596

4.8.2. Nombre d'embauches

Le nombre total d'embauches en France a été de 461 collaborateurs (hors mutations intragroupe) dont 278 en CDI et 153 en CDD. En outre 21 collaborateurs ont fait l'objet d'une mutation interne.

4.8.3. Temps partiel

En moyenne, sur l'année 2007, 65 collaborateurs ont bénéficié d'un temps partiel compris entre 20 et 32 heures hebdomadaires.

4.8.4. Réduction des effectifs

Au cours de l'année, il y a eu 211 démissions et 71 licenciements.

Lors de tout recrutement, la priorité est donnée à la mobilité interne. Notre dimension, nos nombreuses implantations, la grande diversité de nos métiers, sont autant de potentiels de mobilité géographique et professionnelle qui sont offerts aux collaborateurs de GINGER. L'ensemble des postes à pourvoir au sein du Groupe est consultable par tous sur le site intranet.

4.8.5. Organisation du temps de travail

Durée du temps de travail : durée légale : 35 h par semaine, en moyenne sur l'année.
Pour les cadres autonomes, le forfait jours annuel est de 218

4.8.6. Absentéisme

Le taux d'absentéisme est, selon les pôles, compris entre 1 et 3 % : longues maladies, maternités et des absences ponctuelles.

4.8.7. Rémunérations et évolution

Le système d'augmentations et de promotions fait l'objet d'une révision annuelle dans le courant du premier semestre. Elles sont plus particulièrement données selon le mérite, tout en tenant compte des accords collectifs signés suite aux négociations annuelles obligatoires.

4.8.8. Egalité professionnelle hommes/femmes

Une réunion annuelle, sur le thème de l'égalité professionnelle est organisée, avec les représentants du personnel au sein de chaque société dont l'effectif est supérieur à 300 salariés. Par ailleurs, les conventions collectives dictent, en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle, les coefficients à appliquer indépendamment de la qualité hommes/femmes.

4.8.9. Accords collectifs

Le processus d'harmonisation des mesures sociales au sein des différentes entités du Groupe se poursuit

4.8.10. Conditions d'hygiène et de sécurité

Un CHS-CT existe dans toutes les sociétés possédant un comité d'entreprise et des réunions ont lieu chaque trimestre.

Le renforcement de la politique de sécurité sur les chantiers et l'amélioration permanente des conditions de travail constituent des axes prioritaires de développement pour le Groupe GINGER.

4.8.11. Formation

La formation a plusieurs finalités : renforcer le professionnalisme des collaborateurs, accompagner la mobilité. La politique de formation, qui s'adresse à tous les collaborateurs du Groupe, s'appuie sur 3 actions principales qui sont :

1. L'adaptation au poste de travail : action de formation indispensable pour remplir les missions et les tâches liées au poste de travail.
2. Le maintien dans l'emploi ou portant sur l'évolution de l'emploi : action qui a pour objet de permettre aux collaborateurs d'évoluer vers d'autres postes relevant de leur qualification ou de leur apporter la qualification nécessaire au maintien dans leur emploi.
3. Le développement des compétences : action qui doit permettre aux collaborateurs d'acquérir de nouvelles compétences en vue d'obtenir une qualification supérieure.

Au sein du groupe GINGER, l'accent est principalement mis sur les domaines techniques liés aux spécificités de chaque métier.

4.8.12. Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Un Groupe de travail a été institué afin de dresser un état des lieux sur l'emploi et les conditions de travail des personnels handicapés dans le Groupe. Ce Groupe de travail a également pour mission d'effectuer des préconisations sur les moyens ouverts au Groupe pour minorer le montant de la contribution légale.

4.8.13. Œuvres sociales

Toutes les sociétés possédant un Comité d'entreprise versent une subvention dans le cadre des œuvres sociales qui varie entre 0,2 et 0,4 % de la masse salariale.

4.8.14. Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2007, les salariés de GINGER et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce détenaient 35 258 actions GINGER (0,83% du Capital).

4.9. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

4.9.1. Politique d'investissement

Au cours de l'exercice 2007, le groupe GINGER a poursuivi sa politique d'investissement afin d'améliorer le niveau et l'efficacité de ses prestations pour ses clients.

A ce titre, les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont représenté 6,9 M€, dont 1,0 M€ hors France métropolitaine. Ces investissements ont été financés par crédit-bail et location financière à hauteur de 2,3 M€.

68% des investissements ont été réalisés par la branche Expertise (4,7 M€ d'investissements en 2007). Les investissements techniques (installations et matériels) se sont élevés à 4,1 M€ pour cette branche. Le déménagement des locaux de CEBTP-SOLEN sur le nouveau site d'Elancourt représente un investissement global de 1,6 M€ (y compris les installations techniques), financé par un emprunt à hauteur de 1,5 M€.

En 2007, La branche Ingénierie a investi 0,6 M€ et le pôle Télécoms 0,9 M€.

Les investissements en matériels et logiciels informatiques se sont élevés à 1 M€.

Au cours des deux derniers exercices précédents, l'effort d'investissement avait déjà été significatif :

- en 2005, 5,6 M€ d'investissements avaient été réalisés, dont 0,7 M€ hors de France métropolitaine ; ils avaient été financés par crédit-bail à hauteur de 3,1 M€ ;
- en 2006, les investissements s'étaient élevés à 5,8 M€, dont 0,8 M€ réalisés hors de France métropolitaine ; ils avaient été financés à hauteur de 2,2 M€ par crédit-bail.

Les prévisions d'investissements 2008 ressortent à près de 5 M€ composés de :

- matériels techniques pour 3,5 M€, dont 3,1 M€ pour la branche Expertise ; ces investissements devraient être financés à 95% par crédits-bails ou locations financières longue durée ;
- constructions pour 1,1 M€, dont 1 M€ (sur un budget total de 1,7 M€ financés par emprunt bancaire) pour les travaux de rénovation et d'extension des locaux de Nouvelle Calédonie occupée par la société LBTP NC et devant accueillir la société SOPRONER dans le cadre d'optimisation et de regroupement des moyens du groupe ;
- installations techniques pour 0,2 M€ ;
- logiciels pour 0,2 M€.

A fin du premier trimestre 2008, le groupe avait déjà engagé 0,9 M€ pour la presque totalité en investissements techniques (matériels, installations et logiciels).

4.9.2. Politique de recherche et de développement

Issues d'une longue tradition de recherche expérimentale, de développement et d'innovation, le groupe Ginger perpétue cette tradition pour bâtir l'avenir. Les trois branches métiers et le pôle télécommunications sont concernés avec quatre axes de Recherches & Développement :

- études & recherches
- matériaux
- procédés
- méthodes & outils

Ainsi, ces axes couvrent aussi bien pour la définition de nouveaux matériaux et de nouveaux procédés, la compréhension des phénomènes mécaniques et physico-chimiques, la définition de systèmes et de méthodes de diagnostic, la connaissance de la durabilité des ouvrages, les énergies renouvelables et leur exploitation, le développement durable, la prévention des pathologies futures des constructions (bâtiments, ouvrages d'arts, ouvrages d'infrastructures).

Pourquoi ? Tout d'abord pour garder notre avance sur la compréhension des problématiques générales du cadre de vie et de proposer des solutions à haute valeur ajoutée à nos clients. C'est également la meilleure vitrine scientifique et technologique pour attirer les profils à hauts potentiels dans nos équipes d'experts et d'ingénierie.

■ Branche Expertise

Cette politique active de R&D et d'innovation est organisée autour d'une direction scientifique, dirigée par le Directeur de la branche expertise, qui s'appuie sur l'ensemble des directions opérationnelles du groupe. Elle se développe au quotidien au travers de projets internes, de projets en coopération avec des industriels, des laboratoires universitaires, des laboratoires publics et privés, des fédérations et associations professionnelles.

▪ Branche Ingénierie

Ginger poursuit ses axes de recherches dans la modélisation des écoulements naturels et notamment des crues :

- d'abord une investigation concernant l'hydrologie, plus précisément sur la caractérisation de la transformation en débit de la pluie tombant sur un bassin versant donné ;
- ensuite, des travaux sont menés sur l'aspect hydraulique qui traite de la propagation de ce débit dans les réseaux hydrographiques afin de caractériser les écoulements de surface.

Axe R&D en hydrologie : projet de recherche ANVAR

Le projet ANVAR « Construction d'un générateur stochastique de champ de pluie » contribue

- d'une part à la mise en place d'une activité concrète de recherche et de valorisation coordonnée entre la société Ginger Environnement et Infrastructures, société du groupe GINGER, le laboratoire HydroSciences de la Maison des Sciences de l'Eau de Montpellier et le laboratoire d'études des Transferts en Hydrologie et Environnement de l'INPG de Grenoble ;
- et d'autre part à constituer une plus-value pour GINGER, qui disposera, au terme du projet, d'un outil opérationnel de modélisation pluie-débit distribuée sur une base pluvieuse novatrice.

Les services opérationnels sont demandeurs d'outils capables d'anticiper la connaissance en temps réel des débits des cours d'eau. La transformation de la pluie en débit nécessite une connaissance de la répartition de la pluie qui est à ce jour imparfaite (l'estimation de la pluviométrie du bassin repose, le plus souvent, sur l'observation ponctuelle de pluviographes).

Ainsi, l'introduction d'un signal pluie spatialisé, dans une modélisation distribuée, va améliorer les performances de la modélisation de la pluie en débit. La prise en compte de la distribution spatiale des pluies conduit à une meilleure restitution des hydrogrammes de crue et à une plus grande précision des prévisions.

A terme, le produit sera un logiciel de simulation permettant de réaliser la transformation de la pluie en débit à l'aide d'un modèle distribué prenant en compte la donnée pluvieuse spatialisée.

Axe R&D en hydraulique fluviale :

La mutation des Services d'Annonce de Crue (SAC) en Services de Prévisions de Crues (SPC) implique une volonté des services de l'état pour :

- améliorer et développer de nouveaux outils concernant la prévision en temps réel des inondations, et,
- accroître la connaissance des crues pour leur prévention.

a. Modélisation opérationnelle en temps réel :

Dans le contexte de prévision en temps réel, les hydrauliciens de GINGER développent des outils opérationnels, ou adaptent des outils de recherche au mode opérationnel, afin de répondre aux besoins des prévisionnistes et permettre l'alerte les populations à temps.

Plus particulièrement, dans le cadre de sa mission, le SPCMOH (Service de Prévision de Crue Méditerranée Ouest et Hydrométrie) cherche à développer des outils opérationnels de prévision des crues sur l'Orb. GINGER possède un modèle sur ce cours d'eau depuis l'aval du pont de Tabarka jusqu'à la mer. Une étude de faisabilité de l'utilisation de ce modèle pour une prévision en temps réel est en cours.

b. Meilleure modélisation des crues pour la prévention :

Concernant les objectifs de prévention, forte de son expérience dans les outils classiques, permettant d'accéder à des résultats précieux mais qui sont parfois inadaptés dans des configurations complexes, GINGER se positionne sur les modélisations bidimensionnelles distribuées.

Ces approches permettent :

- l'intégration de données distribuées,
- l'accès à des résultats spatialisés indispensables dans certains cas difficiles (plaine d'inondation, cône de déjection, ...),
- et finalement d'affiner la compréhension des phénomènes naturels afin de proposer des mesures préventives pour mieux les maîtriser.

La plupart des logiciels d'hydraulique fluviale utilisent une description unidimensionnelle des écoulements, pour les besoins d'études plus précises, il est parfois nécessaire de procéder à des modélisations bidimensionnelles.

Les outils de calcul bidimensionnels existant à l'heure actuelle sur le marché présentent un certain nombre de limites (phénomènes pris en compte, fragilité des méthodes numériques par exemple) qui empêchent la généralisation de leur utilisation, notamment en présence de crues et d'écoulements rapides comme la région méditerranéenne en connaît fréquemment.

HydroSciences Montpellier a des compétences reconnues en matière de développement et d'utilisation de modèles hydrodynamiques, en particulier de modèles d'écoulement à surface libre.

L'expansion de ces compétences s'est traduite par l'apparition, dans le contrat quadriennal 2007–2010 du laboratoire, d'un atelier transversal de Modélisation hydrodynamique.

Dans ce contexte une collaboration avec le laboratoire HydroSciences a lieu sous deux formes :

- une thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) pour l'amélioration de la modélisation bidimensionnelle en milieu urbain ;
- l'utilisation en opérationnel par les ingénieurs de GINGER du code de calcul SW2D développé dans ce laboratoire, avec des développements ponctuels particuliers au gré des études pour permettre de modéliser des configurations hydrauliques complexes.

■ **Pôle Télécoms**

Les actions portées en 2008 en matière de recherche et développement s'inscrivent dans la continuité des efforts 2007.

1. Optimisation des systèmes existants de sommiers autostables pour fondation de pylônes. Fin 2007 aura vu la concrétisation du système ECOSITE introduisant la combinaison de poutres béton préfabriquées et de sommiers métalliques.
2. Signature d'un protocole d'accord avec l'industriel Américain AB CHANGE pour la mise en œuvre en France des pieux vissés hélicoïdaux.
CAMUSAT travaille à l'obtention des avis techniques nécessaires à l'introduction de ce système de fondation rapide et économique.
3. Développement de solutions d'infrastructures pour l'accueil des modules photovoltaïques. Un système intégré de gardes corps support de module PV a été développé et retient l'intérêt des opérateurs pour l'intégration de leurs infrastructures en terrasses d'immeubles. Plusieurs supports de modules reprenant les fameux systèmes de fondation « sans béton » ont été calculés et fabriqués en 2007.

La volonté de construire intelligemment des infrastructures propres et respectueuses de l'environnement dirige nos recherches.

4.10. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Risques et litiges : méthode de provisionnement

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsqu'il est probable que le total des coûts directs affectables au contrat sera supérieur au total des produits.

Par ailleurs, le Groupe, par ses activités, est exposé aux risques liés à l'obligation légale de garantie décennale des constructeurs ou à une mise en cause en responsabilité professionnelle. Les sociétés du groupe se prémunissent contre ces risques par des couvertures d'assurances ad hoc, qui comportent souvent des franchises. En conséquence, les provisions sont dotées, selon les principes évoqués ci-dessus, à hauteur du risque estimé après consultation des conseillers juridiques et dans la limite de la franchise applicable à l'époque de réalisation des prestations par le groupe.

Provisions non courantes et courantes

Les provisions non courantes de par leur historique de traitement concernent :

- les franchises et garanties non couvertes par des assurances, notamment décennales, relatives aux marchés de construction pour la seule quote-part des pertes pouvant rester à la charge du Groupe ;
- les risques prud'homaux ;
- les risques en responsabilité professionnelle qui couvrent les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe en France et à l'Etranger.

Les principales provisions courantes concernent les pertes à terminaison sur les contrats déficitaires en cours de réalisation. Elles sont évaluées individuellement pour chaque chantier, sans compensation.

Provisions non courantes	Début de période	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminutions	Fin de période
Provisions pour litiges*	1 131	49	19	1 197	-497	1 899
Provisions pour garanties	26			20	-26	20
Provisions pour pertes sur m	152	14		113	-138	141
Provisions diverses*	1 728		-58	479	-662	1 487
Total	3 037	63	-39	1 809	-1 323	3 547

Provisions courantes	Début de période	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminutions	Fin de période
Provisions pour litiges*	373			43	-95	321
Provisions pour garanties	87			6	-87	6
Provisions pour pertes sur m	4			12	-4	12
Provisions diverses*	328		-2	377	-241	462
Total	792	0	-2	438	-427	801

* Les principales provisions courantes et non courantes pour litiges et diverses à fin de période sont :

- Risques sur les dossiers contentieux liés aux métiers : 2 071 K€
- Risques prud'homaux : 944 K€
- Risques sociaux et fiscaux : 295 K€
- Subvention recherche : 123 K€

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur la taxe sur les salaires et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires. Ils sont contestés par GINGER qui a intenté une action auprès du Tribunal Administratif de Paris. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

Gestion des risques

Risques opérationnels

La politique de contrôle de ces risques et les procédures de contrôle en amont des prises d'affaires sont décrites dans le Rapport du Président sur les travaux du conseil et les procédures de contrôle interne.

Par ailleurs les systèmes de reporting et de contrôle interne en vigueur au niveau de chaque pôle et de la holding permettent un suivi mensuel des principaux indicateurs de gestion et une revue des résultats dégagés au niveau de chaque entité. En outre, la trésorerie des activités « France » du groupe, représentant la majeure partie de son activité, fait l'objet d'une information quotidienne diffusée aux membres du Directoire.

Risques de marché

- Risque de taux :

L'endettement net consolidé du Groupe se décompose au 31 décembre 2007 de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans	
Dettes Senior auprès des Etablissements de crédit	Variable	4 400	4 000		non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	Variable	783	1 660	62	
Crédits baux et location financement	Fixe	2 292	3 841	558	
Autres dettes financières diverses	Fixe	71	51	103	
Intérêts courus non échus	Fixe	17			
Concours bancaires courants	Variable	24 205			
Total dettes financières - courants		31 769			
Total dettes financières - non courants			9 552	723	
Trésorerie et équivalent de trésorerie - Liquidités et quasi liquidités	Variable	-16 682			
	Total	15 086	9 552	723	
	TOTAL		25 362		

L'échéancier des actifs et passifs financiers qui en découlent est le suivant :

	en K€	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers		-31 769	-9 552	-723	-42 044
Actifs financiers (1)		16 682	-		16 682
Position nette avant gestion		-15 087	-9 552	-723	-25 362
Hors bilan					
Position nette après gestion		15 087	-9 552	-723	-25 362

(1) dont 15.694 K€ de trésorerie positive

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes compte tenu de la non compensation des soldes bancaires.

- Risque de change :

Le tableau suivant met en évidence les actifs et passifs libellés en devises étrangères. Ceux-ci correspondent essentiellement à des filiales étrangères.

En milliers d'euros	Devise 1 ROL	Devise 2 DOP	Devise 3 USD	Devise 4 XOF	Devise 5 FPA	Autres
Actifs	4 840	5 352	750	6 585	6 354	4 851
Dettes	2 883	4 129	4 038	3 334	3 331	2 919
Position nette avant gestion	1 957	1 223	-3 288	3 251	3 023	1 932
Position hors-bilan						
Position nette après gestion	1 957	1 223	-3 288	3 251	3 023	1 932

Le risque de change a été évalué sur trois devises aux variations desquelles le groupe est exposé, le DOP, le ROL et l'US\$ en partant de l'hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 centime de la devise d'établissement des comptes. Cette hypothèse fait ressortir un risque de 717 K€.

La répartition du chiffre d'affaires réalisé en devises est présentée à la suite :

Pays	Devise	CA en K€	% CA
Roumanie	ROL	11 009	17.02%
République dominicaine	DOP	15 892	24.57%
Nouvelle Calédonie, Polynésie Française (1)	FPA	8 730	13.50%
Mali, Sénégal, Cameroun, Centrafrique (1)	XOF	13 939	21.55%
Liban, Russie, Arabie Saoudite	USD	723	1.12%
Autres devises	-	14 376	22.23%
Total		64 669	100.00%

(1) Les devises XOF et FPA sont adossées à l'euro

Au 31 décembre 2007, le groupe n'a plus de couverture de son risque de change. Les contrats export réalisés depuis la France font l'objet d'une appréciation circonstanciée pouvant déboucher sur une couverture.

- Risque sur actions ;

GINGER ne détient pas de participation dans des sociétés extérieures au groupe.

Les actions propres détenues résultent exclusivement du contrat de liquidité confié à une banque. Elles sont enregistrées dans les comptes consolidés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

- Risque de crédit :

GINGER a noué des relations privilégiées avec certains partenaires et clients et pourrait souffrir de la résiliation de ces relations commerciales. Le groupe estime toutefois que le risque de recouvrement de ses créances commerciales est structurellement limité par :

- la part importante de commandes émanant de clients du secteur public ou para-public ainsi que de clients de tout premier plan tels qu'Orange, France Télécoms, Bouygues Télécoms, EDF, VNF ou SNCF.
- la faible part que représentent les clients n'entrant pas dans la catégorie précédente (moins de 0,4 % pour le plus important d'entre eux).

Par ailleurs, les financements bancaires de GINGER reposent sur des établissements de premier plan.

GINGER estime donc comme relativement faible son risque de crédit.

- Risque de liquidité :

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002, levé à hauteur de 42 M€, s'élève à 8,4 M€ au 31 décembre 2007.

Un avenant N°5 à ce contrat a été signé le 21 mars 2007.

Il porte sur :

- un étalement du remboursement du crédit et un allongement de sa durée résiduelle ; l'échéance du crédit est ainsi reportée au 12 novembre 2009 (au lieu du 12 novembre 2008),
- une réduction des garanties initialement concédées : diminution de 70 % de la garantie « homme-clé » et mainlevée sur des titres initialement donnés en garantie,
- la mise en place d'un waiver pour toute date antérieure à la signature de l'Avenant,
- la redéfinition des covenants financiers.

Les nouveaux ratios à respecter sont les suivants :

Ratio 1 (L)	Endettement financier net consolidé ¹ / EBITDA ² consolidé
Ratio 2 (G)	Endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés
Ratio 3	Coût de l'endettement net financier consolidé ³ / EBITDA consolidé

Le crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

- Ratio 1 > 4
- Ratio 2 > 1,2
- Ratio 3 > 0,30

Au 31 décembre 2007, la valeur prise par chacun des ratios R1, R2 et R3 est inférieure à la limite présentée ci-dessus.

Le groupe GINGER bénéficie, au 31 décembre 2007, de lignes de crédit dont le détail figure ci-dessous :

en milliers d'euros	Découverts	Oséo	Dailly	Emprunts	Crédits-Bails	Divers
Autorisations	11 637	16 760	10 862	10 906	n.a.	n.a.
Utilisations 12/2007	9 427	7 534	7 241	10 906	6 691	253

La politique du groupe en matière de concours bancaires courants est en outre décrite au paragraphe de l'annexe aux comptes consolidés « Explications des postes du bilan et de leurs variations ».

■ Risque lié aux Goodwills :

Conformément aux IFRS, les Goodwills présents dans les comptes consolidés du groupe ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la méthode décrite au paragraphe 1.1.1.6. « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

¹ L'endettement financier net consolidé désigne la somme des dettes bancaires et financières, des comptes courants bancaires, des engagements en crédit-bail, de la part en capital des engagements de location financière, des effets escomptés non échus une fois déduits les positions débitrices des comptes courants bancaires et des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

² L'Ebitda consolidé signifie le résultat opérationnel courant (ROC.) majoré de la dotation aux amortissements et provisions nettes des reprises.

³ Le coût de l'endettement financier net est une donnée figurant sous cette désignation au Compte de résultat consolidé.

Les hypothèses de calcul relatives à ces tests sont les suivantes :

Le taux de croissance retenu est le coût moyen pondéré du capital de 6,44% avant impôt, évalué à partir d'une OAT 10 ans de 4,47% et d'une marge de la dette sur le BTAN de 1%.

Les tests sont établis en prenant un horizon à 3 ans.

La valeur terminale est calculée sur la base du cash-flow de l'année (n+3) divisé par le taux d'actualisation.

Les responsables opérationnels valident ces tests.

Enfin, les Commissaires aux comptes audient les tests de dépréciation pour s'assurer de leur fiabilité.

Risques juridiques

GINGER exerce ses activités au travers de ses filiales dans les quatre domaines d'activités du groupe, à savoir L'Expertise (études géotechniques et des matériaux, audits, diagnostics, recommandations, certifications, etc.) , l'Ingénierie de la construction (bâtiment, bâtiments industriels, sols, routes, ouvrages d'art, etc.) et de l'environnement (diagnostics de pollution des sols, réhabilitation des sites, valorisation des déchets, hydrologie, études d'environnement, études d'impact, etc.), des réseaux de télécommunication, du Clés en main et de la Maintenance.

Le groupe est soumis, au regard de ces activités, à un environnement réglementaire complexe.

Les risques les plus fréquemment rencontrés sont portés par la branche Expertise et l'activité « construction » de la branche Ingénierie, qui sont soumises aux règles relatives aux contrats administratifs, aux marchés publics et à la responsabilité civile, et notamment à la responsabilité des constructeurs édictée par les articles 1792 et suivants du Code Civil.

Les sociétés du groupe relevant de ces activités sont plus particulièrement exposées à ce risque de mise en cause de leur responsabilité, et relèvent à ce titre de l'assurance obligatoire en France. Elles sont impliquées dans un nombre relativement important de contentieux.

L'ensemble de ces dossiers contentieux est suivi par le service juridique de la filiale ou du groupe GINGER qui, parfois avec l'aide d'experts et d'avocats externes, procède à l'évaluation du risque et des coûts potentiels associés. Le montant probable du risque ainsi déterminé est provisionné, à hauteur de la franchise, dans les comptes sociaux de l'entité concernée.

Assurances et couvertures des risques

Les sociétés du groupe sont assurées auprès de compagnies ou de mutuelles d'assurance de premier rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement leur activité ou leur patrimoine.

Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale

Les sociétés du groupe GINGER peuvent être mises en cause au titre de leur responsabilité civile professionnelle trentenaire de droit commun pour des dommages corporels, matériels et immatériels qu'elles peuvent causer à des tiers, leurs clients et maîtres d'ouvrages.

Une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle groupe a été mise en place au 1er janvier 2005 auprès d'un assureur de premier rang. Les caractéristiques de cette police ont été adaptées aux domaines d'activité des différentes entités concernées ainsi qu'aux risques auxquels ces dernières sont exposées. Les plafonds de garantie souscrits tiennent en particulier compte de la sinistralité antérieure.

Cette police d'assurance a été renouvelée en 2007 avec un complément forfaitaire de prime en cas de dépassement par l'ensemble des sociétés de la branche Expertise du nombre cumulé de sinistres qui doit être inférieur à 24.

Cette police à laquelle a adhéré l'ensemble des sociétés du groupe (à l'exception du sous-groupe CAMUSAT) comporte des franchises forfaitaires, allant de 7 500 € à 30 000 € selon les sociétés.

A compter du 1^{er} janvier 2008, une nouvelle police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle a été souscrite auprès de ZURICH pour ces mêmes sociétés et venant en complément de la police d'assurance existante pour la société CAMUSAT. Le montant des franchises varie selon la nature du sinistre de 7.500 € à 50.000 €.

Les sociétés du groupe intervenant dans le domaine de l'ingénierie du bâtiment et exposées au risque de mise en cause de leur responsabilité décennale sont titulaires de garanties spécifiques à ce titre, résultant de l'obligation d'assurance obligatoire.

Responsabilité Civile pour les risques d'atteinte à l'environnement

La plupart des sociétés du groupe et notamment celles intervenant dans le domaine de l'environnement sont assurées par une police groupe souscrite auprès d'HDI garantissant les risques de mise en cause de leur responsabilité civile dans le cadre de dommages d'atteinte à l'environnement.

A compter du 1^{er} janvier 2008, une nouvelle police d'assurance a été souscrite auprès de ZURICH.

Responsabilité Civile des Dirigeants

Une police d'assurance ayant pour objet de couvrir la responsabilité civile des dirigeants de la société GINGER et de ses filiales a été mise en place.

Assurance Perte d'Exploitation

Les sociétés du groupe GINGER ne disposent pas de garanties de perte d'exploitation.

Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

Autres risques particuliers

Le groupe n'est pas exposé à d'autres risques de nature à avoir une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

4.11. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

4.11.1. Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices 2004, 2005. Au titre de l'exercice 2006, il a été distribué un dividende de 0,15 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 631.252 €.

4.11.2. Affectation du résultat de l'exercice 2007

Il est demandé au Directoire de proposer à l'Assemblée Générale du 11 juin 2008 de distribuer un dividende de 848 226 € (soit 0,20 € par action) et d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	905 093 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	486 522 €
Pour former un bénéfice distribuable de	1 391 615 €
Dotation à la réserve légale à hauteur de 5%	45 255 €
Solde	1 346 360 €
Dividende aux actionnaires (0,20€/action)	848 226 €
Affectation du solde au report à nouveau	498 134 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 17.134.075 euros.

Le dividende de **0,20 € par action** est éligible, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir au titre des actions auto détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Il est par ailleurs proposé aux actionnaires d'opter pour le paiement de leur dividende en actions GINGER.

Par ailleurs, le Directoire vous informe que conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent opter pour l'assujettissement du dividende à un prélèvement de 18% qui libère les revenus auquel il s'applique de l'impôt sur le revenu. Cette option est exercée par le contribuable au plus tard lors de l'encaissement des revenus elle est irrévocable pour cet encaissement. Aussi nous vous remercions si vous le jugez utile d'exercer cette option en informant de votre souhait au plus tard le 4 juillet 2008, les intermédiaires habilités. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un défaut de réponse de votre part ou une réception tardive ne permettra pas à l'intermédiaire habilité d'effectuer le prélèvement et que vos dividendes seront alors imposés à l'impôt sur le revenu comme les années précédentes. En ce qui concerne l'opportunité d'exercer ou non ce prélèvement, il vous appartient de vous rapprocher de votre conseil habituel.

Les actionnaires qui le souhaiteraient pourraient ainsi obtenir le paiement du dividende en actions sur simple demande de leur part faite auprès des intermédiaires habilités entre le 12 juin 2008 et le 4 juillet 2008. Le paiement du dividende en numéraire interviendra le 11 juillet 2008 après l'expiration de la période d'option.

Les modalités de cette option sont précisées dans la quatrième résolution soumise au vote des actionnaires.

4.12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En €	KPMG				SECAG				Autres			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Audit Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Emetteur et filiales intégrées globalement	323 258	371 962	100,0%	99,0%	544 742	473 479	99,7%	99,7%	170 098	163 821	95,5%	100,0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes - Emetteur et filiales intégrées globalement	0	3 753	0,0%	1,0%	1 888	1 550	0,3%	0,3%	3 414	0	1,9%	0,0%
Sous-total	323 258	375 715	100,0%	100,0%	546 630	475 029	100,0%	100,0%	173 512	163 821	97,5%	100,0%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
- Juridique, fiscal, social	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	4 535	0	2,5%	0,0%
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%
Sous-total	0	0	0,0%	0,0%	0	0	0,0%	0,0%	4 535	0	2,5%	0,0%
Total	323 258	375 715	100,0%	100,0%	546 630	475 029	100,0%	100,0%	178 047	163 821	100,0%	100,0%

5. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil de surveillance a veillé à la poursuite, par le Directoire, de la mise en œuvre du programme de progrès 2005-2007 définissant six grandes priorités de redressement et de développement du groupe GINGER :

1. priorité à la croissance interne pour chacun des métiers des trois pôles : Construction, Environnement et Télécoms,
2. amélioration de la rentabilité opérationnelle, pour se rapprocher de celle des meilleurs concurrents français puis européens,
3. revue stratégique des activités, pour décider éventuellement celles à céder rapidement,
4. amélioration de la structure bilantielle, en particulier par une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement,
5. développement et valorisation du capital Humain,
6. meilleur pilotage opérationnel du groupe.

Les résultats de l'exercice 2007 confirment les performances des années précédentes.

Le Conseil de surveillance tient particulièrement à souligner :

- la poursuite de l'amélioration de la croissance interne (priorité n°1), avec une progression soutenue de 6,1% du chiffre d'affaires dans la continuité de la remarquable croissance de l'année dernière à hauteur de 14,9% ou de 2005 qui s'est établie à 11,6%,
- une progression significative de la rentabilité opérationnelle (priorité n° 2), avec une progression du Résultat Opérationnel Courant (ROC) de 27,5 % par rapport à 2006, portant ainsi le taux de marge de 2,6% à 5,2%, sur la durée du plan de progrès,
- une poursuite de l'amélioration bilantielle et une réduction de l'endettement net (priorité n° 4). Ce dernier a diminué à nouveau pour s'établir à 25,4 M€ contre 26,8 M€ fin 2006 et 34,3 M€ fin 2005.

Le Conseil de surveillance constate la poursuite des actions menées en 2007 en vue de dynamiser et valoriser les ressources humaines du groupe (objectif n°5) notamment au travers de « l'école GINGER », des journées nationales d'intégration ou encore de la poursuite de l'harmonisation sociale et encourage le Directoire à continuer ses efforts dans ce domaine.

En conséquence, le Conseil de surveillance renouvelle ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du groupe GINGER rassemblés autour du Directoire et leur affirme à nouveau sa confiance dans la réussite du groupe et dans sa capacité à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur le rapport du Directoire et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2007, et nous vous invitons, en conséquence, à approuver les comptes ainsi que les résolutions présentés par le Directoire à l'exception de la onzième résolution.

Le Conseil de surveillance

6. SITUATION FINANCIERE PATRIMOINE ET RESULTATS

6.1. ETAT FINANCIERS CONSOLIDES

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne, numéro 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés dans le document de référence déposé le 22 août 2007 et figurant aux pages 83 à 112
- les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés dans le document de référence enregistré le 29 août 2006 sous le numéro R.06-135 et figurant aux pages 89 à 128,
- - les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés dans le document de référence enregistré le 23 mai 2005 sous le numéro R.05-071 et figurant aux pages 107 à 138.

Bilan

en €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
I - TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		47 680 915	46 923 639
Goodwill	1	26 709 281	26 214 599
Autres immobilisations incorporelles	2	1 020 506	1 017 501
Immobilisations corporelles	3	17 085 288	16 303 388
Impôts différés Actif	4	965 095	1 387 013
Autres actifs financiers	5	1 900 745	2 001 138
II - TOTAL DES ACTIFS COURANTS		145 186 589	140 360 503
Stocks et travaux en cours	6	5 739 029	5 034 719
Créances clients et autres débiteurs	7	120 172 945	119 823 314
Autres actifs financiers	8	1 424 445	2 072 967
Créances d'impôts	8	1 167 875	448 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	16 682 294	12 981 373
TOTAL DE L'ACTIF		192 867 504	187 284 142
I - CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		45 052 861	39 723 098
Capital	10	4 241 132	4 225 240
Primes d'émission		12 243 540	11 912 510
Réserves consolidées		21 708 165	17 931 881
Résultat de l'exercice		6 677 314	5 484 387
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		44 870 151	39 554 018
Intérêts minoritaires		182 710	169 080
II - PASSIFS NON COURANTS		15 348 770	19 914 565
Emprunts et dettes financières	11	10 275 393	14 613 547
Avantage du personnel	13	1 436 738	2 115 473
Provisions	12	3 546 880	3 036 876
Passifs d'impôts différés	14	89 759	148 669
Autres passifs			
III - PASSIFS COURANTS		132 465 873	127 646 479
Dettes financières	16	31 768 505	25 175 834
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	15	99 257 537	99 172 663
Provisions	12	801 272	792 361
Dettes d'impôts	16	638 559	2 505 621
TOTAL DU PASSIF		192 867 504	187 284 142

Compte de résultat

en €	Notes	31/12/2007	31/12/2006
Chiffres d'affaires nets		266 429 861	250 280 105
Autres produits de l'activité		1 387 420	969 470
Produits des activités ordinaires		267 817 281	251 249 575
Achats consommés et sous-traitance	18	-85 652 091	-82 120 676
Variation de stocks de produits en cours/produits finis		-5 661	-65 508
Charges de personnel (yc interim, participation et PIDR)		-106 061 083	-101 074 551
Autres charges de l'activité	19	-49 102 009	-45 095 017
Impôts et taxes		-5 971 829	-5 517 541
Amortissements	21	-5 131 050	-5 184 480
Provisions	21	-43 098	-209 681
Autres charges	22	-2 510 764	-1 863 708
Autres produits		503 148	740 487
Résultat opérationnel courant avant opérations non récurrentes		13 842 844	10 858 900
Résultats sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes	23	-826 040	-204 279
Dépréciation de survaleurs	21	-300 000	0
Résultats de opérations non récurrentes		-1 126 040	-204 279
RESULTAT OPERATIONNEL		12 716 804	10 654 621
Coût de l'endettement financier brut		-2 300 318	-2 231 046
Produits financiers		552 280	353 390
Coût de l'endettement financier net		-1 748 038	-1 877 656
Autres produits financiers (1)		78 945	163 691
Autres charges financières (1)		-766 084	-502 553
RESULTAT FINANCIER NET	24	-2 435 177	-2 216 518
RESULTAT AVANT IMPOT		10 281 627	8 438 103
Charges d'impôt	25	-3 571 258	-2 932 073
RESULTAT DE LA PERIODE		6 710 369	5 506 030
Attribuable aux Intérêts minoritaires		33 055	21 643
Porteurs des Capitaux Propres de la société		6 677 314	5 484 387

RESULTAT DE LA PERIODE		6 710 369	5 506 030
-------------------------------	--	------------------	------------------

Résultat non dilué		1,574	1,298
Résultat dilué (2)	26	1,565	1,290

(1) cf. note 24

(2) compte tenu de l'attribution de 25 100 options d'achats ou de souscription d'actions exerçables à compter du 25/01/2009.

Tableau des flux de trésorerie

	en K€	31/12/2007	31/12/2006
RESULTAT NET		6 677	5 484
Amortissements des autres immobilisations incorporelles et corporelles		7 545	7 260
Intérêts des minoritaires		33	22
Reprise des provisions		-2 159	-2 514
Perte de valeur		300	0
Résultat de cession d'immobilisation		-142	155
Dérives de résultat		0	0
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		12	50
Impôts différés		317	-416
Marge brute d'autofinancement		12 583	10 041
Var. de stocks		-828	-645
Var. de produits constatés d'avance		-2 593	3 395
Var. des créances opérationnelles		-222	-12 515
Var. des dettes opérationnelles		333	9 576
Variation du besoin en fond de roulement opérationnel		-3 310	-189
Var. des charges constatées d'avance		335	403
Var. des créances non opérationnelles		68	967
Var. des dettes non opérationnelles		-1 650	1 325
Variation du besoin en fond de roulement non opérationnel		-1 247	2 696
Variation du besoin en fond de roulement		-4 557	2 506
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle		8 026	12 547
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		1 285	589
Encaissements sur cessions d'immobilisations financières		700	318
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de participations		-449	-125
Intérêts reçus		0	0
Dividendes reçus		0	0
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-4 153	-3 642
Acquisitions d'actifs financiers		-616	-454
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		-3 233	-3 313
Augmentation de capital ou apports		-199	153
Dividendes versés aux minoritaires et aux associés de la mère		-656	-42
Variation des autres fonds propres		-123	48
Encaissements sur emprunts		1 687	295
Remboursement d'emprunts		-8 206	-7 280
Flux de trésorerie lié à l'activité de financement		-7 497	-6 826
VARIATION NETTE DE TRESORERIE		-2 704	2 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		-4 574	-6 923
Effet de la variation du taux de change et divers		-246	-60
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		-7 524	-4 574
Rapprochement avec états financiers :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		16 682	12 981
Concours bancaires courants		-24 205	-17 555
Trésorerie nette		-7 523	-4 574

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital	Réserves liées au Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Totaux Capitaux Propres
Situation à l'ouverture au 1er janvier 2006	4 225	7 129	20 787	1 883	34 024	199	34 223
Affectation du résultat exercice précédent			1 001	-1 001	0		0
Augmentation du capital					0		0
Dividendes versés					0		0
Résultat de l'exercice				5 484	5 484		5 484
Stocks Options			50		50		50
Reclassement des actions propres			232		232		232
Variation des écarts de conversion				-292	-292		-292
Autres mouvements			56		56		56
Variation des minoritaires					0	-30	-30
Situation à la clôture au 31 décembre 2006	4 225	7 129	22 126	6 074	39 554	169	39 723
Affectation du résultat exercice précédent			5 484	-5 484	0		0
Augmentation du capital	16	331			347		347
Dividendes versés (1)				-625	-625		-625
Résultat de l'exercice				6 677	6 677		6 677
Stocks Options			12		12		12
Reclassement des actions propres			-522		-522		-522
Variation des écarts de conversion				-732	-732		-732
Autres mouvements			159		159		159
Variation des minoritaires					0	14	14
Situation à la clôture au 31 décembre 2007	4 241	7 460	27 259	5 910	44 870	183	45 052

(1) soit 0,15 € par actions

Notes annexes aux états financiers consolidés

6.1.1. Entité présentant les états financiers

La Société GINGER est une entreprise domiciliée en France, son siège social est situé au 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris.

Les états financiers consolidés de la société pour l'arrêté au 31 décembre 2007 comprennent la société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

Les états financiers ont été arrêtés par le directoire du 14 avril 2008.

Base de préparation :

6.1.1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

6.1.1.2. Bases d'évaluation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (à l'exception du bilan et du compte de résultat, présentés en euros).

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers et des titres disponibles à la vente qui sont valorisés à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les IFRS exige que la direction retienne un certain nombre d'hypothèses et d'estimations pour l'application des méthodes comptables et ayant un impact sur les montants des actifs et des passifs. Ces estimations et les hypothèses sous jacentes sont réalisées en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont exposés dans les notes 1 et 12.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

6.1.1.3. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la société. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Coentreprises

Les coentreprises sont les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel, ou de la répartition des droits de vote. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges, à compter de la date à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur pour le groupe.

6.1.1.4. Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

États financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill, le cas échéant, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est la monnaie locale.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

6.1.1.5. Instruments financiers dérivés

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux de change résultant de ses activités opérationnelles. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondraient pas aux critères de la comptabilité de couverture seraient comptabilisés comme des instruments spéculatifs. Pour qu'un dérivé de change soit élu à la comptabilité de couverture, il est nécessaire de définir et de documenter la relation de couverture et de démontrer son efficacité tout au long de sa vie.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

6.1.1.6. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises.

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu après le 1er Juillet 2002, le goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Pour les acquisitions antérieures à cette date, le goodwill a été maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er Juillet 2002 n'a pas été modifié pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er Janvier 2004 (cf. note 1).

Les goodwills ne sont pas amortis ; ils figurent dans les comptes consolidés à leur coût historique, présumé tel que défini ci-dessus, diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur résultant de tests de dépréciation réalisés à la fin de chaque clôture comptable ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiés.

Les tests de dépréciation des goodwills sont calculés sur la base des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») auxquels ils sont affectés et comparent la valeur recouvrable des actifs inclus dans l'UGT à leur valeur comptable. Lorsque la valeur recouvrable des actifs, y compris la valeur des goodwills, est inférieure à leur valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée, d'abord en réduction de la valeur comptable du goodwill, puis en réduction des autres actifs de l'unité.

La valeur recouvrable des actifs compris dans l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur des actifs est obtenue sur la base des valeurs de marché relative à des transactions ou des propositions d'acquisition récentes et / ou sur la base de la valorisation boursière du groupe GINGER.

La valeur d'utilité est appréciée par les flux de trésorerie prévisionnels actualisés à l'infini, au coût moyen pondéré du capital, duquel est soustrait l'endettement net :

- les flux prévisionnels de trésorerie découlent des business plans des 3 années à venir ;
- un taux de progression constant est ensuite retenu pour les années ultérieures ;
- le taux d'actualisation retenu, correspondant au coût moyen pondéré du capital, est de 6.44%.

La perte de valeur comptabilisée sur un goodwill ne peut pas être reprise.

Les goodwills négatifs résultant des acquisitions sont comptabilisés immédiatement en résultat.

6.1.1.7. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur tel qu'indiqué en note 2.

Les immobilisations incorporelles représentent pour l'essentiel des logiciels courants ou techniques amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

6.1.1.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont prises en comptes selon la norme IFRS 16. Seuls sont valorisés les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs reviendront au Groupe.

Actifs dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le groupe ou à leur coût de production, sous déduction des amortissements cumulés (cf. note 3) et des pertes de valeur constatées (cf. note 1). Le groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. C'est le cas notamment des matériels informatiques qui ont été comptabilisés en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, lorsque celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, diminué du cumul des amortissements.

La contrepartie de cette immobilisation est une dette financière.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. Des impôts différés ont été comptabilisés sur ces retraitements. Les autres contrats de location ne transférant pas au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Amortissements

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire et selon les durées d'utilisation suivantes :

Nature de l'immobilisation corporelle	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement (IFRS)
Constructions (VRD, gros-oeuvre)	Linéaire	40 ans
Constructions (Charpentes, menuiseries)	Linéaire	20 ans
Constructions (climatisations, peinture, ...)	Linéaire	10 ans
Installations techniques terrain	Linéaire	10 ans
Installations Constructions	Linéaire	10 ans
Installations sur sols d'autrui	Linéaire	10 ans
Matériel technique neuf	Linéaire	5 ans*
Matériel technique d'occasion	Linéaire	3 ans
Aménagements de laboratoires	Linéaire	5 ans
Installations générales diverses	Linéaire	10 ans
Installations téléphoniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport neuf	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Appareil photo et copieur	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

* : amorti selon une durée définie au cas par cas

Les durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations.

6.1.1.9. Stocks

Les stocks de matières premières et de marchandises sont enregistrés à la valeur la plus faible entre le coût d'achat augmenté des frais accessoires et la valeur nette de réalisation ou de remplacement. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks d'encours et de produits finis comprennent les coûts d'acquisition des matières et une quote-part de frais de production.

La valeur comptable des stocks est examinée à chaque clôture par comparaison avec la valeur nette probable de réalisation et son coût de remplacement ; si nécessaire, il est constitué une dépréciation.

6.1.1.10. Créances clients et autres débiteurs

Créances clients

Les créances clients comprennent les facturations relatives aux contrats de prestations de services :

Les créances relatives aux contrats de prestations sur des durées longues, sont comptabilisées au coût augmenté d'une marge proportionnelle à l'avancée des travaux.

Les autres créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les créances, d'une maturité inférieure à un an, ne sont pas actualisées. Elles font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Ils font l'objet le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de leur probabilité de recouvrement.

6.1.1.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les valeurs mobilières de placement. Ils sont valorisés pour leur juste valeur au bilan et les variations sont comptabilisées au résultat.

Les découverts bancaires sont comptabilisés dans le poste dettes financières courantes.

6.1.1.12. Actions propres

Les actions propres sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions propres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

6.1.1.13. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts d'obtention de l'emprunt. Ils sont ensuite évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

6.1.1.14. Avantages du personnel

Régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du groupe participent à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière. Ces régimes doivent être distingués selon qu'il s'agit de régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

i) Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il s'agit des versements faits auprès des caisses de retraites sur la base d'appels de cotisations.

Les indemnités de départ en retraite du CEBTP-SOLEN sont intégralement couvertes par des versements réalisés auprès de la compagnie d'assurance SMABTP.

ii) Régimes à prestations définies

Ces régimes concernent les indemnités de départ en retraite. Elles ont été évaluées de manière rétrospective selon la méthode dite des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Le calcul a été réalisé en fonction :

- de la législation sociale du pays et de la convention collective de chaque société ;
- de la durée d'activité résiduelle des salariés évalués sur la base d'un départ en retraite à 65 ans, du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité INSEE TD 1999-2000 ;
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite ;
- d'une hypothèse d'un départ en retraite à la demande de l'entreprise ;
- d'un taux d'inflation de 1,8% ;
- d'un taux d'actualisation de 5%.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en totalité par le résultat.

Les changements de plan ou de régime sont étalés sur le compte de résultat selon la méthode du corridor.

Paiements fondés sur des actions

La société Ginger a mis en place un programme d'options sur actions permettant à certains membres de la direction d'acquies des actions de la société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquies les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée selon un modèle de Black & Scholes, en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution.

La norme IFRS 2 s'applique à tous les plans d'option attribués à ce jour et non exercés au 1er janvier 2005.

6.1.1.15. Droit Individuel à la formation

Au titre du droit individuel à la formation, pour les personnes en contrat à durée indéterminée au sein des entités françaises du groupe Ginger, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommé des droits est indiqué dans le paragraphe 6.1.7 « Engagement hors bilan ».

6.1.1.16. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers, résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsqu'il est probable que le total des coûts directs affectables au contrat sera supérieur au total des produits.

GINGER exerce ses activités au travers de ses filiales dans les quatre domaines suivants :

- Branche Expertise.
- Branche Ingénierie : ingénierie de la construction et ingénierie de l'environnement.
- Branche Clés en Main - Maintenance.
- Pôle Télécoms.

Le Groupe par ces activités, est exposé aux risques liés à l'obligation légale de garantie décennale des constructeurs ou à une mise en cause en responsabilité professionnelle. Les sociétés du groupe se prémunissent contre ces risques par des couvertures d'assurances ad hoc, qui comportent souvent des franchises.

En conséquence, les provisions sont dotées, selon les principes évoqués ci-dessus, à hauteur du risque estimé après consultation des conseillers juridiques et dans la limite de la franchise applicable à l'époque de réalisation des prestations par le groupe.

Les provisions concernent :

- les franchises et garanties non couvertes par des assurances, notamment décennales, relatives aux marchés de construction pour la seule quote-part des pertes pouvant rester à la charge du Groupe ;
- les risques prud'homaux ;
- les risques en responsabilité professionnelle qui couvrent les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe en France et à l'Étranger.

Les principales provisions courantes concernent les pertes à terminaison sur les contrats déficitaires en cours de réalisation. Elles sont évaluées individuellement pour chaque chantier, sans compensation.

6.1.1.17. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti.

6.1.1.18. Reconnaissance du revenu

Les activités du groupe GINGER sont des prestations de services qui sont principalement effectuées sur des durées courtes mais peuvent aussi l'être sur des durées longues, dans le cadre de contrat à moyen et long terme. Lorsque le résultat du contrat de prestation peut être estimé de façon fiable, les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de la clôture et des conditions contractuelles. Le degré d'avancement est évalué par référence aux coûts directs encourus à la date de clôture rapportés à la somme des coûts prévisionnels du projet jusqu'à son échéance ou par référence à l'avancement technique estimé par le responsable du projet.

La prestation de service s'analyse par contrat ou groupe de contrats de manière à traduire la substance de l'opération. Les produits et charges directes affectés à ce contrat ou groupe de contrats, ainsi que la marge dégagée, sont alors évalués sans distinction des phases incluses dans les contrats. Les pertes à terminaison éventuelles ainsi mises en évidence sont intégralement provisionnées dès leur appréhension.

Lorsque les conditions permettant de s'assurer que le résultat à terminaison est estimé de façon fiable ne sont pas intégralement remplies et s'il n'existe aucun risque significatif sur sa réalisation, les produits dégagés à l'avancement sont pris en compte dans la limite de l'ensemble des coûts directs correspondants, c'est-à-dire sans marge.

Afin de permettre une comparabilité des comptes sur plusieurs périodes, tous les en-cours sur les contrats sont comptabilisés dans le poste « Clients – factures à établir ». Il est précisé que ce poste intègre donc des sommes dont la facturation effective sera réalisée suivant un calendrier contractuel.

6.1.1.19. Résultat sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes

Le résultat sur cessions d'immobilisations comprend la plus ou moins value de cession d'actifs non courants, corporels et/ou incorporels.

Les autres opérations non récurrentes concernent notamment des frais de déménagements.

6.1.1.20. Résultat financier

i) Le coût de l'endettement financier brut intègre l'ensemble de la charge d'intérêt portant sur les prêts à court, moyen et long termes, les contrats de location financement ; les concours bancaires courants et instruments de financement du poste clients (mobilisations de créances, affacturage, cession Dailly, escompte).

ii) Le coût de l'endettement net, correspond au coût de l'endettement brut (i), moins les produits financiers sur les placements de trésorerie.

iii) Les autres produits et charges financiers correspondent aux résultats de change et aux provisions financières.

6.1.1.21. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est lui aussi comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéficiaire imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Le goodwill non déductible fiscalement ne donne pas lieu à constatation d'un impôt différé.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture. L'effet des variations de taux d'impôt est comptabilisé en résultat sauf lorsque ces variations concernent des éléments antérieurement constatés en capitaux propres.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Dans le cas contraire, les actifs d'impôts différés antérieurement comptabilisés sont réduits.

Les taux retenus sont les suivants :

Sociétés Françaises	France	33,33%
SOPRONER	NOUVELLE CALEDONIE	33,33%
LBTP NOUVELLE CALEDONIE	NOUVELLE CALEDONIE	30,00%
Sociétés Etrangères		
CAMUSAT CAMEROUN	CAMEROUN	38,50%
CAMUSAT GUINEE	GUINEE	35,00%
CAMUSAT SAL	LIBAN	15,00%
STTRM	MADAGASCAR	25,50%
MALICAM	MALI	35,00%
APRIM NEDERLAND BV SARL	PAYS BAS	25,50%
SEC BOS	POLOGNE	35,00%
CAMUSAT CENTREAFRIQUE	REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	30,00%
CAMTEL SA	REPUBLIQUE DOMINICAINE	25,00%
CAMUSAT ROM	ROUMANIE	16,00%
SENECAM	SENEGAL	25,00%
LBTPP	TAHITI	44,00%

La société GINGER SA est la société mère du groupe d'intégration fiscale, dont le périmètre d'intégration fiscale au 1er janvier 2007 était constitué par la Société et 28 filiales françaises détenues à plus de 95%, en application des articles 223A et suivants du Code Général des Impôts.

6.1.1.22. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action repose sur une hypothèse de conversion ou d'exercice de tous les instruments permettant un accès optionnel ou contingent au capital de Ginger SA.

6.1.1.23. Information sectorielle

Du fait de son activité et de son organisation, le Groupe a défini comme premier niveau d'information sectorielle, le secteur d'activité et comme deuxième niveau le secteur géographique.

Secteurs d'activité

Indépendamment de la holding, le groupe a quatre secteurs d'activité :

Branche Expertises	Branche Ingénieries		Pôle Télécom	Banche Clés en Main Maintenance
	Construction	Environnement		
Diagnostic des matériaux et des polluants	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Analyse de l'eau, de l'air et des sols	Expertise et déploiement de tous types de réseaux (réseaux filaires, réseaux hertziens, boucles métropolitaines)	Audit et maintenance du Patrimoine
Pathologie des constructions		Hydrologie		Clés en main pour des ouvrages neufs ou en rénovation.
Géotechnique	Maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution, tous corps d'état et corps d'état spécialisé	Plans de prévention des risques	Maintenance de gestion déléguée d'exploitation des réseaux	Programmation de travaux
Essais et certifications de produits pour la construction		Aménagement des cours d'eau		
		Gestion des déchets		

Secteurs géographiques

- France métropolitaine
- Reste du monde :

L'affectation par zone géographique est réalisée en fonction du lieu de résidence de la société ou de l'établissement concerné.

6.1.1.24. Nouvelles normes et interprétations non encore appliquées

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations ne sont pas encore en vigueur pour les exercices clôturant le 31 décembre 2007, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des états financiers consolidés :

- **IFRS 8** « Secteurs opérationnels » introduit l' « approche de la direction » pour établir l'information sectorielle.

IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers 2009 du Groupe, requiert que la note relative à l'information sectorielle soit basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. A ce jour, le Groupe présente une information sectorielle basée sur ses secteurs d'activités et ses secteurs géographiques.

- **IAS 23** révisée « Coûts d'emprunt » supprime l'option consistant à comptabiliser en charges les coûts d'emprunt et impose qu'une entité immobilise, en tant que composant du coût de l'actif, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié. L'application d'IAS 23 révisée sera obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe et constituera un changement de méthode comptable pour le Groupe. En accord avec les dispositions transitoires, le Groupe appliquera IAS 23 révisée aux actifs qualifiés pour lesquels l'incorporation des coûts d'emprunt débutera à compter de la date d'entrée en vigueur de la norme.

- **IFRIC 11** « *IFRS 2- Transactions intragroupe basées sur des actions* » impose qu'un accord dont le paiement est fondé sur des actions dans lequel une entité reçoit des produits ou des services en contrepartie de l'attribution de ses propres instruments de capitaux propres, soit comptabilisé comme une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont l'entité obtient les instruments de capitaux propres. L'application d'IFRIC 11 sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective.

Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les états financiers consolidés.

- **IFRIC 12** « *Accords de concession de services* » donne des indications sur certaines questions liées à la comptabilisation et l'évaluation des accords de concession du secteur public au secteur privé. IFRIC 12, dont l'application sera obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

- **IFRIC 13** « Programmes de fidélisation des clients » traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon, à des programmes de fidélisation pour leurs clients. L'interprétation concerne les programmes de fidélisation en vertu desquels le client peut utiliser des crédits par l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009 du Groupe, ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers.

- **IFRIC 14** « IAS 19- Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » clarifie la date à laquelle les remboursements ou les diminutions de cotisations futures relatifs aux actifs d'un régime à prestations définies sont considérées comme disponibles et donne des précisions sur l'impact de l'obligation de financement minimum (OFM) sur ces actifs. L'interprétation traite également le point de savoir quand une OFM peut générer un passif. IFRIC 14 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2008 du Groupe, de façon rétrospective. Le Groupe n'a pas encore déterminé l'impact potentiel de cette interprétation.

6.1.1.25. Faits significatifs au 31 décembre 2007

Le groupe Ginger a poursuivi sa croissance organique tout en continuant à simplifier ses structures juridiques (fusion de 5 sociétés du Groupe en 2007).

Pour développer son implantation internationale, le groupe Ginger a créé 3 sociétés, 2 dans le pôle Télécoms : Camusat Guinée et Camusat Centrafrique et une dans la branche Ingénieries : Ginger Qatar.

6.1.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés consolidées par le groupe sont les suivantes :

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	GW Oui/Non	UGT 2007	Méthode (1)
HOLDING						
GINGER S.A.	75008 PARIS	412350274		Non		
GINGER INFORMATIQUE	78470 ST REMY-LES-CHEVREUSE	433660693	100	Non		IG
BRANCHE EXPERTISES						
<i>Sous-groupe CEBTP-SOLEN</i>						
CEBTP-SOLEN S.A.S. (ex- CEBTP DEVELOPPEMENT)	78990 ELANCOURT	412442519	100	Oui	7,1	IG
GIE GINGER GEOTECHNIQUE	28000 CHARTRES	451701544	100	Non	7,1	IG
<i>Sous-groupe Autres Laboratoires</i>						
ATM S.A.S.	78190 TRAPPES	339233355	100	Oui	7,2	IG
CAMAXA S.A.R.L.	97232 LE LAMENTIN	440514230	100	Non	7,3	IG
CATED S.A.R.L.	78990 ELANCOURT	349715235	100	Oui	7,6	IG
CEBTP DEMOLITION S.A.	13016 MARSEILLE	417930195	50,04	Non	7,5	IP
GEODE SOLEN S.A.	97232 LE LAMENTIN	319427696	100	Oui	7,3	IG
GEOLAB CARAÏBES S.A.	97232 LE LAMENTIN	410761688	100	Non	7,3	IG
LBTP GUYANE S.A.	97326 CAYENNE	382777381	100	Non	7,3	IG
LBTP NOUVELLE CALEDONIE S.A.S.	98845 NOUMEA	642058	100	Non	7,4	IG
LTPP POLYNESIE S.A.E.M.	96713 PAPEETE TAHITI	616292	46,65	Non	7,4	IP
GINGER GUYANE CARAÏBES S.A.S.	28000 CHARTRES	329379903	100	Non	7,3	IG
TSF SA	94460 VALENTON	402753107	100	Non	7,3	IG
SOPRONER INGENIERIE S.A.	98800 NOUMEA	668731	100	Non	7,4	IG
SCI TIZOZIO	97232 LE LAMENTIN	422403865	100	Non	7,3	IG
BRANCHE CLÉS EN MAIN & PROJETS INTERNATIONAUX						
<i>Sous-groupe Clés en Main</i>						
GINGER Bâtiment, conception et construction (ex - GBA)	84916 AVIGNON	409494135	100	Non	6,2	IG
SECHAUD & BOSSUYT CONSTRUCTEUR S.A.S	75008 PARIS	434860995	100	Non	6,2	IG
GINGER expertise et maintenance du patrimoine (GEMP)	78990 ELANCOURT	434375002	100	Non	6,2	IG
<i>Sous-groupe International</i>						
GINGER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.S.	75008 PARIS	452257363	100	Non	7,7	IG
GINGER QATAR	DOHA QATAR		80	Non	7,7	IG
BRANCHE INGÉNIERIES						
<i>Sous-groupe Ingénierie de la construction</i>						
BEFS INGENIERIE SUD OUEST S.A.	31100 TOULOUSE	335130647	100	Oui	6,1	IG
EDI INGENIERIE S.A.R.L.	93110 ROSNY-SOUS-BOIS	414332825	100	Oui	6,1	IG
ETCO INGENIERIE S.A.	72018 LE MANS	775617061	99,28	Non	6,1	IG
GINGER CONSTRUCTION S.A.S	75008 PARIS	424519718	100	Non		IG
OFFICE EQUIPEMENT REGIONAL S.A.S.	06560 ANTIBES	775722622	100	Non	6,1	IG
SEC BOS S.A.	VARSOVIE - POLOGNE	56848	100	Non	6,1	IG
SECHAUD & BOSSUYT S.A.S.	93118 ROSNY-SOUS-BOIS	413933698	100	Non	6,1	IG
SUDEQUIP S.A.S.	06300 NICE	300621059	97,18	Non	6,1	IG
<i>Sous-groupe Ingénierie de l'Environnement</i>						
CORSE INFRASTRUCTURE S.A. (CIE)	20200 BASTIA	400602702	65	Non	4	IG
PARERA S.A.	32600 L'ISLE JOURDAIN	351521778	100	Oui	4,1	IG
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES	13857 AIX EN PROVENCE	438213233	100	Oui	1	IG
STRATEGIS S.A.	34198 MONTPELLIER	389294992	96,97	Non	2	IG
PÔLE TÉLÉCOM						
<i>Sous-Groupe GINGER TELECOMS</i>						
GINGER TELECOMS S.A.S.	75008 PARIS	430058065	100	Non	4,2	IG
CIDES S.A.S.	75008 PARIS	339931370	100	Oui	4,3	IG
<i>Sous-Groupe CAMUSAT</i>						
APRIM NEDERLAND BV S.A.R.L.	WEESP - PAYS BAS	32071939	100	Oui	5	IG
CAMTEL S.A.	REPUBLIQUE DOMINICAINE		100	Oui	5	IG
CAMUSAT INTERNATIONAL S.A.S.	75008 PARIS	44632376	100	Non	5	IG
CAMUSAT ROM S.A.R.L.	BUCAREST ROUMANIE	1645/1997	100	Oui	5	IG
CAMUSAT S.A.	78860 Saint Nom la Bretèche	309633105	100	Oui	5	IG
CAMUSAT SAL S.A.	CHAAAR - LIBAN	55011	98	Non	5	IG
MALICAM	BAMAKO	2002B10373	100	Non	5	IG
SENECAM	DAKAR	4784B2003	100	Non	5	IG
CAMUSAT CAMEROUN	DOUALA	2006/B/380	100	Non	5	IG
CAMUSAT CENTRAFRIQUE	BANGUI REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	CA/BG2007B420	100	Non	5	IG
CAMUSAT GUINEE	CONAKRY REPUBLIQUE DE GUINEE	014586A/2007	100	Non	5	IG
STTRM S.A.R.L.	Antananarivo MADAGASCAR	419699	100	Oui	5	IG

(1) IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle

6.1.2.1. Entrées dans le périmètre de consolidation

Les nouvelles entrées dans le périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007 sont les suivantes :

- Création de Camusat Guinée dans le pôle Télécoms, contrôlée à 100 % par Camusat International,
- Création de Camusat Centrafrique dans le pôle Télécoms, contrôlée à 100 % par Camusat International,
- Création de Ginger Qatar à l'International, contrôlée à 80 % par Ginger Investment Management.

6.1.2.2. Sorties du périmètre de consolidation – Restructuration juridique

Sorties du périmètre de consolidation

Aucune sortie de périmètre au cours de l'exercice 2007.

Restructuration juridique

Dans le cadre de son plan de progrès 2005 – 2007, le Groupe GINGER a entrepris de simplifier ses structures juridiques et a procédé à un regroupement interne au cours de l'exercice 2007 :

Pôle ENVIRONNEMENT

SIEE, SIEE Sud-ouest, CONCERTO et ATT ont été fusionnées dans GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Modification du pourcentage d'intérêt avec changement de méthode de consolidation

Le Groupe Ginger a acquis pour 1 430 K€, le solde des actions non détenues par le groupe de sa filiale BEFS à effet au 1^{er} juillet 2007. Depuis cette date, la société BEFS est contrôlée à 100% par le groupe et elle est consolidée par la méthode de l'intégration globale (intégration proportionnelle avant).

6.1.2.3. Autres événements

Aucun autre événement particulier n'est intervenu au cours de l'exercice 2007.

6.1.3. Explications des postes du bilan et de leurs variations

▪ **Note 1 : Goodwill**

Le montant global du goodwill dans les comptes consolidés du Groupe Ginger a connu une variation le 1^{er} juillet 2007 : l'augmentation du pourcentage d'intérêts dans BEFS (passant de 49,96 % à 100 %) entraîne l'augmentation du goodwill pour 795 K€.

A l'intérieur du périmètre de consolidation, on distingue la répartition du goodwill suivante :

Entreprises concernées	Date d'acq.	Valeur brute ouverture	Mvts de périmètre intragroupe	Mvts de périmètre Hors groupe	Valeur Brute clôture	Perte de valeurs ouverture	Prov. exercice	Mvts de périmètre intragroupe	Mvts de périmètre Hors groupe	Perte de valeurs clôture	UGT	Valeur nette au 31/12/2007
GROUPE GEI UGT - 1	2001	2 929			2 929	-1 209	-300			-1 509	1	1 420 1 420
PARERA UGT - 4.1	2001	1 716			1 716	-885				-885	4,1	831 831
CIDES UGT - 4.3	2002	329			329	-91				-91	4,3	238 238
GINGER TÉLÉCOMS Sous-Groupe CAMUSAT UGT - 5	2001 2002	1 267 11 547			1 267 11 547	-1 267 -1 675				-1 267 -1 675	5 5	0 9 872 9 872
EDI INGENIERIE BEFS UGT - 6.1	2004 2007	372 0		795	372 795	0 0				0 0	6,1 6,1	372 795 1 167
CEBTP-SOLEN UGT - 7.1	1997	14 972			14 972	-2 195				-2 195	7,1	12 777 12 777
ATM UGT - 7.2	2002	745			745	-439				-439	7,2	306 306
GEODE SOLEN UGT - 7.3	2004	86			86	0				0	7,3	86 86
CATED UGT - 7.6	1997	30			30	-18				-18	7,6	12 12
TOTAL		33 993	0	795	34 788	-7 779	-300	0	0	-8 079		26 709

Le goodwill résiduel du Groupe GEI a donné lieu à une dépréciation de 300 k€.

La valeur d'utilité de l'UGT a été déterminée sur la base de flux futurs actualisés à un coût moyen pondéré du capital de 6,44%.

▪ Note 2 : Autres immobilisations incorporelles

Les variations des autres immobilisations incorporelles ainsi que des amortissements en milliers d'euros sont les suivantes :

Autres immobilisations incorporelles	01/01/2007	Acquisitions	Mvts de périmètre	Cessions	Autres mouvements	31/12/2007
Cession, brevets et droits similaires	3 695	338	30	-82	-5	3 976
Autres immobilisations incorporelles	870	66	0	-1	-3	932
Avances et acomptes						
TOTAL	4 565	404	30	-83	-8	4 908

Amortissements	01/01/2007	Dotations	Mvts de périmètre	Reprises sorties	Autres mouvements	31/12/2007
Cession, brevets et droits similaires	3 084	394	22	-82	-4	3 414
Autres immobilisations incorporelles	463	14	0	-1	-3	473
TOTAL	3 548	408	22	-83	-7	3 887

Autres immobilisations incorporelles nettes	1 018	-5	9	0	-1	1 021
--	--------------	-----------	----------	----------	-----------	--------------

▪ **Note 3 : Immobilisations corporelles**

Les variations s'analysent comme suit :

Immobilisations corporelles	01/01/2007	Acquisitions	Mvts de périmètre	Cessions	Autres mouvements	31/12/2007
Terrains						
Terrains crédit-bail	316			-72		244
Constructions	1 554	283		-588	464	1 713
Constructions crédit-bail	2 424			-510	-464	1 451
Installations techniques	13 419	1 048	1	-840	-21	13 608
Inst. Tech. Location financement	3 169	910		-1 000		3 080
Autres immobilisations	11 508	2 592	152	-1 688	-44	12 520
Autres immobilisations crédit-bail	8 202	1 436		-847	9	8 801
Immobilisations en cours	45	207				252
Avances et acomptes	363	258		-188		433
TOTAL	41 000	6 736	153	-5 732	-56	42 101

Amortissements	01/01/2007	Dotations	Mvts de périmètre	Reprises sorties	Autres mouvements	31/12/2007
Terrains						
Terrains crédit-bail						
Constructions	742	167		-134	0	774
Constructions crédit-bail	730	106		-413		423
Installations techniques	10 523	1 095	1	-821	-10	10 787
Inst. Tech. Location financement	1 726	463		-980		1 210
Autres immobilisations	7 530	1 164	98	-1 337	-25	7 430
Autres immobilisations crédit-bail	3 446	1 736		-761	-30	4 391
TOTAL	24 697	4 732	99	-4 446	-66	25 016

Immobilisations corporelles nettes	16 303	2 004	54	-1 286	10	17 085
---	---------------	--------------	-----------	---------------	-----------	---------------

Aucune immobilisation ne fait l'objet de nantissement.

▪ **Note 4 : Impôts différés Actif**

Le montant de la créance pour impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	31/12/2007	31/12/2006
Impôts différés liés à des différences temporelles	965	1 387

Par ailleurs les déficits fiscaux non activés représentent, 2 317 K€ au 31 décembre 2007, contre 3 025 K€ au 31 décembre 2006.

▪ **Note 5 : Autres actifs financiers**

Les autres actifs financiers non courants s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	01/01/2007	Evolution périmètre	Acquisitions Augmentations	Autres mouvements	Cessions	Dotations aux provisions	Reprises aux prov.	31/12/2007
Créances rattachées à des participations non consolidées	329			-1	-59			269
Autres actifs financiers (1)	1 955	9	616	6	-682			1 904
TOTAL	2 284	9	616	5	-741	0	0	2 173
Dépréciation	-282			0		-45	55	-272
Valeur nette	2 001	9	616	5	-741	-45	55	1 901

(1) Ce poste concerne principalement des dépôts et cautionnements

▪ **Note 6 : Stocks et travaux en cours**

Variations des stocks :

Stocks	01/01/2007	Evolution périmètre	Ecart de conversion	Variations	31/12/2007
Matières premières	4 766		-138	846	5 473
En-cours biens et services	150			-26	124
Produits finis	100			21	120
Marchandises	318			-27	291
TOTAL	5 333	0	-138	813	6 008

Dépréciation sur stocks	01/01/2007	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	31/12/2007
Matières premières	172			-15	157
En-cours biens et services					0
Produits finis					0
Marchandises	127	33	-48		112
TOTAL	299	33	-48	-15	269

Stocks nets	5 035	-33	-91	828	5 739
--------------------	--------------	------------	------------	------------	--------------

▪ **Note 7 : Créances clients et autres débiteurs**

Ventilation des créances clients et autres débiteurs par nature et par échéance :

En milliers d'euros	Total brut	-1an	+1an	+5ans	Dépréciation	Fin de période net
Créances clients et comptes rattachés (1)	113 290	110 407	2 883		4 686	108 604
Créances sociales	1 487	1 487	1			1 487
Créances fiscales hors IS (2)	8 154	8 154				8 154
Débiteurs divers	2 106	2 105	1		179	1 927
TOTAL	125 037	122 153	2 885	0	4 864	120 173

(1) Les travaux en-cours sont rattachés aux créances clients

(2) Ce poste est principalement constitué de créances de TVA à récupérer

▪ **Note 8 : Autres actifs financiers et créances d'impôts**

En milliers d'euros	Total brut	Échéance			31/12/2007
		-1an	+1an	+5ans	
Avances et acomptes versés	592	343	248		592
Instrument financiers dérivés					
Charges constatées d'avance	833	833			833
Autres actifs financiers	1 424	1 176	248		1 424

Créances d'impôts*	1 168	1 159	9		1 168
---------------------------	--------------	--------------	----------	--	--------------

* dont 880 K€ d'acompte IS dont le remboursement et à obtenir

▪ **Note 9 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Valeurs mobilières de placements*	988	348
Disponibilités	15 694	12 633
Total	16 682	12 981

*non gagée

▪ **Note 10 : Capital**

Le capital social de la société GINGER SA s'élève à 4 241 132 euros divisé en 4 241 132 actions d'1 euro chacune entièrement souscrites et libérées. Suite à l'Assemblée Générale du 12 juin 2007 et à l'option pour le paiement du dividende en action, le capital social a été augmenté de 15 892 € au cours de l'exercice 2007.

Les statuts confèrent un droit de vote double aux porteurs d'actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans. Le nombre d'actions donnant droit à vote double s'élève à 1 854 594 au 31 décembre 2007 pour 1 898 248 au 31 décembre 2006.

GINGER détient par ailleurs 25 746 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI conclu avec la banque CM CIC Securities. La société ne peut exercer les droits de vote attachés à ces titres.

Dans le cadre de l'accord donné par l'Assemblée Générale du 12 juin 2007, Ginger détient par ailleurs 16 500 actions propres dans le cadre d'un contrat de rachat d'actions propres. Contrat géré en 2007 par la banque NATIXIS BLEICHROEDER et poursuivi avec la SOCIETE GENERALE à partir de janvier 2008.

Les actions propres détenues par la société GINGER, sont enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres pour un montant de 522 K€.

▪ **Note 11 : Emprunts et dettes financières**

Analyse de la sensibilité aux risques de taux et de change

• *Risque de taux :*

L'endettement net consolidé du Groupe se décompose au 31 décembre 2007 de la façon suivante :

En milliers d'euros	Nature de taux	Montant			Existence de couverture
		Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans	
Dette Senior auprès des Etablissements de crédit (1)	Variable	4 400	4 000		non
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	Variable	783	1 660	62	
Crédits baux et location financement	Fixe	2 292	3 841	558	
Autres dettes financières diverses	Fixe	71	51	103	
Intérêts courus non échus	Fixe	17			
Concours bancaires courants	Variable	24 205			
Total dettes financières - courants		31 769			
Total dettes financières - non courants			9 552	723	
Trésorerie et équivalent de trésorerie- Liquidités et quasi liquidités	Variable	-16 682			
		Total	15 086	9 552	723
		TOTAL	25 362		

(1) Taux Euribor 1 mois + marge 1,50%

L'existence d'un cash pooling notionnel explique le montant élevé des concours bancaires au regard des liquidités existantes.

• *Risque de marché :*

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

• *Risque de change :*

Le tableau suivant met en évidence les actifs et passifs libellés en devises étrangères. Ceux-ci correspondent essentiellement à des filiales étrangères.

En milliers d'euros	Devise 1 ROL	Devise 2 DOP	Devise 3 USD	Devise 4 XOF	Devise 5 FPA	Autres
Actifs	4 840	5 352	750	6 585	6 354	4 851
Dettes	2 883	4 129	4 038	3 334	3 331	2 919
Position nette avant gestion	1 957	1 223	-3 288	3 251	3 023	1 932
Position hors-bilan						
Position nette après gestion	1 957	1 223	-3 288	3 251	3 023	1 932

La répartition du chiffre d'affaires réalisé en devises est présentée à la suite :

Pays	Devise	CA en KC	% CA
Roumanie	ROL	11 009	17,02%
République dominicaine	DOP	15 892	24,57%
Polynésie Française, Nouvelle Calédonie (1)	FPA	8 730	13,50%
Mali, Sénégal, Cameroun, Centrafrique (1)	XOF	13 939	21,55%
Liban	USD	723	1,12%
Autres devises	-	14 376	22,23%
Total		64 669	100,00%

(1) Les devises XOF et FPA sont adossées à l'euro

Au 31 décembre 2007, le Groupe n'a plus de couverture de son risque de change. Les contrats export réalisés depuis la France font l'objet d'une appréciation circonstanciée pouvant déboucher sur une couverture.

Les taux de changes retenus sont les suivants :

Devise	Libellé	Pays	Exercice 2007		
			Ouverture	Clôture	Moyen
DOP	PESO DOMINICAIN	République Dominicaine	0,022566	0,020454	0,021982
FPA	FRANC PACIFIQUE	Polynésie Française et Nouvelle Calédonie	0,008380	0,008380	0,008380
GNF	GUINEE GNF	Guinée	0,000175	0,000159	0,000181
MGF	FRANC MALGACHE	Madagascar	0,000373	0,000378	0,000385
PLN	ZLOTY POLONAIS	Pologne	0,261028	0,278280	0,265117
QR	QATARY RIYAL	Qatar	0,202026	0,186729	0,196591
RAR	RIYAL ARABIE SAO	Arabie-Saoudite	0,202482	0,181228	0,193996
ROL	LEU ROUMANIEN	Roumanie	0,295552	0,277185	0,299728
USD	DOLLAR US	Liban	0,759301	0,679302	0,726002
XOF	FRANC CFA	Mali, Sénégal, République Centrafricaine et Cameroun	0,001524	0,001524	0,001524

Une variation du cours de devises retenu à la clôture de l'exercice 2007 de $\pm 10\%$ entrainerait les variations suivantes en K€ :

	+ 10%	- 10%
Variation sur CP avant résultat	645	-645
Variation sur Résultat	169	-169
Variation des Capitaux Propres	814	-814

▪ **Note 12 : Provisions courantes et non courantes**

Provisions non courantes	01/01/2007	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminution	31/12/2007
Provisions pour litiges*	1 131	49	19	1 197	497	1 899
Provisions pour garanties	26			20	26	20
Provisions pour pertes sur marchés	152	14		113	138	140
Provisions diverses*	1 729		-58	479	662	1 488
Total	3 037	63	-39	1 809	1 323	3 547

Provisions courantes	01/01/2007	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminution	31/12/2007
Provisions pour litiges*	373			44	94	322
Provisions pour garanties	87			6	87	6
Provisions pour pertes sur marchés	4			12	4	12
Provisions diverses*	328		-2	377	241	462
Total	792	0	-2	438	427	801

* Les principales provisions pour litiges et diverses à fin de période sont :

- Risques sur les dossiers contentieux liés aux métiers : 2 071 K€
- Risques prud'homaux : 944 K€
- Risques sociaux et fiscaux : 295 K€
- Subvention recherche : 123 K€

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur les bases imposables à l'impôt sur les sociétés et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires. Ils sont contestés par GINGER qui a intenté une action auprès du Tribunal Administratif de Paris. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

▪ **Note 13 : Avantage du personnel**

1. *Détail des avantages du personnel*

En milliers d'euros	01/01/2007	Evolution périmètre	Autres mouvements	Augmentations	Diminution	31/12/2007
Avantage du personnel (1)	1 612	21	-3	114	307	1 437
Participation des salariés	503				503	0
					Total	1 437

(1) Ce poste est composé essentiellement des provisions pour indemnité de départ en retraite des salariés français du groupe, à l'exception des salariés du CEBTP pour lesquels une police d'assurance spécifique a été souscrite auprès de la SMABTP. La charge liée à cette couverture sociale est intégrée dans les comptes dans les frais de personnel.

Les avantages du personnel (PIDR) sont calculés sur la base des taux du 31 décembre 2007, en conformité avec la convention collective en vigueur. Les taux appliqués sont les suivants :

- Taux d'inflation : 1,8 %
- Taux d'actualisation : 4,65%
- Taux d'augmentation de salaire : 1,20 %
- Départ à la retraite : 65 ans

L'hypothèse retenue est celle d'un départ à l'initiative du salarié, contrairement à l'exercice précédent où c'était une demande de l'employeur. Le nombre de mois d'indemnités est calculé sur la base de cette assomption, en fonction des conventions collectives.

La provision intègre les charges sociales.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 adoptée le 23/11/2007 entraînant la suppression de la possibilité de mise à la retraite par l'employeur avant l'âge de 65 ans a été traitée comme un changement de plan et en conséquence les coûts associés ont été étalés dans le compte de résultat selon la méthode du corridor. La charge comptabilisée sur l'exercice est de 175 K€. Le montant restant à étaler s'élève au 31/12/2007 à 567 K€."

2. Options de souscription d'actions « stocks options »

Le tableau d'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci-après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15,24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours du semestre	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	25 100

Au 31 décembre 2007, le solde des stocks options s'élève à 25 100 options de souscription d'actions exerçables à compter du 19 janvier 2009. Le prix d'exercice de ce stock options est de 15,24 €. Elles sont supposées intégralement exercées pour le calcul du résultat après exercice des instruments optionnels.

	Début de période	Evolution exercice	Fin de période
Stocks options	25 100		25 100

Le calcul de la valeur d'option a été effectué sur 25 100 stocks options évalués à 162 K€ impactant ainsi les charges de personnel et les capitaux propres.

▪ **Note 14 : Impôts différés Passif**

Le montant de la dette pour impôts différés passif s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Impôts différés	90	149

▪ **Note 15 : Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Dettes fournisseurs	39 598	35 493
Avances et acomptes	565	1 803
Produits constatés d'avance	10 768	13 356
Dettes fiscales (hors IS) CT	22 881	23 946
Dettes sociales	21 879	22 638
Comptes courants créditeurs CT	161	765
Dettes diverses CT	2 108	1 099
Fournisseurs d'immobilisations	1 297	74
Dettes fournisseurs et autres dettes	99 257	99 172

▪ **Note 16 : Dettes financières et dettes d'impôts**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Concours bancaires courants	24 205	17 556
ICNE	17	238
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 183	5 191
Dettes financières crédit bail	2 292	2 160
Dettes financières diverses	71	31
Dettes financières	31 769	25 176
Dettes d'impôts (1)	639	2 506

(1) au 31/12/07 cela concerne les sociétés non intégrées fiscalement (étrangères notamment).

▪ **Note 17 : Instruments financiers – Analyse des risques**

○ **Actifs financiers – Exposition au risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Ce risque provient essentiellement des créances clients.

Le Groupe gère son risque de crédit lié aux créances clients par le biais d'une politique active de recouvrement de ses créances dans chacune de ses filiales.

Cette politique s'appuie sur un reporting et une analyse des délais de règlement mensuels permettant d'identifier les retards et de mettre en œuvre les actions correctrices.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. A la date de clôture, cette exposition maximale est la suivante :

en milliers d'euros	2007	2006
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Prêts et créances financiers non courants	1 595	1 349
Autres actifs non courants	306	652
Créances clients et autres débiteurs	120 173	119 823
Prêts et créances financiers courants	592	929
Autres actifs courants	833	1 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 682	12 981
Actifs financiers non dérivés	0	0
Actifs financiers dérivés	0	0
Actifs financiers hybrides	0	0

○ **Passifs financiers – Exposition au risque de liquidité**

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Il assure une gestion centralisée des financements. Un reporting de trésorerie est mis en place, permettant une vision glissante des besoins court, moyen et long terme du Groupe en terme de financement. La quasi-intégralité du financement est assurée de façon centralisée.

Au 31 décembre 2007, les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel*	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes auprès des établissements de crédit	10 905	11 706	7 223	4 421	62
Dettes de crédit-bail	6 691	7 512	2 402	4 392	718
Autres dettes financières	242	283	92	58	133
Concours bancaires courants	24 205	25 363	25 363		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	99 075	99 075	99 075		
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DERIVES	141 118	143 939	134 155	8 871	913
Swap de taux d'intérêt	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DERIVES	0	0	0	0	0

* taux retenu Euribor 3M + marge éventuelle

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002 s'élève à 8,4 M€ au 31 décembre 2007. Un avenant n°5 à ce contrat a été signé le 21 mars 2007, il porte sur :

- Un étalement du remboursement du crédit et un allongement de sa durée résiduelle. L'échéance du crédit est ainsi reportée au 12 novembre 2009 (au lieu du 12 novembre 2008).
- Une réduction des garanties initialement concédées : diminution de 70 % de la garantie « homme-clé » et réduction de 50% du nombre des titres initialement donnés en garantie.
- Les nouveaux ratios à respecter à la clôture de l'exercice sont les suivants :
 - Ratio 1 : Endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé
 - Ratio 2 : Endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés
 - Ratio 3 : Coût endettement financier net consolidé/EBITDA consolidé

Le crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

Ratio 1 > 4 Ratio 2 > 1,2 Ratio 3 > 0,3

Au 31 décembre 2007, le Groupe respecte l'ensemble de ces ratios.

Le Groupe Ginger bénéficie au 31 décembre 2007 des lignes court terme suivantes :

en milliers d'euros	Découverts	Oséo	Dailly	Emprunts	Crédits-Bails	Divers
Autorisations	11 637	16 760	10 862	10 906	n.a.	n.a.
Utilisations 12/2007	9 427	7 534	7 241	10 906	6 691	253

6.1.4. Explication des postes du compte de résultat et de leurs variations

▪ Note 18 : Achats consommés et sous-traitance

Les achats et charges externes se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Achats matières premières	26 897	33 217
Variation de stocks, matières premières	-993	1 411
Achats non-stockés	9 985	8 903
Achat de sous-traitance	41 776	36 182
Achat de marchandises	7 814	4 524
Variation de stocks de marchandises	174	-2 117
Total	85 653	82 120

▪ Note 19 : Autres charges de l'activité

Ces charges se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Autres sous-traitance	1 750	1 951
Locations, charges locatives	13 583	12 208
Entretiens et réparations	4 525	4 213
Primes d'assurances	6 141	6 236
Honoraires	3 688	3 888
Transport	3 722	2 845
Déplacements et missions	10 594	9 319
Communication	736	647
Frais postaux et télécom.	2 182	2 108
Autres services	861	673
Autres comptes	1 320	1 007
Total	49 102	45 095

▪ **Note 20 : Personnel**

Le personnel comprend les effectifs salariés, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'entreprise, le personnel mis à disposition, le personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.

Effectif moyen ventilé par catégorie :

	Effectif moyen au 31/12/2007	Effectif moyen au 31/12/2006
Ouvriers	348	316
Employés et agents de maîtrise	1 186	1 121
Cadres	856	870
Mis à disposition	98	18
Total	2 488	2 325

▪ **Note 21 : Amortissements, provisions et pertes de valeur**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	400	412
Immobilisations corporelles	2 426	2 541
Biens pris en location	2 306	2 232
Total amortissements	5 131	5 184
Provisions courantes	401	612
Provisions non courantes	-444	-821
Total des dépréciations	-43	-209
Pertes de valeur des goodwill	-300	

▪ **Note 22 : Autres charges et autres produits**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Autres charges d'exploitation*	1 962	705
Charges sur opérations en commun	44	1
Charges sur opérations de gestion	134	542
Charges exercices antérieurs	285	199
Pertes de change	86	417
Total autres charges	2 425	1 864

* dont Pertes sur créances irrécouvrables 1 454 K€

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Gains de change	61	521
Produits sur opérations de gestion	165	59
Produits exercices antérieurs	120	102
Autres produits	157	58
Total autres produits	503	740

▪ **Note 23 : Résultat sur cessions d'immobilisations et autres opérations non récurrentes**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat sur cession d'immo. Incorporelles	7	38
Résultat sur cession d'immo.corporelles	175	-192
Résultat sur cession d'actifs financiers	78	1
Résultat sur cession de titres consolidés	-117	-51
Autres opérations non récurrentes (1)	-968	
Résultat sur cession d'immobilisations	-826	-204

(1) Concerne essentiellement les charges liées au déménagement de CEBTP-SOLEN depuis Saint Rémy les Chevreuse vers Élancourt. Ce déménagement a permis de créer une plate-forme du Groupe GINGER en Ile de France en réorganisant le centre de laboratoire et expertise de CEBTP-SOLEN pour augmenter sa productivité.

(2)

Les principales contributions sont les suivantes :

Charges liées au déménagement :	
Frais de déménagement et honoraires	627 K€
Double loyer et taxes	196 K€
Intérim et personnel CEBTP-SOLEN	34 K€
Autres charges	111 K€

▪ **Note 24 : Résultat financier**

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Coût de l'endettement financier brut	-2 300	-2 231
Produits financiers	552	353
Coût de l'endettement financier net	-1 748	-1 878
Autres produits financiers	79	164
Autres charges financières	-766	-503
Résultat financier	-2 435	-2 217

Les gains et pertes de change liés aux opérations courantes ont été ajoutés ou déduits au niveau du résultat opérationnel courant. Ce changement de présentation a été appliqué sur les comptes de résultat au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007. L'impact par rapport aux comptes publiés pour ces périodes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat opérationnel courant	13 868	10 752
Résultat net sur opérations de change	-25	107
Résultat opérationnel courant	13 843	10 859

▪ **Note 25 : Charges d'Impôts**

Contrôle cohérence de l'impôt société	31/12/2007	31/12/2006
Impôts sur les résultats (charges exigibles)	3 254	3 348
Impôts différés	317	-416
Charges d'impôt	3 571	2 932
taux d'impôt théorique	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux de 33,33%	3 427	2 812
Différence d'impôt	144	120

L'analyse de cette différence est la suivante	Charges	Produits
Effets des différences permanentes	90	
Retenue à la source	131	
Déficits imputés et non activés antérieurement		108
Taxation des résultats à des taux différents		238
Variation des taux	40	
Rappel d'impôts	15	
Dérive de résultat 2006	214	
Total	490	346
Différence nette	144	

▪ **Note 26 : Résultat par action**

Le résultat de base par action est déterminé en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, soit 4 241 132 actions au 31 décembre 2007.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période augmenté de tous les instruments permettant un accès optionnel au capital de GINGER SA.

Au 31 décembre 2007, les instruments dilutifs étaient exclusivement constitués des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par le conseil d'administration du 19 janvier 2005. Le résultat dilué par action est calculé en prenant pour hypothèse que 100% des options de souscription distribuées au 31 décembre 2007 seront exercées. A la date de clôture, 25 100 options de souscription ou d'achats d'actions sont exerçables.

En euros	31/12/2007	31/12/2006
Résultat net part du groupe	6 677 314	5 484 387
Nombre d'actions en circulation	4 241 132	4 225 240
Résultat de base par actions	1,574 €	1,298 €
Instruments permettant un accès optionnel au capital :		
- Options de souscriptions ou d'achat d'actions	25 100	25 100
Total des actions en circulation et des instruments dilutifs	4 266 232	4 250 340
Résultat dilué par actions	1,565 €	1,290 €

6.1.5. Autres informations

6.1.6. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture d'importance significative et n'ayant pas donné lieu à un enregistrement dans les comptes au 31 décembre 2007, n'est à signaler.

6.1.7. Engagements hors bilan

Catégories d'engagements en K€	31/12/2007	31/12/2006
Engagements donnés		
Cautions	8 476	7 865
Nantissement de titres de filiales (1)	8 400	12 800
Engagements reçus		
Cautions et garanties	0	3
Autres engagements donnés		
Engagements sur contrats de location	3 356	3 850

1) Les nantissements concernent les actions des sociétés CEBTP-SOLEN, GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES, CIDES, PARERA, GINGER CONSTRUCTION, CAMUSAT.

Droits individuels à la formation	31/12/2007	31/12/2006
Nombre d'heures cumulées non utilisées	74 993	19 855

Le salaire moyen du Groupe GINGER est de l'ordre de 16 € par heure, y compris les charges salariales, soit environ 12,3 € par heure hors charges salariales.

Le salaire pris en compte pour la valorisation du DIF s'élève à 50% de 12,3 € de l'heure, soit environ 6,2 € pour chaque heure demandée par les salariés au titre du droit individuel à formation avec un coût supplémentaire de 9 € pour couvrir le coût de la formation.

Toutes les formations réalisées dans le cadre du DIF ont été imputées sur le budget formation.

6.1.8. Informations sectorielles

en K€	Expertise	Ingénierie	Télécoms	Clés en main maintenance	International	Holding	Consolidé
CA 31 décembre 2007	99 279	61 627	93 744	9 075	2 358	347	266 430
Résultat opérationnel courant	8 553	3 074	2 475	957	-2	-1 215	13 842
Résultat opérationnel	8 877	3 076	5 179	957	-3	-5 369	12 717
Immobilisations nettes	13 254	4 328	2 022	66	12	324	20 006
Goodwill	13 181	3 419	9 871	239	0	0	26 709
CA 31 décembre 2006	93 151	54 093	94 412	5 870	2 590	164	250 280
Résultat opérationnel courant	6 884	2 871	3 934	-108	-21	-2 701	10 859
Résultat opérationnel	6 786	2 847	3 845	-108	-22	-2 694	10 654
Immobilisations nettes	13 154	4 276	1 827	51	19	-5	19 322
Goodwill	13 181	2 924	9 871	238		0	26 214

Par zones géographiques en K€	France Métropolitaine	Reste du Monde	TOTAL
CA 31 décembre 2007	194 220	72 210	266 430
Résultat opérationnel courant	9 586	4 256	13 842
Résultat opérationnel	8 506	4 211	12 717
Immobilisations nettes	17 204	2 802	20 006
Goodwill	23 860	2 849	26 709
CA 31 décembre 2006	196 311	53 969	250 280
Résultat opérationnel courant	8 204	2 655	10 859
Résultat opérationnel	7 967	2 687	10 654
Immobilisations nettes	16 395	2 927	19 322
Goodwill	23 365	2 849	26 214

6.1.9. Rémunérations et avantages en nature versés aux organes de Direction

Au 31 décembre 2007, la rémunération et les avantages en nature versés aux membres du Directoire s'élève à 1 858 546,60 euros.

Les organes de Direction du Groupe ont renoncé à leurs bonus exceptionnel au titre des exercices 2006 et 2007.

Les membres du Conseil de Surveillance ont reçu 85 000 euros de jetons de présence au cours de l'exercice 2007.

Aucun plan de retraite n'a été contracté pour un des membres des organes de Direction.

Aucun membre des organes de Direction présent au 31/12/2007 n'a bénéficié d'attribution de stocks options.

6.1.10. Parties liées

Le Groupe a eu recours aux services des ASSURANCE SIACI, société dont Monsieur Pierre DONNERSBERG exerce une influence notable, afin d'assurer, la gestion centralisée des polices Responsabilité Civile et des contentieux d'assurance du Groupe Ginger moyennant une rémunération annuelle de 140 K€.

6.1.11. Transactions avec les entités sous contrôle conjoint

Informations financières résumées au titre des entreprises intégrées par la méthode de l'intégration proportionnelle, sans prise en compte du taux de participation détenu par le Groupe :

	Participation	Actifs courants	Actifs non courants	Total des actifs	Passifs courants	Passifs non courants	Total des passifs	Produits	Charges	Résultat
2006										
BEFS	50,00%	1 325	51	1 376	743	93	836	1 967	-1 754	213
CEBTP DEMOLITION	50,04%	876	38	914	363	23	386	1 447	-1 215	232
LTPP POLYNESIE	46,65%	946	497	1 443	502	51	552	1 180	-1 074	105
		3 147	586	3 733	1 607	166	1 774	4 593	-4 044	550
2007										
CEBTP DEMOLITION	50,04%	881	31	912		366	366	1 506	-1 238	269
LTPP POLYNESIE	46,65%	1 176	420	1 595	120	477	596	1 341	-1 163	178
		2 057	451	2 508	120	843	962	2 847	-2 400	447

6.1.12. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés



KPMG Audit
159, avenue de la Marne - BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : € 4 241 132

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Ginger S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise les produits et les coûts relatifs aux contrats de construction selon les modalités décrites dans la note 1.1.2.16 de l'annexe des comptes consolidés. Le résultat ainsi constaté en fonction du degré d'avancement des contrats est dépendant des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction Générale.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats et à revoir les calculs effectués par la société.

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.1.2.4. et 1.1.5 note 1 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes citées ci-dessus donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.




3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

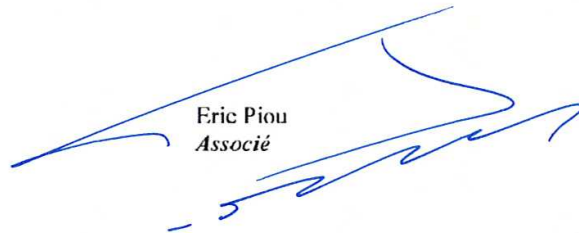
Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Laurent Prévost
Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO
Groupe Deloitte



Eric Piou
Associé

6.2. LES COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2007

En application de l'article 28 du règlement de la Commission Européenne, numéro 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes sociaux et les rapports des Commissaires aux Comptes y affèrent pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 tels que présentés dans le document de référence déposé le 22 août 2007 et figurant aux pages 113 à 131.
- les comptes sociaux et les rapports des Commissaires aux Comptes y affèrent pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels que présentés dans le document de référence enregistré le 29 août 2006 sous le numéro R.06-135 et figurant aux pages 128 à 151.
- les comptes sociaux et les rapports des Commissaires aux Comptes y affèrent pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels que présentés dans le document de référence enregistré le 23 mai 2005 sous le numéro R.05-071 et figurant aux pages 139 à 160.

6.2.1. Bilan social

Actif en euros

	Note	Montant Brut	Amort.	31/12/2007	31/12/2006
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations Incorporelles	1	1 450 615	126 822	1 323 793	1 345 264
Immobilisations Corporelles	1	131 704	85 623	46 081	57 313
Immobilisations Financières	1-3-4	39 513 688	1 973 172	37 540 516	36 209 573
ACTIF IMMOBILISE		41 096 006	2 185 617	38 910 389	37 612 150
Stocks et en-cours		12 384		12 384	8 745
Créances	4	16 314 206	188 939	16 125 267	20 277 676
Disponibilités		657 852		657 852	119 327
Comptes de régularisation	5-7	660 513		660 513	1 214 932
ACTIF CIRCULANT		17 644 955	188 939	17 456 016	21 620 679
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations Ecart de conversion actif	8				
TOTAL GENERAL		58 740 961	2 374 555	56 366 406	59 232 829

Passif en euros

	Note	31/12/2007	31/12/2006
Capital social ou individuel	9	4 241 132	4 225 240
Primes d'émission, de fusion, d'apport		12 243 540	11 912 510
Réserve légale		106 014	47 184
Report à nouveau		486 522	(4 648 899)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		905 093	5 825 503
CAPITAUX PROPRES		17 982 301	17 361 538
Autres fonds propres			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges	10	2 738 348	1 379 356
PROVISIONS		2 738 348	1 379 356
Dettes Financières	4	13 069 059	16 260 128
Dettes d'Exploitation	4	5 181 150	9 423 921
Dettes Diverses	4	16 382 158	13 604 863
Compte de régularisation	5-7	615 245	1 061 370
DETTES		35 247 612	40 350 282
Ecart de conversion passif	8	398 144	141 652
TOTAL GENERAL		56 366 406	59 232 829

6.2.2. Compte de résultat en euros

	Note	31/12/2007	31/12/2006
Chiffre d'Affaires net	11	18 169 894	13 904 164
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		37 836	162 398
Autres produits		13 590	1 142
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		18 221 320	14 067 704
Achats et variation de stocks			
Autres achats et charges externes		13 391 524	9 506 034
Impôts, taxes et versements assimilés		390 123	224 141
Salaires, traitements et charges sociales		5 811 072	6 244 140
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		32 703	34 262
Dotations d'exploitation aux provisions		325 853	87 298
Autres charges		111 207	376 515
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		20 062 482	16 472 390
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(1 841 162)	(2 404 686)
RÉSULTAT FINANCIER	12	1 592 234	7 169 743
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(248 928)	4 765 057
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	13	(385 245)	(489 385)
Impôts sur les bénéfices		(1 539 266)	(1 549 831)
RÉSULTAT NET		905 093	5 825 503

6.2.3. Annexe des Comptes sociaux

(Sauf mention contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

▪ Restructurations juridiques intervenues au cours de l'exercice :

Dans le cadre de son plan de simplification juridique et de recentrage des ses activités sur les métiers de base du Groupe, le Groupe GINGER a réalisé au cours de l'exercice les opérations suivantes :

- Fusion par absorption des sociétés ATT, SIEE, SIEE SUD OUEST ET CONCERTO par GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES en date du 22 mars 2007 à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007. Suite à cette fusion la société GINGER ENVIRONNEMENT a adopté la nouvelle dénomination sociale de GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES.

▪ Autres modifications juridiques

- Suite à l'Assemblée générale du 11 juin 2007 et à l'option pour le paiement du dividende en action, le capital social a été augmenté de 15 892 € au cours de l'exercice 2007.

▪ Participations

- Les sociétés ATT, CONCERTO, GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES, SIEE et SIEE SUD OUEST ont fusionné le 22 mars 2007 (cf. point 2.1 « événements principaux de l'exercice ») ;
- GINGER SA a acquis, pour 1,43 M€, le 11 juillet 2007 le complément des titres (50%) de la société BEFS qui est maintenant détenue à 100% par le groupe GINGER.
- GINGER SA a consenti un abandon de créance, à la société GINGER TELECOMS SAS, de 2 679 036,96 €.

Le 05 juillet 2007, GINGER SA a cédé 100% des actions détenues dans GINGER TELECOMS SAS à la société CAMUSAT SA pour 1€ symbolique.

▪ Intégration fiscale

La société GINGER a opté pour le régime d'intégration fiscale conformément aux articles 223 et suivants du CGI et ce depuis le 1^{er} janvier 2002. L'économie d'impôt est constatée au niveau de la société mère. Elle est, pour l'exercice 2007, d'un montant de 1 539 K€.

En l'absence d'intégration fiscale, le montant de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2007 aurait été nul pour GINGER SA, compte tenu du résultat fiscal déficitaire.

La provision pour risque correspondant au risque de sortie éventuelle ou de retour bénéficiaire de filiales du groupe d'intégration est de 1 549 K€ au 31/12/2007 contre 1 153 K€ au 31/12/2006.

Principales méthodes comptables

▪ Règles et méthodes comptables

Les états financiers sont établis par référence au règlement 99-03 du 29/04/1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour les actifs, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un élément inscrit en comptabilité a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable est comparée à sa valeur actuelle (la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage appréciée par des flux de trésorerie prévisionnels actualisés). S'il y a lieu, une dépréciation est constatée. La comptabilisation d'une dépréciation modifie parallèlement la base amortissable de l'actif de manière prospective.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels) sont évaluées à leur coût d'acquisition. Il est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douanes, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée. Elles sont amorties selon la méthode linéaire, en fonction de leur durée d'utilisation prévue.

Le poste fonds commercial est constitué du mali technique résultant des opérations de fusion et assimilées. Le mali de fusion représente l'écart négatif entre l'actif net reçu par la société absorbante évalué à la valeur comptable et la valeur comptable de cette participation.

▪ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, y compris les droits de douanes, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et tous les coûts directement attribuables à la préparation de cet actif en vue de l'utilisation envisagée), à leur valeur d'apport, ou pour les immobilisations créées par l'entreprise au coût d'acquisition des matières et fournitures consommées augmentées de toutes charges directes ou indirectes de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée d'utilisation prévue sur la base de la valeur brute de l'immobilisation déduction faite de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle n'est prise en compte dans la base amortissable que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. :

Nature de l'immobilisation corporelle	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Matériel technique neuf	Linéaire	5 ans*
Matériel technique d'occasion	Linéaire	3 ans
Installations générales divers	Linéaire	10 ans
Installations téléphoniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport neuf	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Appareil photo et copieur	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

* : amorti selon une durée définie au cas par cas

▪ Immobilisations financières

Le poste « Titres de participation » correspond au coût d'achat des titres de sociétés. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée :

- soit en fonction de la valeur de marché déterminée par des transactions ou des propositions d'acquisition récentes ainsi que par la valorisation boursière du Groupe GINGER
- soit en fonction d'une actualisation des flux de trésorerie prévisionnels, calculés à l'infini, découlant de business plan sur les 3 prochaines années revus par la direction

Si cette valeur est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

Le poste « Autres immobilisations financières » est constitué : des titres, autres que les titres de participations, des prêts, des dépôts et cautionnements, des titres auto-détenus ainsi que des comptes de trésorerie liés à un contrat de liquidité pour rachat par la société de ses propres titres.

▪ Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Les provisions éventuelles sont déterminées à partir d'une analyse individuelle des dossiers.

▪ Créances et dettes en monnaie étrangère

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont enregistrées au cours du jour de la transaction. A la date de clôture, les créances et dettes sont évaluées au cours de clôture de la devise concernée. Les éventuels écarts sont comptabilisés dans des comptes transitoires qui figurent à la dernière rubrique du bilan ; « écarts de conversion actifs » et « écarts de conversion passifs » avec pour contrepartie les comptes de créances ou de dettes. Les « écarts de conversion actifs » traduisent une perte latente qui entraîne la constitution d'une provision. En revanche, les gains latents inscrits en « écarts de conversion passifs » n'interviennent pas dans la formation du résultat.

Notes explicative des postes de Bilan

▪ Note 1 : Actif Immobilisé

Immobilisations	01/01/2007	Acquisitions	Diminutions	31/12/2007
Immobilisations Incorporelles				
Concession, brevets et droits similaires	145			145
Fond commercial (1)	1 306			1 306
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	132			132
Immobilisations Financières				
Titres de participation (2)	45 487	1 430	-8 553	38 364
Autres immobilisations financières (3)	685	1 370	-906	1 149
TOTAL	47 754	2 800	-9 459	41 095

(1) mali de fusion Camusat

(2) 1,43 M€ : prix d'acquisition des 50% de BEFS, et 8,5 M€ : titres de participations de Ginger Télécoms vendus à Camusat

(3) les acquisitions et diminutions correspondent aux achats et ventes des actions propres. Le solde à fin 2007 correspond pour 1 021 K€ de titres d'auto contrôle et de trésorerie attachés à un contrat de liquidité

Amortissements	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007
Immobilisations Incorporelles				
Concession, brevets et droits similaires	105	21		127
Fond commercial				0
Immobilisations Corporelles				
Autres immobilisations corporelles	74	12	-1	86
TOTAL	180	34	-1	212

Provisions	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007
Immobilisations Financières				
Titres de participation (4)	9 962	546	-8 553	1 956
Autres immobilisations financières		18		18
TOTAL	9 962	564	-8 553	1 973

(4) les dotations correspondent à 516 K€ sur titres ATM et 30 K€ sur titres GINGER INFORMATIQUE. Les 8,5 M€ de reprises correspondent à la reprise de provision sur titres Ginger Télécoms.

ACTIF IMMOBILISÉ	37 612	2 202	-905	38 910
-------------------------	---------------	--------------	-------------	---------------

- Note 2 : Éléments relevant de plusieurs postes

Montants concernant les entreprises liées	
Participations	38 364
Provisions pour dépréciation des titres de participations	1 956
Capital à libérer sur augmentation de capital	237
Créances clients et comptes rattachés	1 010
Autres créances	10 861
Emprunts et dettes financières divers	2 187
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	-
Avances et acomptes reçus	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 771
Autres dettes	14 199
Personnel détaché	435
Intérêts d'échelle fusionnées débiteurs	919
Sous-traitance intra-groupe	6 525
Facturation intra-groupe	11 229
Dividendes intra-groupe	6 700
Intérêts d'échelle fusionnés créditeurs	818
Autres charges exceptionnelles	2 679

- Note 3 : Titres d'auto-contrôle

Conformément à la précision formulée par l'avis du comité d'urgence du CNC n° 98-D, les titres auto détenus en l'absence d'affectation explicite sont classés en « autres immobilisations financières ».

GINGER détient à la fin de cet exercice 42 246 titres en auto-contrôle, pour une valeur d'achat de 890 K€ et un solde de 131 K€ sur son compte de liquidité. Les titres ont été valorisés au cours moyen du mois de décembre, ressortant à 873 K€. En conséquence, une provision pour dépréciation de 17K€ a été constituée.

Le tableau ci-après récapitule les mouvements de l'exercice. Les montants sont exprimés en euros.

ACHATS		VENTES		Plus Values	Moins Values
Quantité	Montant	Quantité	Montant		
266 051	5 695 637	240 135	5 126 632	195 944	151 851

▪ Note 4 : État des échéances des créances et dettes

État des Créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	1 149	1 021	128
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Avances et Acomptes	12	12	
Autres Créances Clients (1)			
Autres créances	3 913	3 809	104
Personnel et comptes rattachés	12	12	
Sécurité sociale et autres organismes	50	50	
Etat - Impôts sur les bénéfices	880	875	5
Taxe sur la valeur ajoutée	417	417	
Autres impôts et taxes assimilées			
Etat - Créances Diverses			
Groupe et associés	10 861	10 861	
Débiteurs Divers	181	73	108
Charges Constatées d'Avance	661	661	
	18 136	17 791	345

(1) dont 1 010 K€ de créances intra-groupe

État des Dettes	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Emprunts auprès des établissements de crédit			
à 1an maximum à l'origine	2 430	2 430	
à plus d'1an à l'origine	8 412	4 412	4 000
Emprunts et dettes financières divers			
Dépôts et cautionnements reçus			
Emprunts et dettes financières divers (1)	2 219		2 219
Avances et acomptes reçus	8	8	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 749	2 656	93
Dettes fiscales et sociales			
Personnel et comptes rattachés	527	525	2
Sécurité sociale et autres organismes	553	553	
Etat - Impôts sur les bénéfices	80	80	
Taxe sur la valeur ajoutée	955	955	
Autres impôts et taxes assimilées	316	258	58
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 014	765	249
Autres dettes d'exploitation			
Groupe et associés	14 199	14 199	
Autres Dettes	1 169	1 169	
Produits Constatés d'Avance	615	615	
	35 247	28 625	6 621

(1) compte courant bloqué, y compris les intérêts courus, de la société CAMUSAT SAL détenue à 98% par Ginger SA

▪ Note 5 : Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant brut
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	12
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 195
Autres dettes	20
Dettes fiscales et sociales	406
Intérêts courus sur concours bancaires	0
Intérêts courus sur dettes sur participation	557
	2 189

▪ Note 6 : Produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant brut
Clients et comptes rattachés	871
Autres créances	130
	1 001

▪ Note 7 : Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges d'exploitation	661	
Produits d'exploitation		615
	661	615

▪ Note 8 : Écarts de conversion actif et passif

Les écarts de conversions figurent en pied du passif du bilan pour 398 K€

▪ Note 9 : Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombre	Valeur nominale
1- Actions composant le capital social au début de l'exercice	4 225 240	1
2- Augmentation de capital par émission d'actions	15 892	
3- Augmentation de capital par incorporation de réserves		
4- Augmentation de capital suite introduction en bourse		
5- Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 241 132	1

▪ Note 10 : Provisions pour risques et charges

Provisions	01/01/2007	Dotations	Reprises	31/12/2007
Provisions pour litiges	227	295	-38	484
Provisions sur sortie de filiale	1 153	396		1 549
Provisions sur sociétés déficitaires	0	706		706
TOTAL	1 380	1 397	-38	2 739

Les dotations de l'exercice correspondent à :

- Une dotation sur risques sociaux de 295 K€
- Un complément de provision pour sortie de filiale ou retour bénéficiaire, au titre de l'intégration fiscale, de 396 K€
- Une provision pour situation nette négative des sociétés ATM 194 K€ et Ginger Informatique : 512 K€

Contrôle fiscal

GINGER a fait l'objet d'un contrôle fiscal, notifié le 28 juillet 2004, portant sur la taxe sur les salaires et sur la TVA de l'exercice 2002. Le montant des redressements en droits s'élève à 609 k€. Les principaux points de redressement portent sur la sectorisation de TVA et la taxe sur les salaires qui sont contestés par GINGER. En conséquence, aucune provision n'a été constituée.

▪ Note 11 : Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteurs d'activité	Montants	Répartition par zones géographiques	Montants
CA hors-groupe	6 940	CA France	15 721
Prestations de services	5 412	CA Reste du Monde	2 449
Re-facturations diverses	5 818		
	18 170		18 170

▪ Note 12 : Détail des charges et produits financiers

	Montants
Intérêts sur emprunt	874
Intérêts sur comptes courants	392
Intérêts fusion groupe et agios	713
Abandon de créances (1)	2 679
Autres charges financières	52
VNC des titres de participation (2)	8 553
Provision pour dépréciation des titres de participation (3)	546
Provision pour risques et charges financiers	724
Total charges financières	14 533
Dividendes reçus	6 700
Intérêts fusion groupe	638
Intérêts sur comptes courants Groupe	182
Gains de change	33
Autres produits financiers	20
Reprises sur provisions et transferts de charges (2)	8 553
Total produits financiers	16 125
Résultat Financier	1 592

(1) abandon à Ginger Télécoms

(2) Provision et titres Ginger Télécoms

(3) ATM : 516 K€ et Ginger Informatique : 30 K€

▪ [Note 13 : Détail des charges et produits exceptionnels](#)

	Montants
Pénalités et amendes	7
Autres charges exceptionnelles	27
Mali sur actions propres	152
Provision pour risque de sortie de filiale	396
Total charges exceptionnelles	581
Boni sur actions propres	196
Total produits exceptionnels	196
Résultat Exceptionnel	-385

▪ [Note 14 : Détail des engagements donnés](#)

	Montants
Nantissement de titres de participation	8 400
Caution donnée	4 813
Total engagements donnés	13 213
Engagements reçus	0
Total engagements reçus	0

Le nantissement porte sur les titres des sociétés suivantes :

- PARERA : 49,95%
- CEBTP-SOLEN : 61,44%
- GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES : 45,93%
- CIDES : 35,29%
- GINGER CONSTRUCTION : 50%
- CAMUSAT : 13,78 %

▪ [Note 15 : Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises](#)

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 230 K€, charges patronales incluses.

Ils ne sont pas comptabilisés en provisions.

Les calculs ont été établis selon la méthode rétrospective, c'est-à-dire selon ce que la société GINGER devrait verser à ses salariés partant en retraite, en fonction :

- de la législation sociale et de la convention collective des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieries conseils, sociétés de conseil, à laquelle Ginger est rattaché depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- de la durée d'activité restant des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité ;
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite ;
- d'un taux d'actualisation de 4,65% ;
- d'un taux d'inflation de 1,8% et d'un taux de croissance des salaires de 1,2%.

▪ Note 16 : État des positions de la société face au risque de taux d'intérêt

Risque de taux	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	4 400	4 000		8 400
Intérêts courus sur emprunts bancaires		12		12
Dettes rattachées à des participations		1 629		1 629
Intérêts courus s/ dettes rattachées particip.		557		557
Découverts bancaires	2 430			2 430
	6 830	6 198	0	13 028

Les taux sont des taux variables.

Les emprunts bancaires sont assortis de clauses de défaut qui, si elles devaient être activées, rendraient :

- inapplicables d'éventuelles demandes de tirage de lignes de crédit en cours ou futures ;
- la dette exigible à première demande.

Les dettes rattachées à des participations correspondent au compte courant bloqué de la société CAMUSAT SAL portant intérêts au taux de libor 3 mois à compter du 1^{er} janvier 2006 (précédemment le taux était de libor 3 mois + 3,5).

Risque de liquidité :

L'encours résiduel relatif au contrat d'ouverture de crédit de 50 M€ en date du 22 octobre 2002, levé à hauteur de 42 M€, s'élève à 8,4 M€ au 31 décembre 2007.

Un avenant N°5 à ce contrat a été signé le 21 mars 2007.

Il porte sur :

- un étalement du remboursement du crédit et un allongement de sa durée résiduelle ; l'échéance du crédit est ainsi reportée au 12 novembre 2009 (au lieu du 12 novembre 2008),
- une réduction des garanties initialement concédées : diminution de 70 % de la garantie « homme-clé » et mainlevée sur des titres initialement donnés en garantie,
- la mise en place d'un waiver pour toute date antérieure à la signature à l'Avenant,
- la redéfinition des covenants financiers.

Les nouveaux ratios à respecter sont les suivants :

Ratio 1 (L)	Endettement financier net consolidé ⁴ / EBITDA ⁵ consolidé
Ratio 2 (G)	Endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés
Ratio 3	Coût de l'endettement net financier consolidé ⁶ / EBITDA consolidé

⁴ L'endettement financier net consolidé désigne la somme des dettes bancaires et financières, des comptes courants bancaires, des engagements en crédit-bail, de la part en capital des engagements de location financière, des effets escomptés non échus une fois déduits les positions débitrices des comptes courants bancaires et des disponibilités et valeurs mobilières de placement.

⁵ L'Ebitda consolidé signifie le résultat opérationnel courant (ROC.) majoré de la dotation aux amortissements et provisions nettes des reprises.

⁶ Le coût de l'endettement financier net est une donnée figurant sous cette désignation au Compte de résultat consolidé.

Le crédit deviendrait exigible dans l'un ou l'autre des trois cas suivants :

- Ratio 1 > 4
- Ratio 2 > 1,2
- Ratio 3 > 0,30

Au 31 décembre 2007, la valeur prise par chacun des ratios R1, R2 et R3 est inférieure à la limite présentée ci-dessus.

▪ **Note 17 : Effectif présent au 31/12/2007**

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	32	1
ETAM	7	0
Total	36	1

Les droits acquis par les salariés de GINGER au titre du droit individuel à la formation (20 heures par an et par salariés à compter de 03/2004) s'élèvent à 1 748 heures.

Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes de la société.

Au 31/12/2007, depuis la création du droit individuel à formation trois personnes ont demandé à en bénéficier, pour un total de 131 heures.

▪ **Note 18 : Rémunération globale par catégorie des dirigeants (en €)**

	Rémunération*	Jetons de présence
Organes de Direction	1 858 547	
Membres du Conseil de Surveillance		85 000
TOTAL	1 858 547	85 000

*y compris avantages en nature

Les organes de Direction du Groupe ont renoncé à leurs bonus exceptionnel au titre des exercices 2006 et 2007.

▪ Note 19 : Liste des filiales et participations détenues directement au 31 décembre 2007

	en KC			Valeur comptable des titres détenus		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	CAPITAL	Capitaux Propres autres que le capital	Quote part % du capital détenu	Brute	Nette			
Filiales (plus de 50% du capital détenu)								
APRIM NV	18	467	100	1 637	1 637	1 623	106	0
ATM SAS	95	-285	100	915	0	637	-243	0
BEFS	305	1 078	50	1 430	1 430	4 902	297	0
CAMTEL	4	1 455	100	1 229	1 229	16 141	348	
CAMUSAT INTERNATIONAL SAS	38	-16	100	37	37	0	-4	0
CAMUSAT ROM	3	2 552	100	1 500	1 500	14 567	468	200
CAMUSAT SA	3 520	5 415	100	7 347	7 347	47 885	1 224	0
CAMUSAT SAL	2 995	249	98	4 232	4 232	760	214	300
CEBTP-SOLEN SAS	2 598	12 739	100	14 461	14 461	87 186	4 673	5 000
GINGER CONSTRUCTION SAS	38	1 147	100	38	38	0	532	1 000
GINGER ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES	2 400	-563	100	3 095	3 095	25 811	-676	0
GINGER INFORMATIQUE SARL	30	-542	100	30	0	2 098	-202	0
GINGER INVESTMENT MANAGEMENT	37	218	100	37	37	2 323	38	0
PARERA SA	124	593	100	2 375	1 364	7 274	108	200
STTRM	4	610	100	0	0	11 532	506	
Total					36 407	222 738		

▪ Note 20 : Situation fiscale différée et latente

	Base	IS
Organic	28	9
Effort construction	19	6
Écart de conversion passif		
Moins-values nettes à long terme		
Total allègements		16
Impôt différé passif		
Charges à répartir		
Total accroissements		0
Situation fiscale différée nette		16
Crédit à imputer sur : - déficits reportables		
Situation fiscale latente nette		16

▪ Note 21 : Autres informations

GINGER est une société cotée sur Eurolist compartiment C d'Euronext Paris SA.

GINGER est la société mère qui établit les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Note 22 : Informations relatives aux stocks options**

Le tableau d'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions est présenté dans les tableaux ci après :

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	
	Plan n°1
Date d'assemblée	02/06/2004
Date du Conseil d'administration	19/01/2005
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées à l'origine	42 100
- les mandataires sociaux	5 000
- dix premiers attributaires salariés	25 100
- autres salariés	12 000
Point de départ d'exercice des options	19/01/2009
Date d'expiration	19/01/2012
Prix de souscription (décote 5%)	15,24 €
Modalités d'exercice	-
Nombre d'actions souscrites au 31/12/07	0
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours d'exercices antérieurs	17 000
Options de souscription ou d'achat d'actions annulées au cours du semestre	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes	25 100

Aucune provision n'est constatée à ce titre dans les comptes de Ginger SA.

6.2.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux



KPMG Audit
159, avenue de la Marne - BP 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

24, route de Coustancq
B.P. 68
59350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : €4 241 132

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ginger S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



In Extenso

Secag

*Ginger S.A.
Rapport général
des commissaires aux comptes*

2 Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Titres de Participation

La note 2.2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la méthode de dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.



In Extenso

Secag

Ginger S.A.
Rapport général
des commissaires aux comptes

En application de la loi, nous vous signalons qu'un administrateur ne détient pas le nombre d'actions requis par les statuts.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost
Associé

S.E.C.A.G. IN EXTENSO
Groupe Deloitte

Eric Piou
Associé

6.2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11 rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : €4.241.132

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET LES ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

I – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention et engagements conclus au cours de l'exercice et visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce.



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

**II – CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) AVEC MONSIEUR JEAN-LUC SCHNOEBELEN

- Votre Conseil d'Administration a autorisé votre société à signer avec Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN une convention précaire de sous-location d'un appartement à Paris. La présente convention est consentie moyennant un avantage en nature correspondant à 50 % du loyer payé par la société.
- Votre conseil d'administration a autorisé un nantissement de titres GINGER consenti par Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN au profit du Crédit Lyonnais, en garantie d'une facilité de caisse d'un montant de 4M€. Ce nantissement portant sur un montant de 6M€ (soit 400.000 actions au cours de 15€) a pris fin le 30/09/04.

Cette autorisation a été renouvelée lors du conseil d'administration du 15 septembre 2004. Le nantissement portant sur un montant de 4,8M€ est donné pour une durée indéterminée avec possibilité d'y mettre fin à tout moment moyennant un préavis de 90 jours. Votre conseil d'administration a également autorisé une contre garantie de GINGER en faveur de Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN, en cas de réalisation de gage par le Crédit Lyonnais. Cette convention a pris fin le 30/09/04 et a été renouvelé pour une durée indéterminée lors du conseil d'administration du 15 septembre 2004.

Le nantissement des actions a été levé en totalité en juillet 2007 à la demande du Crédit Lyonnais.

2) AVEC MONSIEUR PIERRE DONNERSBERG

Votre conseil d'administration a autorisé la conclusion d'une convention de prestation de services avec les ASSURANCES SAINT HONORE, afin d'assurer, la gestion centralisée des polices Responsabilité Civile et des contentieux d'assurance du groupe Ginger.

moyennant une rémunération annuelle de 140.000 € HT.



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Barœul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 66
50350 Donville les Bains

3) AVEC LES FILIALES DU GROUPE GINGER

✓ AVEC LES FILIALES GINGER CONSTRUCTION ET CAMUSAT INTERNATIONAL

Les avances de trésorerie auprès de ces filiales ne sont pas rémunérées.

Au 31 décembre 2007 les comptes courants réciproques s'élèvent à :

✓ GINGER CONSTRUCTION	800.000 €
✓ CAMUSAT INTERNATIONAL	20.901 €

✓ AVEC LA FILIALE CAMUSAT

Dans le cadre de la convention de Gestion et d'Assistance administrative, technique, comptable et financière afin de valoriser au travers de filiales les prestations de services aux clients et/ou apporter les produits et services nécessaires à leurs exploitations, votre conseil a autorisé la modification des conditions de rémunération des conventions d'assistance avec GINGER pour la société CAMUSAT et d'exprimer cette rémunération de manière forfaitaire et non plus en pourcentage du chiffre d'affaires et de la fixer ainsi qu'il suit à partir de l'année 2005 :

✓ CAMUSAT SA :	500.000 €
----------------	-----------

✓ AVEC LES SOCIETES GINGER TELECOMS, PARERA ET SECHAUD & BOSSUYT

Avenant à la convention d'intégration fiscale conclue en 2005 avec les sociétés GINGER TELECOMS, PARERA et SECHAUD & BOSSUYT aux termes duquel ces sociétés renoncent à leur droit à indemnisation dans l'hypothèse d'une sortie du groupe du fait de la perte du droit au report des déficits subis pendant la période d'intégration et ce en contrepartie du soutien financier de GINGER.



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

✓ AVEC LA FILIALE CAMUSAT SAL

- ✓ Convention avec la société libanaise CAMUSAT SAL relative aux comptes courants et prévoyant à compter du 1^{er} janvier 2005 :
 - Une conversion du compte courant de 1.770.000 € en dollars (intérêts au taux de 5%).
 - Un blocage du compte courant de 1 770 000 € et 1 196 413 USD

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de bases dont elles sont issues.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost
Associé

SECAG IN EXTENSO

Eric Pion
Associé

7. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

7.1. RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

La première résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007

De plus, nous vous demanderons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 31 366,36 euros et correspondant à un impôt sur les sociétés de 10 455,45 euros.

Enfin, nous vous demanderons de donner quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La deuxième résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'élevant à 905.093 € de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	905 093 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	<u>486 522 €</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	1 391 615 €
Dotations à la réserve légale à hauteur de 5%	<u>45 255 €</u>
Solde	1 346 360 €
Dividende aux actionnaires (0,20€/action)	<u>848 226 €</u>
Affectation du solde au report à nouveau	498 134 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 17.134.075 euros.

Le dividende de 0,20 euros par action est éligible, pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent opter pour l'assujettissement du dividende à un prélèvement de 18% qui libère les revenus auquel il s'applique de l'impôt sur le revenu. Cette option est exercée par le contribuable au plus tard lors de l'encaissement des revenus elle est irrévocable pour cet encaissement. Aussi nous vous remercions si vous le jugez utile d'exercer cette option en informant de votre souhait au plus tard le 4 juillet 2008, les intermédiaires habilités. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un défaut de réponse de votre part ou une réception tardive ne permettra pas à l'intermédiaire habilité d'effectuer le prélèvement et que vos dividendes seront alors imposés à l'impôt sur le revenu comme les années précédentes. En ce qui concerne l'opportunité d'exercer ou non ce prélèvement, il vous appartient de vous rapprocher de votre conseil habituel.

Les actionnaires qui le souhaiteraient pourraient ainsi obtenir le paiement du dividende en actions sur simple demande de leur part faite auprès des intermédiaires habilités entre le 12 juin 2008 et le 4 juillet 2008. Le paiement du dividende en numéraire interviendra le 11 juillet 2008 après l'expiration de la période d'option.

Les modalités de cette option sont précisées dans la quatrième résolution soumise à vos suffrages.

Les dividendes que la société ne pourra percevoir au titre des actions auto détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices 2004, 2005. Au titre de l'exercice 2006, il a été distribué un dividende de 0,15 euros par action ce qui représente, compte tenu des actions auto détenues, un montant total de 631.252 €.

Conformément à la loi, vous devrez prendre acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende par action ouvrant droit à abattement
2006	0,15€	0,15 €
2005	0 €	0 €
2004	0 €	0 €

La quatrième résolution a pour objet de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions de leur dividende.

Nous vous proposons conformément à la loi et à nos dispositions statutaires le paiement du dividende, devant être voté, au terme de la troisième résolution, en actions de la Société.

Conformément à l'article L. 232-19 du Code de commerce, le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé la date de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende. Le Directoire aura la faculté d'arrondir, jusqu'au prix immédiatement supérieur, le prix ainsi déterminé.

Les actionnaires qui le souhaiteraient pourraient ainsi obtenir le paiement du dividende en actions sur simple demande de leur part faite auprès des intermédiaires habilités entre le 12 juin 2008 et le 4 juillet 2008.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende lui revenant.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant, à la date où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1^{er} janvier 2008.

Le paiement du dividende en numéraire interviendra le 11 juillet 2008 après l'expiration de la période d'option.

A défaut d'avoir demandé le paiement en actions au plus tard le 4 juillet 2008, l'actionnaire percevra le montant de ses dividendes en numéraire.

La cinquième résolution concerne les conventions réglementées visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Dans le cadre de cette résolution, il vous sera demandé de prendre acte des conclusions du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé. D'autres conclues antérieurement se sont poursuivies.

Par ailleurs, nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-59 du Code de commerce lors de la réunion du Conseil de Surveillance vérifiant et contrôlant les comptes de l'exercice.

La sixième résolution est relative à la fixation des jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance.

Nous nous vous proposons de fixer le montant maximum global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance et au Censeur à la somme de 85.000 €, soit une somme identique à 2007.

La septième résolution a pour objet l'autorisation à donner au Directoire d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société.

Le Directoire propose que l'Assemblée Générale :

- mette fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa dixième résolution, à acheter des actions dans le cadre de l'article L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- autorise le Directoire à acheter des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société dans le cadre de cette résolution ne pourra excéder la limite de 10 % du capital social existant au jour de l'assemblée ou 5% du capital social existant au jour de l'assemblée s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de cette résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

L'Assemblée Générale fixerait en conséquence à 424.113 le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de cette résolution correspondant à un montant maximum de 15.692.181 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action serait fixé à 37 € (hors frais).

En cas d'opérations sur capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus serait ajusté en conséquence.

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet :

- a) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- b) d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :
 - de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
 - d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, et
 - d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- c) de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;
- d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- e) d'annuler éventuellement les actions, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par l'Assemblée Générale, statuant à titre Extraordinaire, de la neuvième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
- f) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de l'assemblée.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La huitième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions réservées aux mandataires sociaux et aux salariés en dehors du cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa dix-septième résolution, à émettre des actions réservées aux salariés en dehors d'un plan d'épargne entreprise;
- déléguer au Directoire, pour une durée de 18 mois à compter du jour de l'assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par l'émission d'actions Ordinaires de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décider de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions Ordinaires et de réserver le droit de les souscrire aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, titulaires d'un contrat de travail avec la Société ou les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce depuis au moins trois mois à la date de la décision d'émission des actions Ordinaires nouvelles par le Directoire.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation serait fixé à 300.000 euros, compte non tenu du montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Ce montant s'imputerait, le cas échéant, sur le plafond fixé par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007, fixé à deux millions d'euros.

Le prix de souscription serait égal à la moyenne pondérée des cours d'ouverture sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SATM sur les dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant la décision d'émission des actions ordinaires nouvelles par le Directoire, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.

Le Directoire fixerait la liste définitive des bénéficiaires et arrêterait les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que les modalités de libération des actions ordinaires émises. Notamment, il déterminerait le nombre d'actions ordinaires à émettre au profit de chaque bénéficiaire, le prix de souscription desdites actions ordinaires ainsi que le cours et la période de référence des actions de la Société selon les modalités fixées ci-dessus, et arrêterait leur date de jouissance.

La neuvième résolution porte sur l'autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa dix-neuvième résolution, autorisant le Directoire à réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- autoriser, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions dont l'autorisation fait l'objet de la septième résolution qui précède ou dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des assemblées postérieures, et ce, dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société, par périodes de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles ;
- déléguer au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pour procéder à la réduction de capital corrélative, en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts et, généralement, accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de l'assemblée.

La dixième résolution sollicite de l'Assemblée Générale une délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder, dans certaines limites, à des émissions d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Cette résolution a pour objet de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa seizième résolution, autorisant le Directoire à procéder à l'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »), les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») étant détachables dès l'émission des OBSAAR ;

- déléguer au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »), les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») étant détachables dès l'émission des OBSAAR ;
- décider que le montant nominal total des OBSAAR susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation ne pourra excéder 30 millions d'euros, ou la contre valeur de ce montant appréciée la veille du jour où le Directoire aura pris la décision de procéder à des émissions en devises étrangères ou en toute unité de compte établie par référence à plusieurs devises, ce plafond s'imputant sur le plafond d'émission de valeurs mobilières voté par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007 ;
- décider que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de cette délégation ne pourra excéder un montant total de 2 millions d'euros auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, ce plafond s'imputant sur le plafond des augmentations de capital voté par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007 ;
- décider conformément à l'article L.225-38 du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux OBSAAR et de réserver le droit de les souscrire à des établissements de crédit ou prestataires de services d'investissement ayant participé aux financements de GINGER et de sociétés françaises ou étrangères qu'elle contrôle (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) d'une manière habituelle. Le Directoire rendrait compte aux actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dans les conditions prévues par l'article L.225-138 du Code de commerce.
- prendre acte que les établissements de crédit souscripteurs des OBSAAR proposeront à certaines catégories déterminées par le Directoire de mandataires sociaux et salariés de la Société ou de toute filiale française ou étrangère au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce d'acquérir les BSAAR. Le Directoire arrêterait également le nombre maximum de BSAAR pouvant ainsi être proposés à l'acquisition par lesdits établissements de crédit souscripteurs à chacun des mandataires sociaux et/ou salariés, selon la catégorie dont il relèverait, et conviendrait avec lesdits établissements de crédit du prix de cession unitaire des BSAAR par ces derniers. Prendre également acte que dans l'éventualité où la totalité des BSAAR n'auraient pas été cédés par les établissements de crédit souscripteurs dans les conditions précitées, la société aurait la faculté de les acquérir pour les annuler à un prix arrêté lors de la fixation des conditions et modalités des OBSAAR.
- décider que le Directoire fixera la valeur nominale unitaire d'émission des OBSAAR ainsi que le prix de souscription ou d'acquisition des actions obtenues par exercice des BSAAR, étant précisé qu'un BSAAR donnerait le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société à un prix au minimum égal à 110 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action GINGER sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA sur les 20 séances de bourse qui précéderont la réunion du Directoire lors de laquelle celui-ci arrêtera les modalités de l'émission des OBSAAR.
- constater que la décision d'émission des OBSAAR emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAAR au profit des titulaires de ces BSAAR conformément à l'article L. 225-132, dernier alinéa, du Code de commerce ;

- décider que le Directoire :
 - fixera la liste précise des établissements de crédit bénéficiaires, au sein de la catégorie des établissements de crédit bénéficiaires mentionnés ci-dessus au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé ;
 - arrêtera les modalités et caractéristiques des OBSAAR. Notamment il déterminera le nombre de titres à émettre au profit de chaque établissement de crédit bénéficiaire et fixera la date de jouissance et, le cas échéant, le prix de remboursement anticipé unitaire des obligations et des BSAAR par la société et à son initiative, les périodes au cours desquelles ces remboursements anticipés seront possibles et la durée des BSAAR qui ne sera pas supérieure à 10 ans ;

- déléguer au Directoire le pouvoir de déterminer si les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation, en ce compris les BSAAR, seront ou non admises aux négociations d'un ou plusieurs marchés réglementés, organisés, libres ou assimilés de l'Union européenne, de déterminer la ou les plateformes de négociation correspondantes et les périodes pendant lesquelles ces valeurs mobilières seront admises aux négociations de ces marchés, ou librement négociées de gré à gré ou à un prix prédéfini par le conseil ;

- décider que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour arrêter les autres caractéristiques des OBSAAR et des BSAAR et les autres conditions des émissions, notamment :
 - pour mandater tout expert afin d'exprimer toute opinion indépendante sur toute évaluation ;
 - pour passer toutes conventions et contrats avec tous établissements de crédit et prestataires de services d'investissement, avec tous syndicats bancaires et avec tous tiers, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à ces émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
 - pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteront, modifier corrélativement les statuts et modifier à l'avenir, le cas échéant et sous réserve de l'accord des titulaires des OBSAAR et des BSAAR, le contrat d'émission y afférent.

- fixer à dix huit mois à compter de l'Assemblée Générale la validité de la présente délégation de compétence.

La onzième résolution porte sur une augmentation de capital social réservée aux salariés.

Le Directoire rappelle à l'Assemblée les dispositions de l'alinéa 2 de l'Article L. 225-129-6 du Code de commerce qui prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société si les actions détenues par les salariés de la Société et de celles qui lui sont liées représentent moins de 3% du capital.

Il rappelle que selon le dernier rapport de gestion établi par le Directoire, les salariés ne détiennent qu'une participation de 0,34% dans le capital social de la Société.

Il demande donc à l'Assemblée Générale Extraordinaire de se prononcer sur les modalités d'une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise.

Le Directoire indique que la présentation d'un tel projet à l'Assemblée Générale Extraordinaire constitue une obligation légale, mais qu'une telle augmentation de capital n'est pas opportune. En conséquence, il informe qu'il n'a pas agréé les projets de résolutions y afférents qui vous sont présentés.

Le Directoire propose à l'Assemblée d'augmenter le capital social qui est de 4.241.132 € divisé en 4.241.132 actions de 1 € chacune, intégralement libérées et de le porter ainsi à 4.368.132 € par la création et l'émission de 127.000 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 1 € chacune.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés de la Société, est effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le prix de souscription de ces actions nouvelles serait égal à la moyenne pondérée des cours d'ouverture sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SATM sur les dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant la décision d'émission des actions ordinaires nouvelles par le Directoire, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.

Elles seraient libérées intégralement à la souscription. Chaque souscripteur devra libérer sa souscription en espèces.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance de ce jour quelle que soit la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

Pour le surplus, elles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiraient des mêmes droits et seraient soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales. Elles ne seraient toutefois négociables qu'après avoir été intégralement libérées.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire limiterait l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues.

Les salariés de la Société feraient leur affaire de la répartition entre eux des actions à souscrire. Ils établiraient une liste des souscripteurs qui serait déposée au siège social dans le délai de souscription prévu, accompagné du montant de leur souscription.

La souscription serait ouverte le 20 juin 2008 et clôturée le 2 juillet 2008.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seraient ensuite déposés au Crédit Lyonnais – Direction des entreprises – 61 rue Lafayette – 75009 Paris

	SITUATION ACTUELLE		SITUATION APRES AUGMENTATION DU CAPITAL		QUOTE PART DES CAPITAUX PROPRES			
	au 29 février 2008				SITUATION ACTUELLE		SITUATION APRES AUGMENTATION DU CAPITAL	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
AUTRES PUBLIC	1 650 164	38.91%	1 650 164	37.78%	17 529 426	38.91%	18 026 334	37.78%
JLS & JLS MANAGEMENT	1 621 619	38.24%	1 621 619	37.12%	17 226 197	38.24%	17 714 509	37.12%
JG CAPITAL MANAGEMENT	268 739	6.34%	268 739	6.15%	2 854 771	6.34%	2 935 695	6.15%
SOCADIF	261 794	6.17%	261 794	5.99%	2 780 995	6.17%	2 859 828	5.99%
ING BANK NV	128 737	3.04%	128 737	2.95%	1 367 552	3.04%	1 406 318	2.95%
FCP RP SELECTION MID CAP	121 920	2.87%	121 920	2.79%	1 295 136	2.87%	1 331 850	2.79%
AUTO CONTRÔLE	78 613	1.85%	78 613	1.80%	835 093	1.85%	858 766	1.80%
JP MORGAN BK LUXEMBOURG	72 976	1.72%	72 976	1.67%	775 212	1.72%	797 187	1.67%
FCPE GINGER ACTIONS	36 570	0.86%	36 570	0.84%	388 477	0.86%	399 489	0.84%
SALARIES			127 000	2.91%			1 387 344	2.91%
TOTAUX*	4 241 132	100%	4 368 132	100%	45 052 861	100%	47 717 321	100%

* Cours de l'action retenu à 20,98 € pour l'augmentation de capital de 127 000 actions

La douzième résolution est la résolution usuelle donnant pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

En vue de réaliser les opérations que nous venons de vous exposer, nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous seront soumises.

7.2. ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2008 – PROJETS DE RESOLUTIONS

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises et connaissance prise du rapport Directoire, des observations du Conseil de surveillance sur ce rapport, du rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et leurs observations sur le rapport précité du président du Conseil de surveillance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve également les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal par application de l'article 39.4 du même code, qui s'élèvent à un montant de 31 366,36 euros, l'impôt correspondant est de 10 455.45 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises et connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de surveillance sur ce rapport, du rapport du président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et leurs observations sur le rapport précité du président du Conseil de surveillance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de surveillance sur ce rapport, et constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 905.093 € décide, conformément à la proposition du Directoire, de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	905 093 €
Augmenté du report à nouveau antérieur	<u>486 522 €</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	1 391 615 €
Dotations à la réserve légale à hauteur de 5%	<u>45 255 €</u>
Solde	1 346 360 €
Dividende aux actionnaires (0,20€/action)	<u>848 226 €</u>
Affectation du solde au report à nouveau	498 134 €

Etant précisé que le dividende de 0,20 € par action est éligible, pour les personnes physiques, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale décide que les dividendes que la Société ne pourra percevoir au titre des actions auto-détenues à la date de mise en paiement des dividendes seront portés au crédit du compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Dividende par action	Dividende par action ouvrant droit à abattement
2006	0,15€	0,15 €
2005	0 €	0 €
2004	0 €	0 €

QUATRIEME RESOLUTION

Paiement du dividende en numéraire ou en actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité décide de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions du dividende voté aux termes de la troisième résolution.

Conformément à l'article L 232-19 du Code de commerce, le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse ayant précédé la date de la présente Assemblée Générale, diminuée du montant net du dividende. Le Directoire aura la faculté d'arrondir, jusqu'au prix immédiatement supérieur, le prix ainsi déterminé.

Par ailleurs, nous vous informons que conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France peuvent opter pour l'assujettissement du dividende à un prélèvement de 18% qui libère les revenus auquel il s'applique de l'impôt sur le revenu. Cette option est exercée par le contribuable au plus tard lors de l'encaissement des revenus; elle est irrévocable pour cet encaissement.

Aussi nous vous remercions si vous le jugez utile d'exercer cette option en informant de votre souhait au plus tard le 4 juillet 2008, les intermédiaires habilités. Nous attirons votre attention sur le fait qu'un défaut de réponse de votre part ou une réception tardive ne permettra pas à l'intermédiaire habilité d'effectuer le prélèvement et que vos dividendes seront alors imposés à l'impôt sur le revenu comme les années précédentes. En ce qui concerne l'opportunité d'exercer ou non ce prélèvement, il vous appartient de vous rapprocher de votre conseil habituel.

Les modalités de cette option sont précisées dans la quatrième résolution soumise à vos suffrages.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront d'un délai compris entre 12 juin 2008, et le 4 juillet 2008, pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende.

Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option s'appliquera au montant total du dividende lui revenant.

Si le montant des dividendes pour lesquels est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant, à la date où il exerce son option, la différence en numéraire, ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1^{er} janvier 2008.

Le paiement du dividende en numéraire interviendra le 11 juillet 2008 après l'expiration de la période d'option.

A défaut d'avoir demandé le paiement en actions au plus tard le 4 juillet 2008, l'actionnaire percevra le montant de ses dividendes en numéraire.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de constater le prix d'émission des actions, d'effectuer toutes opérations consécutives à l'exercice des options, constater l'augmentation de capital qui en résultera et modifier en conséquence les statuts de la Société.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises et connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement et successivement les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, fixe le montant maximum global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 85.000 €

SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation à donner au Directoire d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, connaissance prise du rapport du Directoire :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa dixième résolution, autorisant le Directoire à acheter des actions dans le cadre de l'article L 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- autorise le Directoire à acheter des actions de la Société conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la Société dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder la limite de 10 % du capital social existant au jour de la présente assemblée ou 5% du capital social existant au jour de la présente assemblée s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les acquisitions réalisées au titre de la présente résolution ne pourront amener la Société, compte tenu des actions déjà détenues, à détenir plus de 10 % de son capital social.

L'Assemblée Générale fixe en conséquence à 424.113 le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente résolution correspondant à un montant maximum de 15.692.181 €, susceptible d'être versé par la Société à ce titre, sur la base du prix maximum d'acquisition visé ci-dessous.

L'acquisition, la cession, le transfert de ces actions pourront être effectués et payés par tous moyens, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou plus généralement à des valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, ou dans le cadre d'offres publiques, sous réserve que celles-ci soient intégralement réglées en numéraire, aux époques que le Directoire appréciera.

Le prix unitaire maximum d'achat par action est fixé à 37 € (hors frais).

En cas d'opérations sur capital, notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, le prix et le nombre d'actions indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions à l'effet :

- a) d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE INGENIERIE EUROPE – GINGER par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- b) d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et notamment :
 - de consentir des options d'achat d'actions au profit des salariés ou des dirigeants ou de certains d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés de son groupe qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce,
 - d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion ou d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe, et

- d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux dirigeants sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- c) de les conserver et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF;
- d) de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ;
- e) d'annuler éventuellement les actions, cet objectif impliquant toutefois l'adoption par la présente Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire de la neuvième résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;
- f) de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement de réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les objectifs ci-dessus sont présentés par ordre d'importance décroissant, sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui sera fonction des besoins et des opportunités de la Société.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, avec faculté de délégation, pour conclure et effectuer tous les actes courants relatifs au programme de rachat d'actions et notamment pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, notamment procéder à l'achat et la vente de produits dérivés dans les limites fixées par la présente autorisation en veillant, conformément aux recommandations des autorités de marché à ne pas accroître la volatilité du titre, ajuster, le cas échéant, le prix d'acquisition et de vente des actions et le nombre d'actions visées ci-dessus, effectuer toutes formalités et toutes déclarations et, plus généralement, faire le nécessaire pour la réalisation de l'opération.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

HUITIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions réservées aux mandataires sociaux et aux salariés en dehors du cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa dix-septième résolution, autorisant le Directoire à émettre des actions réservées aux salariés en dehors d'un plan d'épargne entreprise;
- délègue au Directoire, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation à toute personne habilitée par la loi, la compétence de décider d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par l'émission d'actions ordinaires de la Société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et de réserver le droit de les souscrire aux mandataires sociaux et aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce, titulaires d'un contrat de travail avec la Société ou les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de commerce depuis au moins trois mois à la date de la décision d'émission des actions ordinaires nouvelles par le Directoire.

Le montant nominal maximum d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à [300.000] euros, compte non tenu du montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Ce montant s'imputera, le cas échéant, sur le plafond fixé par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007, fixé à deux millions d'euros.

Le prix de souscription sera égal à la moyenne pondérée des cours d'ouverture sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SATM sur les dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant la décision d'émission des actions ordinaires nouvelles par le Directoire, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.

Le Directoire fixera la liste définitive des bénéficiaires et arrêtera les caractéristiques, le montant et les modalités de toute émission ainsi que les modalités de libération des actions ordinaires émises. Notamment, il déterminera le nombre d'actions ordinaires à émettre au profit de chaque bénéficiaire, le prix de souscription desdites actions ordinaires ainsi que le cours et la période de référence des actions de la Société selon les modalités fixées par la présente résolution, et arrêtera leur date de jouissance.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation, à cet effet, recueillir les souscriptions des actions ordinaires nouvelles, passer toutes conventions, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions.

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa dix neuvième résolution, autorisant le Directoire à réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société,
- autorise, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions dont l'autorisation fait l'objet de la septième résolution qui précède ou dans le cadre de programmes d'achat qui seraient autorisés par des assemblées postérieures, et ce, dans la limite de 10 % du montant du capital social de la Société, par périodes de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les postes de primes ou de réserves disponibles ;
- délègue au Directoire tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les conditions fixées par la loi, pour procéder à la réduction de capital corrélative, en constater la réalisation, modifier en conséquence les statuts et, généralement, accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder, dans certaines limites, à des émissions d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis conformément aux dispositions légales, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants, L.225-138 et L.228-92 et suivants du Code de commerce,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 12 juin 2007 par le vote de sa seizième résolution, autorisant le Directoire à procéder à l'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »), les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») étant détachables dès l'émission des OBSAAR ;
- délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, l'émission d'obligations assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »), les bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») étant détachables dès l'émission des OBSAAR ;
- décide que le montant nominal total des OBSAAR susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 30 millions d'euros, ou la contre valeur de ce montant appréciée la veille du jour où le Directoire aura pris la décision de procéder à des émissions en devises étrangères ou en toute unité de compte établie par référence à plusieurs devises, ce plafond s'imputant sur le plafond d'émission de valeurs mobilières voté par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007 ;
- décide que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant total de 2 millions d'euros auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, ce plafond s'imputant sur le plafond des augmentations de capital voté par la onzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2007 ;
- décide conformément à l'article L.225-38 du code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux OBSAAR et de réserver le droit de les souscrire à des établissements de crédit ou prestataires de services d'investissement ayant participé aux financements de GINGER et de sociétés françaises ou étrangères qu'elle contrôle (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce) d'une manière habituelle. Le Directoire rendra compte aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par l'article L.225-138 du Code de commerce.
- prend acte que les établissements de crédit souscripteurs des OBSAAR proposeront à certaines catégories déterminées par le Directoire de mandataires sociaux et salariés de la Société ou de toute filiale française ou étrangère au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce d'acquérir les BSAAR. Le Directoire arrêtera également le nombre maximum de BSAAR pouvant ainsi être proposés à l'acquisition par lesdits établissements de crédit souscripteurs à chacun des mandataires sociaux et/ou salariés, selon la catégorie dont il relèvera, et conviendra avec lesdits établissements de crédit du prix de cession unitaire des BSAAR par ces derniers. Prend également acte que dans l'éventualité où la totalité des BSAAR n'auraient pas été cédés par les établissements de crédit souscripteurs dans les conditions précitées, la société aura la faculté de les acquérir pour les annuler à un prix arrêté lors de la fixation des conditions et modalités des OBSAAR.

- décide que le Directoire fixera la valeur nominale unitaire d'émission des OBSAAR ainsi que le prix de souscription ou d'acquisition des actions obtenues par exercice des BSAAR, étant précisé qu'un BSAAR donnera le droit de souscrire ou d'acquérir une action de la société à un prix au minimum égal à 110 % de la moyenne des cours d'ouverture de l'action GINGER sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA sur les 20 séances de bourse qui précéderont la réunion du Directoire lors de laquelle celui-ci arrêtera les modalités de l'émission des OBSAAR.
- constate que la décision d'émission des OBSAAR emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions à émettre suite à l'exercice des BSAAR au profit des titulaires de ces BSAAR conformément à l'article L.225-132, dernier alinéa, du Code de commerce ;
- décide que le Directoire :
 - fixera la liste précise des établissements de crédit bénéficiaires, au sein de la catégorie des établissements de crédit bénéficiaires mentionnés ci-dessus au profit de laquelle le droit préférentiel de souscription a été supprimé ;
 - arrêtera les modalités et caractéristiques des OBSAAR. Notamment il déterminera le nombre de titres à émettre au profit de chaque établissement de crédit bénéficiaire et fixera la date de jouissance et, le cas échéant, le prix de remboursement anticipé unitaire des obligations et des BSAAR par la société et à son initiative, les périodes au cours desquelles ces remboursements anticipés seront possibles et la durée des BSAAR qui ne sera pas supérieure à 10 ans ;
- délègue au Directoire le pouvoir de déterminer si les valeurs mobilières émises en vertu de la présente autorisation, en ce compris les BSAAR, seront ou non admises aux négociations d'un ou plusieurs marchés réglementés, organisés, libres ou assimilés de l'Union européenne, de déterminer la ou les plateformes de négociation correspondantes et les périodes pendant lesquelles ces valeurs mobilières seront admises aux négociations de ces marchés, ou librement négociées de gré à gré ou à un prix prédéfini par le conseil ;
- décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour arrêter les autres caractéristiques des OBSAAR et des BSAAR et les autres conditions des émissions, notamment :
 - pour mandater tout expert afin d'exprimer toute opinion indépendante sur toute évaluation ;
 - pour passer toutes conventions et contrats avec tous établissements de crédit et prestataires de services d'investissement, avec tous syndicats bancaires et avec tous tiers, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à ces émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
 - pour constater la réalisation des augmentations de capital qui en résulteront, modifier corrélativement les statuts et modifier à l'avenir, le cas échéant et sous réserve de l'accord des titulaires des OBSAAR et des BSAAR, le contrat d'émission y afférent.
- fixe à dix huit mois à compter de la présente assemblée générale la validité de la présente délégation de compétence.

ONZIEME RESOLUTION

Augmentation du capital social réservée aux salariés de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, connaissance prise des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, et constatant que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3% du capital, décide d'augmenter le capital social qui est de 4.241.132 € divisé en 4.241.132 actions de 1 € chacune, intégralement libérées et de le porter ainsi à 4.368.132 € par la création et l'émission de 127.000 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 1 € chacune.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés de la Société, est effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail.

Le prix de souscription de ces actions nouvelles sera égal à la moyenne pondérée des cours d'ouverture sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SATM sur les dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de bourse précédant la décision d'émission des actions ordinaires nouvelles par le Directoire, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.

Elles seront libérées intégralement à la souscription. Chaque souscripteur devra libérer sa souscription en espèces.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance de ce jour quelle que soit la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

Pour le surplus, elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales. Elles ne seront toutefois négociables qu'après avoir été intégralement libérées.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Directoire limitera l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues.

Les salariés de la Société feront leur affaire de la répartition entre eux des actions à souscrire. Ils établiront une liste des souscripteurs qui sera déposée au siège social dans le délai de souscription prévu, accompagné du montant de leur souscription.

La souscription serait ouverte le 20 juin 2008 et clôturée le 2 juillet 2008.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront ensuite déposés au Crédit Lyonnais – Direction des entreprises – 61 rue Lafayette – 75009 Paris.

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et généralement faire le nécessaire.

7.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES RESOLUTIONS



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
59350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11, rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : € 4.241.132

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (Huitième résolution)

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux mandataires sociaux et aux salariés, pour un montant maximum de €300.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Directoire.



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation de capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription
27 mai 2008*

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost
Associé

SECAG IN EXTENSO

Eric Piou
Associé



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11, rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : €4.241.132

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions (Neuvième résolution)

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Ginger S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences nécessaires au regard de la doctrine relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville les Bains

Ginger S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur la
réduction de capital par annulation d'actions
27 mai 2008*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost
Associé

SECAG IN EXTENSO

Eric Piou
Associé



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

25, route de Coutances
R.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11, rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : € 4.241.132

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (dixième résolution)

Assemblée générale extraordinaire du 11 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par Les articles L.225-135 et L.228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider l'émission de valeurs mobilières (Obligations assorties de bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions remboursables – OBSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscriptions pour un montant maximum de € 30.000.000 opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider de cette opération et fixer les conditions définitives de cette émission et vous propose de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération. Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder un montant total de 2 millions d'euros.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113, R.225-114 et R.225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B P 68
50350 Donville les Bains

Ginger S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission
de valeurs mobilières donnant accès au capital
27 mai 2008*

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée, et par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost
Associé

SECAG IN EXTENSO

Eric Piou
Associé



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
R.P. 68
50350 Donville-les-Bains

Ginger S.A.

Siège social : 11, rue Paul Baudry – 75008 Paris
Capital social : €4.241.132

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (Onzième résolution)

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée aux adhérents au plan d'épargne du groupe Ginger pour un montant maximum de €127.000, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Cette augmentation de capital donnera lieu à l'émission de 127.000 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 1€ chacune.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requière la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier les informations fournies dans le rapport du Directoire sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;



KPMG Audit
159, avenue de la Marne
B.P. 5039
59705 Marcq en Baroeul Cedex

In Extenso

Secag

26, route de Coutances
B.P. 68
50350 Donville les Bains

Ginger S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes sur
l'augmentation de capital avec suppression du droit
préférentiel de souscription
27 mai 2008*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du directoire,
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres, et sur la valeur boursière de l'action.

Marcq en Baroeul et Donville les Bains, le 27 mai 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Laurent Prévost
Associé

SECAG IN EXTENSO

Eric Piou
Associé

8. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

8.1. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Renseignements concernant la société

8.1.1. Dénomination sociale

GINGER : GROUPE INGENIERIE EUROPE, soit par abréviation "GINGER".

8.1.2. Siège social

11, rue Paul Baudry
75008 Paris

8.1.3. Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

8.1.4. Durée

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (soit le 2 juin 1997). Elle peut être prorogée.

8.1.5. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition ou la souscription de parts ou actions de toutes sociétés de personnes ou de capitaux, civiles ou commerciales, la gestion de ces participations, leur revente, le placement des revenus qu'elles génèrent ;
- l'assistance, le conseil, les prestations de service au profit de toute société de son groupe ou, plus généralement, de toute entreprise ;
- la réalisation de toutes opérations relatives aux activités d'ingénierie, d'ensemblier, de projets clés en main, de maintenance et de toutes activités connexes se rattachant aux domaines d'activités des sociétés de son groupe ;
- et plus généralement toutes les opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles et commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

8.1.6. Registre du commerce et des sociétés et code APE

RCS : Paris 412 350 274
Code APE : 64302

8.1.7. Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales, rapport des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux mis à la disposition des actionnaires, peuvent être consultés au siège social.

8.1.8. Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Principales dispositions légales et statutaires

8.1.9. Affectation des résultats (article 35 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs, jusqu'à extinction.

8.1.10. Mise en paiement des dividendes (article 36 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées soit par l'Assemblée Générale, soit par le Directoire.

L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions nouvelles de la société dans les conditions fixées par la loi. La même option peut être ouverte dans le cas de paiement d'acomptes sur dividendes.

8.1.11. Assemblées Générales (articles 25 à 32 des statuts)

Article 25 - Différentes formes d'Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, qui sont qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Dans tous les cas, les délibérations des assemblées obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

L'Assemblée Générale Ordinaire reçoit le rapport de gestion du Directoire et les rapports des Commissaires aux Comptes, arrête, approuve et dresse les comptes annuels, statue sur l'affectation des résultats et la répartition du bénéfice. Elle nomme et révoque les membres du Conseil de Surveillance et fixe leur rémunération dans les conditions prévues par la loi ou les statuts. Elle nomme les Commissaires aux Comptes.

Elle confère au Directoire les autorisations que celui-ci juge bon de lui demander et qui ne sont pas réservées à l'Assemblée Générale Extraordinaire ; elle autorise notamment toutes émissions d'obligations, gagées ou non, autres que celles convertibles en actions ou échangeables contre des actions, ou avec bons de souscription d'actions.

D'une manière générale, elle statue sur tous objets qui n'emportent pas modification directe ou indirecte des statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle est réunie chaque année, dans les six mois suivant la clôture du précédent exercice.

L'Assemblée Ordinaire peut en outre être convoquée extraordinairement même en dehors du délai ci-dessus prévu.

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts en toutes leurs dispositions. Elle ne peut cependant augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la Société, si ce n'est dans les conditions prévues par la loi ou les conventions internationales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule qualifiée pour vérifier et approuver tous apports en nature et avantages particuliers selon les modalités prévues par la loi, l'apporteur et le bénéficiaire de l'avantage particulier ne pouvant prendre part au vote.

[Article 26](#) - Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes ou toute personne habilitée par la loi. Elles délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

[Article 27](#) - Ordre du jour des Assemblées Générales

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projet de résolution.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

[Article 28](#) – Accès aux Assemblées – pouvoirs

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité.

Le Directoire peut, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les actions nominatives, à leur inscription sur les registres tenus par la société ou son mandataire au moins cinq jours avant la date de l'assemblée ;
- pour les actions au porteur, au dépôt aux lieux indiqués à cet effet dans l'avis de convocation, au moins cinq jours avant la date de l'assemblée, d'un certificat délivré par un intermédiaire financier habilité teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions inscrites dans ce compte.

Toutefois, le Directoire peut abréger ou supprimer ces délais.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint, ou
- voter à distance au moyen d'un formulaire qui peut prendre la forme électronique dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées dans l'avis de convocation de l'Assemblée, ou
- adresser une procuration à la société donnée sans indication de mandataire ; le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra faire choix d'un mandataire, qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification dans les conditions fixées par les lois et règlements qui sont mentionnés dans l'avis de convocation.

[Article 29](#) - Feuille de présence

Lors de chaque Assemblée, il est tenu une feuille de présence contenant :

- les noms, prénoms usuels et domicile de chaque actionnaire présent, représenté ou votant par correspondance ou par tous moyens de télécommunication, représenté ou votant à distance, et le nombre d'actions dont il est titulaire, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions ;
- les noms, prénoms usuels et domicile de chaque mandataire et le nombre d'actions de ses mandants, ainsi que le nombre de voix attaché à ces actions.

La feuille de présence doit être émargée par les actionnaires présents et les mandataires. Elle doit être certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée. Les pouvoirs donnés aux mandataires doivent être annexés à la feuille de présence.

La feuille de présence et les pouvoirs y annexés doivent être conservés au siège social et communiqués à tout requérant dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

[Article 30](#) - Bureau des Assemblées

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

En cas de convocation par les Commissaires aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

Les membres du Bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité et de faire, enfin, établir le procès-verbal de la séance.

[Article 31](#) – Quorum et vote en Assemblée

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, et que les actions à raison desquelles elles ont été attribuées bénéficiaient du droit de vote double.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu de la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou réputés présents ou représentés, ou votant à distance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou représentés ou votant à distance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou réputés présents ou représentés, ou votant à distance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou réputés présents ou représentés, ou votant à distance.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

Le vote en Assemblée Générale s'exprime à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le Bureau de l'Assemblée des actionnaires.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé soit par le Directoire, soit par des actionnaires représentant au moins le quart du capital social et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Directoire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions sont déterminées dans les conditions réglementaires.

[Article 32](#) - Procès-verbaux des délibérations des actionnaires

Les procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée indiquent la date, l'heure et le lieu de la réunion, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du bureau, le nombre d'actions participant au vote, le quorum atteint, les documents et rapports soumis à l'Assemblée, un résumé des débats, le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes. Il est signé par tous les membres du bureau.

Les procès-verbaux des délibérations des Assemblées sont inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté, paraphé et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale, à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés soit par le Président ou le Vice Président du Conseil de Surveillance, soit par le secrétaire de l'assemblée, soit par un fondé de pouvoir spécial mandaté à cet effet, soit encore par un liquidateur, en cas de dissolution.

8.1.12. Franchissement de seuils de participation (article 12 des statuts)

Toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir (i) une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 2,5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 15 % du capital social ou des droits de vote inclus ou (ii) au-delà de ce seuil de 15 %, une fraction égale à 20 %, 25 % et 30 % du capital social ou des droits de vote ou (iii) au delà de ce seuil de 30 %, une fraction correspondant aux seuils prévus par la loi, est tenue, dans les cinq jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à 5% au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue par la loi.

Identification des détenteurs de titres (TPI) (article 10 des statuts)

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, au dépositaire central d'instruments financiers, l'identité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

A cette fin, la Société est en droit de procéder à toutes demandes et de poursuivre toutes procédures légales et réglementaires, y compris à l'égard de tout intermédiaire inscrit.

A cet effet, en vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

8.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

8.2.1. Modification du capital et des droits attachés aux actions

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti par tous les modes et de toutes les manières autorisées par la loi, les statuts ne contenant pas de stipulations spécifiques à cet effet.

8.2.2. Montant du capital social et nombre d'actions émises

Le capital social de la société s'élève à 4 241 132 €, divisé en 4 241 132 actions d'1 € chacune entièrement souscrites et libérées.

8.2.3. Pactes d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

8.3. AUTRES INFORMATIONS

8.3.1. Responsable du document de référence

Monsieur Jean-Luc SCHNOEBELEN, Président du Directoire.

8.3.2. Attestation du Responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus ».

Fait à Paris
Le 04 juillet 2008

Jean-Luc SCHNOEBELEN
Président du Directoire

8.3.3. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

SECAG IN EXTENSO

Représenté par Monsieur Eric PIOU
26, route de Coutances
50530 Donville les Bains
Date du dernier renouvellement : 2 juin 2004
Expiration du mandat :
Assemblée Générale Ordinaire annuelle
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2009

KPMG SA

Représenté par Monsieur Laurent PREVOST
159, avenue de la Marne
59705 Marcq en Baroeul
Date du dernier renouvellement : 2 juin 2004
Expiration du mandat :
Assemblée Générale Ordinaire annuelle
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2009

Commissaires aux Comptes suppléant :

Monsieur Gilles BOULON-LEFEBVRE
26, route de Coutances
50350 Donville les Bains
Date du dernier renouvellement : 2 juin 2004
Expiration du mandat :
Assemblée Générale Ordinaire annuelle
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2009

Monsieur Olivier PROVOST
160, Avenue Bollée
72016 Le Mans Cedex
Date du dernier renouvellement : 2 juin 2004
Expiration du mandat :
Assemblée Générale Ordinaire annuelle
statuant sur les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2009

8.3.4. Responsables de l'information financière

Monsieur Jacky GERARD
Directeur Financier et du Contrôle Management Groupe

Monsieur Jérôme NOLESINI
Directeur Financier Adjoint

Groupe GINGER
11, rue Paul Baudry – 75008 Paris.
Tel : 01.56.69.19.40
Fax : 01.56.69.19.71

8.3.5. Informations et relations avec les actionnaires : Communication financière – Demandes d'informations

GINGER attache une attention particulière à la qualité de l'information transmise au marché financier et accorde des moyens conséquents à la mise en œuvre de cette politique de transparence.

Depuis son introduction en bourse en novembre 2001, GINGER a engagé un programme régulier de communication dans un souci d'information et de transparence vis-à-vis de ses actionnaires et de la communauté financière, à travers :

- un document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et traduit en anglais ;
- des communiqués de presse lors de la publication des Résultats Semestriels, Annuels et chiffres d'affaires trimestriels ;
- des réunions d'informations avec les investisseurs, les analystes et les journalistes lors de la publication des Résultats Semestriels et Annuels ;
- une assemblée générale annuelle ;
- des participations à des salons et des forums destinés aux actionnaires individuels,
- un site internet (www.gingergroupe.com) en français et en anglais régulièrement mis à jour permettant d'accéder à une présentation générale du groupe et à l'essentiel de l'information financière ;
- des visites de sites régulièrement organisées, permettant à nos actionnaires d'avoir une vision plus concrète des métiers de GINGER ;
- un Club des Actionnaires permettant à ses membres de bénéficier d'un certain nombre de services : envoi direct des communiqués, de la plaquette de présentation du groupe, du document de référence, envoi d'un guide du néophyte de la Bourse, invitations à des visites de sites...
- la mise en place d'un numéro vert : **0800 10 19 20**

Toute demande d'information ou d'inscription sur la liste de diffusion de l'ensemble des communiqués et documents émanant de la société peut être transmise aux coordonnées suivantes :

GINGER

Direction de la Communication

11, rue Paul Baudry – 75008 Paris

Tél : 01 56 69 19 40

Fax : 01 56 69 19 71

Email : actionnaires@gingergroupe.com

9. TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Rubriques du Règlement européen n° 809/2004 du 29/04/2004 – Annexe I	Document de référence
1. Personnes responsables	
1.1 : Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	8.3.1.
1.2 : Déclaration des personnes responsables du document de référence	8.3.2.
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 : Nom et adresse des contrôleurs légaux	8.3.3.
2.2 : Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été re-désignés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 : Informations financières sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte	1.2.
3.2 : Informations financière sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	4.10.
5. Informations concernant l'émetteur :	
5.1 : Histoire et évolution de la société	2.2.
5.1.1 : Raison sociale et nom commercial	8.1.
5.1.2 : Lieu et numéro d'enregistrement	8.1.6.
5.1.3 : Date de constitution et durée de vie	8.1.4.
5.1.4 : Siège social et forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	8.1.2. / 8.1.3. / 8.3.4.
5.1.5 : Evénements importants dans le développement des activités	4.1.1.
5.2 : Investissements	4.9.1.
6. Aperçu des activités	
6.1 : Principales activités	2.3.
6.1.1 : Nature des opérations effectuées et principales activités	2.31. / 2.3.2. / 2.3.3
6.1.2 : Nouveau produit ou service lancé sur le marché ayant fait l'objet de publicité	N/A
6.2 : Principaux marchés	2.31. / 2.3.2. / 2.3.3
6.3 : Evénements exceptionnels	4.10.
6.4 : Dépendance de la société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriel, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	4.10.
6.5 : Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A
7. Organigramme	
7.1 : Organigramme du groupe	3.1.1.
7.2 : Liste des filiales importantes	6.1.2. / 6.2.3.
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 : Immobilisations corporelles importantes	N/A
8.2 : Description de toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	N/A

9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 : Situation financière	4.4.
9.2 : Résultat d'exploitation	4.2. / 4.4.
9.2.1 : Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	6.1.1. / 6.2.3.
9.2.2 : Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	4.1.
9.2.3 : Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer de manière directe ou indirecte sur les opérations	N/A
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 : Capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	4.10. / 6.1.1.13.
10.2 : Flux de trésorerie	6.1.
10.3 : Conditions d'emprunt et structure de trésorerie	4.10. / 6.1.1.1.11. / 6.1.1.1.13. / 4.4.
10.4 : Restriction à l'utilisation des capitaux	N/A
10.5 : Sources de financement attendues	N/A
11. Recherche et développement, Brevets et Licences	4.9.2.
12. Informations sur les tendances	
12.1 : Principales tendances depuis la fin de l'exercice	4.3.
12.2 : Tendance connue ou événement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	N/A
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
13.1 : Déclaration sur les principales hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions ou estimations	
13.2 : Rapport des contrôleurs légaux sur la prévision ou estimation du bénéfice	
13.3 : Comparabilité des prévisions ou estimations aux informations financières historiques	
13.4 : Déclaration sur la validité des prévisions ou estimations	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1 : Organes d'administration et de surveillance	3.2.1.
14.2 : Conflits d'intérêts	3.2.2. / 6.1.10.
15. Rémunérations et avantages	
15.1 : Rémunérations et avantages en nature	4.6.1. / 6.1.9.
15.2 : Montant des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, retraites ou autre avantages	4.6.1. / 6.1.3. (note 13)
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 : Date d'expiration des mandats	3.2.1.
16.2 : Contrats de services des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance prévoyant l'octroi d'avantages	3.2.2.
16.3 : Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	3.2.1. / 3.2.3.
16.4 : Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	3.2.
17. Salariés	
17.1 : Nombre de salariés	4.8.1. / 6.1.4. (note 20)
17.2 : Participations et stocks options	4.5.5 / 4.8.9. / 6.1.3. (note 13) / 6.2.3 (note 22)
17.3 : Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.8.14.

18. Principaux actionnaires	
18.1 : Participations à déclarer	4.5.1.5.
18.2 : Droits de vote différents	4.5.1.5.
18.3 : Contrôle	4.5.1.5.
18.4 : Accord relatif au changement de contrôle	4.5.1.5. / 8.2.3.
19. Opérations avec des apparentés	3.1.2. / 4.4.
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 : Informations financières historiques	4.4.
20.2 : Informations financières pro forma	N/A
20.3 : Etats financiers	6.1.
20.4 : Vérifications des informations financières historiques annuelles	6.1.12.
20.4.1 : Attestation des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques	6.1.12 / 6.2.4. / 7.2.
20.4.2 : Autres informations figurant dans le document de référence vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 : Source et informations sur la vérification des informations non tirées des états financiers vérifiés	N/A
20.5 : Date des dernières informations financières	6.1.
20.6 : Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1 : Informations trimestrielles ou semestrielles publiées	N/A
20.6.2 : Informations financières intermédiaires	4.6.1. / 4.11.
20.7 : Politique de distribution de dividendes	4.11.
20.8 : Procédures judiciaires et d'arbitrage	6.1.6.
20.9 : Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1 : Capital social	8.2.
21.1.1 : Montant du capital souscrit et pour chaque catégorie d'actions	8.2.1.
a) Nombre d'actions autorisées	N/A
b) Nombre d'actions émises totalement libérées et non totalement libérées	8.2.2.
c) Valeur nominale par action	8.2.1.
d) Rapprochement du nombre d'actions en circulation à l'ouverture et la clôture de l'exercice	4.5.1. / 4.5.1.5.
21.1.2 : Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 : Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions auto détenues	4.5.4.
21.1.4 : Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5 : Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré	N/A
21.1.6 : Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	N/A
21.1.7 : Historique du capital social	4.5.1.
21.2 : Actes constitutifs et statuts	8.1.5.
21.2.1 : Objet social	8.1.5.
21.2.2 : Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement intérieur concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	3.2.1.
21.2.3 : Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	8.1.11. (article 31 des statuts)
21.2.4 : Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	8.1.11. (article 25 à 32 des statuts)

21.2.5 : Modalités de convocation et conditions d'admission aux assemblées générales	8.1.11. (article 25 à 32 des statuts)
21.2.6 : Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement intérieur pouvant avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7 : Toutes dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement intérieur fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	8.1.12. (article 12 des statuts)
21.2.8 : Conditions imposées dans les statuts, une charte ou un règlement intérieur régissant les modifications du capital, plus strictes que les conditions légales	N/A
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	8.1.7.
25. Informations sur les participations	6.1.2.